

RÉGION DES PAYS DE LA LOIRE

PROJET DE CHARTE CONSTITUTIVE DU PARC NATUREL RÉGIONAL DU MARAIS POITEVIN

**CE PROJET CONCERNE 95 COMMUNES
SISES DANS LES DÉPARTEMENTS DE
LA VENDÉE, LA CHARENTE MARITIME
ET LES DEUX SEVRES.**

ENQUÊTE PUBLIQUE

No E.06000149.44.

Du 5 avril au 9 mai 2006 inclus.

RAPPORT DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE.

SOMMAIRE

OBJET DE L'ENQUETE	page 3
DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'ENQUETE	page 3
ARRÊTÉ PRESCRIVANT L'ENQUÊTE PUBLIQUE	page 3
PRESENTATION DU PROJET DE CHARTE.	Page 6
COMPOSITION DU DOSSIER	page 8
CONCERTATION PREALABLE A L'OUVERTURE DE L'ENQUETE.	page 8
PUBLICITE DE L'ENQUETE.	page 9
DEROULEMENT DE L'ENQUETE ;	page 10
OBSERVATIONS RECUEILLIES AU COURS DE L'ENQUÊTE	page 11
ANALYSE CHRONOLOGIQUE	page 11
REGION PAYS DE LOIRE	page 12
CHARENTE MARITIME	page 27
DEUX-SEVRES	page 36
VENDEE	page 45
TABLEAU RECAPITULATIF	page 88
ANALYSE THEMATIQUE.	Page 90
A : l'agriculture	page 90
B. L'hydraulique	page 92
C. La Mytiliculture	page 93
D. Les zones humides	page 94
E. La chasse	page 94
F. la pêche	page 95
G. Les observations de la Chambre d'Agriculture de la Vendée	page 96
H. Les observations de la COSYNDAH	page 97
L. l'urbanisme	page 99
J. le financement des dépenses	page 99
K. l'étendue du territoire	page 100
L. Observations relevant de l'appréciation des auteurs de la charte	page 100

OBJET DE L'ENQUETE

Par délibérations des 30 janvier et 6 février 2006 les Conseils Régionaux du Poitou-Charentes et des Pays de la Loire ont adopté le projet de charte de parc naturel régional du marais poitevin élaboré à leur demande par le syndicat mixte du parc interrégional du marais poitevin et demandé que ce projet soit soumis à enquête publique.

Dans sa délibération le Conseil Régional des Pays de la Loire «autorise le président à signer tous les actes utiles pour que la région des Pays de la Loire puisse assurer la coordination de l'enquête publique ».

Celle-ci est requise en vertu des dispositions de l'article 1er du décret du 21 novembre 2005 qui dispose que le projet de charte, constitutive ou révisée, arrêté par le président du conseil régional est soumis à enquête publique selon la procédure prévue par les articles L.123-4 à L.123-16 du code de l'environnement et par les articles R.123-7 à R. 123-23 du même code.

DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'ENQUETE

Par lettre enregistrée au secrétariat du tribunal administratif de Nantes le 25 janvier 2006 le président du conseil régional des Pays de la Loire a demandé la désignation d'une commission d'enquête interdépartementale et interrégionale en vue de procéder à une enquête ayant pour objet *un projet de charte constitutive de parc naturel régional du marais poitevin sur les départements de la Vendée, de la Charente-Maritime et des Deux-Sèvres.*

Par une décision en date du 20 février 2006 le président du tribunal administratif a nommé une commission composée comme suit :

Président: M. René Jégo, président honoraire de tribunal administratif,
M. Yves Alix ; ingénieur hydrogéologue en retraite,
M. Bernard Gilbert, ingénieur des travaux ruraux en retraite,
M. Henri Laroche, Garde chef Principal du Conseil Supérieur de la Pêche en retraite,
M. Pierre Kress, Aménageur foncier en retraite.

Membres suppléants :

M. Joseph Boutin, et M. Bernard Berthouin.

ARRÊTÉ PRESCRIVANT L'ENQUÊTE PUBLIQUE

Préalablement à la décision prescrivant l'enquête le président de la commission d'enquête a rencontré le 23 février 2006 les responsables au sein de la Région des services de l'aménagement du territoire afin de définir les modalités de l'enquête, la durée de celle-ci, les dates et lieux de permanence.

Pour choisir ceux-ci il a été tenu compte de plusieurs critères concernant l'accessibilité des communes retenues, un équilibre entre les cantons et les départements, un équilibre identitaire (marais mouillé, marais desséché, littoral, baie de l'Aiguillon, vallée du Lay villes pôles).

Le 9 mars 2006 le président de la Région des Pays de la Loire a pris un arrêté dont l'article 1^{er} dispose :

Il sera procédé, du 5 avril au 9 mai 2006, à une enquête publique portant sur le projet de charte constitutive de Parc Naturel Régional du Marais Poitevin en vue de son classement en PARC NATUREL REGIONAL comprenant les communes ci-après :

Département de la Vendée :

ANGLES, AUZAY, BENET, BOUILLE-COURDAULT, CHAILLE-LES-MARAIS, CHAMPAGNE-LES-MARAIS, CHASNAIS, CHAIX, CURZON, DAMVIX, DOIX, FONTAINES, FONTENAY-LE-COMTE, GRUES, LA BRETONNIERE-LA-CLAYE, LA COUTURE, LA FAUTE-SUR-MER, L'AIGUILLON-SUR-MER, LAIROUX, LA TALLEE, LA TRANCHE-SUR-MER, LE CHAMP SAINT PERE, LE GUE-DEVELLUIRE, LE LANGON, LE MAZEAU, LE POIRE-SUR-VELLUIRE, LES MAGNILS-REIGNIERS, LIEZ, L'ILE-D'ELLE, LONGEVILLE-SUR-MER, LUCON, MAILLE, MAILLEZAIS, MAREUIL-SUR-LAY-DISSAIS, MONTREUIL, MOREILLES, MOUZEUIL-SAINTE-MARTIN, NALLIERS, NIEUL-SUR-L'AUTISE, OULMES, PEAULT, PUYRAVAULT, ROSNAY, SAINT-BENOIST-SUR-MER, SAINT-DENIS-DU-PAYRE, SAINT-MICHEL-EN-L'HERM, SAINT-PIERRE-LE-VIEUX, SAINT-SIGISMOND, SAINT-VINCENT-SUR-GRAON, SAINTE-GEMMES-LA-PLAINE, SAINTE-RADEGONDE-DES-NOYERS, TRIAIZE, VELLUIRE, VIX, VOUILLE-LES-MARAIS,

Département des Deux Sèvres :

AMURE, ARCAIS, BESSINES, COULON, EPANNES, FRONTENAY-ROHAN-ROHAN, LE BOURDET, LE VANNEAU-IRLEAU, MAGNE, MAUZE-SUR-LE-MIGNON, NIORT, PRIN-DEYRANCON, SAINT-GEORGES-DE-REX, SAINT-HILAIRE-LA-PALUD, SAINT-SYMPHORIEN, SANSAIS, USSEAU, VALLANS,

Département de la Charente Maritime :

ANAIS, ANDILLY, ANGLIERS, BENON, CHARRON, COURCON, CRAMCHABAN, ESNANDES, FERRIERES, LA GREVE-SUR-MIGNON, LA LAIGNE, LA RONDE, LE GUE-D'ALLERE, LONGEVES, MARANS, NUAILLE-D'AUNIS, SAINT-CYR-DU-DORET, SAINT-JEAN-DE-LIVERSAY, SAINT-OUEN-D'AUNIS, SAINT-SAUVEUR-D'AUNIS, TAUGON, VILLEDoux,

L'article 2 de l'arrêté fixe le siège de l'enquête à l'hôtel de la Région, l'article 4 prévoit qu'un dossier sera déposé dans chacune des 95 mairies des communes concernées par l'enquête et tenu à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête aux heures habituelles d'ouverture de la mairie.

L'article 5 de l'arrêté fixe comme indiqué ci-dessous les heures et lieux de permanences des commissaires enquêteurs.

Permanences des Commissaires Enquêteurs Parc du Marais Poitevin

Mairie	Jour	Heure
FONTENAY LE COMTE	5 avril 2006	10h à 12h
MAGNE	5 avril 2006	10h à 12h
NIORT	5 avril 2006	15h à 17h
ROSNAIS	5 avril 2006	10h à 12h
SAINT JEAN DE LIVERSAY	5 avril 2006	10h à 12h
Région des Pays de la Loire (Nantes, Hôtel de Région)	6 avril 2006	10h à 12h
SAINT MICHEL EN L'HERM	6 avril 2006	10h à 12h
CHARRON	11 avril 2006	10h à 12h
CHAILLE LES MARAIS	12 avril 2006	10h à 12h
LA TRANCHE SUR MER	12 avril 2006	10h à 12h
MAILLEZAIS	12 avril 2006	10h à 12h
SAINT HILAIRE LA PALUD	12 avril 2006	15h à 17h
CHAILLE LES MARAIS	19 avril 2006	10h à 12h
LA TRANCHE SUR MER	19 avril 2006	10h à 12h
MAGNE	19 avril 2006	10h à 12h
MAILLEZAIS	19 avril 2006	10h à 12h
SAINT JEAN DE LIVERSAY	19 avril 2006	10h à 12h
SAINT MICHEL EN L'HERM	19 avril 2006	15h à 17h
CHARRON	20 avril 2006	10h à 12h
FONTENAY LE COMTE	20 avril 2006	10h à 12h
NIORT	20 avril 2006	15h à 17h
ROSNAIS	20 avril 2006	10h à 12h
SAINT HILAIRE LA PALUD	20 avril 2006	10h à 12h
CHAILLE LES MARAIS	29 avril 2006	10h à 12h
LA TRANCHE SUR MER	29 avril 2006	10h à 12h
MAILLEZAIS	29 avril 2006	10h à 12h
SAINT HILAIRE LA PALUD	29 avril 2006	10h à 12h
SAINT JEAN DE LIVERSAY	29 avril 2006	10h à 12h
FONTENAY LE COMTE	3 mai 2006	10h à 12h
Région des Pays de la Loire (Nantes, Hôtel de Région)	4 mai 2006	10h à 12h
NIORT	5 mai 2006	10h à 12h
CHARRON	6 mai 2006	10h à 12h
MAGNE	6 mai 2006	10h à 12h
ROSNAIS	6 mai 2006	10h à 12h
SAINT MICHEL EN L'HERM	6 mai 2006	10h à 12h

PRESENTATION DU PROJET DE CHARTE.

Le projet de charte soumis à enquête publique est axé sur la recherche et la nécessité d'une préservation et d'une valorisation de l'ensemble du marais poitevin dont il est dit : « *Le marais est un et unique. Il n'existe pas plusieurs Marais. Un des enjeux est donc de définir un projet pour tout le Marais.* » (P. Roussel.)

Dans cette perspective le projet de charte retient 5 axes autour desquels il s'articule :

- -Des ressources naturelles à préserver ou restaurer ?
- -une économie durable et de qualité,
- -une vie sociétale adaptée au marais,
- -un nécessaire aménagement du territoire,
- la création d'un organisme pour donner vie et cohérence à ces objectifs.

La création par décret du parc régional naturel du marais poitevin requiert l'adoption de la charte soumise à enquête publique. Le parc ne disposera d'aucun pouvoir réglementaire spécifique mais le contenu de la charte adoptée devra être respecté par tous les organismes décisionnels qui seront à l'œuvre dans le périmètre du parc, qu'il s'agisse des collectivités locales, des établissements publics ou de l'Etat, dans le strict respect des compétences de chacun.

La charte devient ainsi, pendant une durée de 10 ans, l'instrument de protection et de développement durable sur l'ensemble des territoires inclus dans le parc. Celui-ci a vocation, par un syndicat mixte, créé à cet effet, à tout mettre en œuvre pour atteindre les objectifs qui ont motivé sa création.

En résumé on peut attribuer aux parcs naturels régionaux une mission essentielle : aider les partenaires du parc, par des moyens appropriés, à atteindre les objectifs clairement définis dans la charte.

Le projet de charte soumis à l'enquête publique s'inscrit dans un contexte complexe géographique historique économique, administratif et politique.

Le marais poitevin se définit comme un territoire présentant des particularités principalement liées à sa position géographique et plus particulièrement à sa proximité de l'océan et à son relief qui le situe proche du niveau de la mer. Cette spécificité géographique confère à ce territoire un ensemble de caractères notamment sur le plan environnemental qui sont à la base du concept de Parc régional. Ce territoire s'inscrit dans un paysage naturel en continuité avec le bocage et la plaine d'une part et le milieu marin d'autre part. L'eau qui vient du bocage amont et s'écoule inéluctablement vers le milieu marin, constitue le lien le plus fort entre ces trois milieux et son transit éminemment complexe par le marais constitue l'enjeu le plus important de ce territoire. Le marais est un et unique. Il n'existe pas plusieurs Marais. Un des enjeux est donc de définir un projet pour tout le Marais. » (P. Roussel.)

L'histoire a façonné matériellement le milieu et aussi socialement les populations de ce territoire. Comme sur tous les territoires comparables dans le monde des générations ont combattu d'abord pour survivre dans un milieu naturellement hostile puis pour conquérir de nouvelles terres potentiellement riches et hautement productives, les mettre en valeur et les exploiter.

Trois secteurs économiques principaux sont liés directement au cadre de vie ,l'agriculture, la conchyliculture et le tourisme .Le développement harmonieux de ces trois secteurs passe par une organisation permettant de résoudre les risques de conflits d'intérêt entre les usages légitimes du milieu et plus particulièrement ceux qui sont liés à la gestion de l'eau.

Le but de la charte est de proposer un cadre et une organisation qui permette aux multiples intéressés et aux principaux responsables d'œuvrer de manière cohérente et efficace dans l'intérêt commun de l'ensemble des 100.000 habitants de ce territoire.

- La simple relation des faits survenus depuis 1975 et de leurs conséquences permet d'appréhender de façon très simple et très lisible les objectifs recherchés par les auteurs du projet soumis à enquête publique et devant aboutir à la création d'un nouveau parc du marais poitevin.

Le 3 janvier 1979 un arrêté ministériel a approuvé une charte constitutive du Parc Naturel Régional du Marais poitevin dont la gestion était confiée à un syndicat mixte créé à cet effet.

En août 1991 le ministre de l'environnement constate que " *les objectifs de la charte constitutive n'ont jamais été atteints*".

Les efforts entrepris pour pallier cette carence n'ayant pas été couronnés de succès il a été décidé, en 1997, de ne pas solliciter le renouvellement du classement du territoire concerné en parc naturel régional ; Le syndicat mixte perdure cependant et devient le syndicat mixte du Parc interrégional du Marais poitevin.

Au cours de ces années l'Etat met en œuvre une politique active de développement et de protection de tout ce territoire notamment par la création de zones de protection liées à la Directive Oiseaux et à la Directive Habitat (Natura 2000), par la création de réserves naturelles de la baie de l'Aiguillon par l'extension du site classé du marais mouillé, par des opérations groupées d'amélioration foncière (OGAF) et des opérations locales agri-environnementales. (OLAE)

Cette politique volontariste conduit le ministre de l'environnement, en 1999, à proposer un nouveau classement du territoire en cause en parc naturel régional.

Cette proposition était, à vrai dire, particulièrement opportune si on prend en compte l'arrêt de la Cour Européenne de Justice du 25 novembre 1999 qui condamnait la République Française pour non-respect des directives "*Oiseaux et Habitat*".

L'Etat a confié, en juin 2002 à M. Roussel, ingénieur général au ministère de l'environnement, une mission d'étude qui a débouché sur un plan d'actions pour le marais poitevin accompagné d'engagements financiers de l'Etat sur 10 ans.

Il en est résulté un protocole d'accord signé le 6 juin 2003 entre l'Etat, les Régions de Poitou-Charente et des Pays de Loire et les départements de la Charente- Maritime, des Deux-Sèvres et de la Vendée.

Dans le Préambule de ce protocole il est précisé : « **Les collectivités locales signataires du présent protocole s'engagent à soutenir le "plan d'actions pour le Marais poitevin."** »

Ce plan comporte un chapitre "aspects institutionnels" et il prévoit que sera recherchée une "*relabellisation comme parc naturel régional*". Il précise en outre que "*la charte du parc s'imposera bien entendu comme cadre de toutes les actions.* "

A travers les cinq "*axes*" retenus dans le projet de charte et les "*orientations stratégiques*" proposées pour les atteindre on retrouve les demandes contenues dans ce plan d'actions et incluses dans le protocole d'accord signé le 6 juin 2003 entre l'Etat et les cinq collectivités locales concernées par le marais poitevin.

De cette présentation du projet de charte, depuis sa genèse jusqu'à son approbation par les deux assemblées régionales, on peut retenir l'importance des compétences qui relèvent de l'Etat dans la mise en œuvre du plan d'action inclus dans le projet de la charte soumis à enquête publique.

COMPOSITION DU DOSSIER

Le dossier, élaboré par le syndicat mixte du Parc interrégional du Marais Poitevin, comporte les pièces suivantes :

- Un fascicule de 97 pages intitulé : *Projet de Charte de Parc Régional du Marais Poitevin*
- Un fascicule comportant trois plans du marais (plan des espaces naturels, plan d'aménagement et de développement territorial, plan de parc intitulé carte de synthèse).

Les documents de présentation sont bien réalisés et conformes aux dispositions de l'article R. 333-6-1 du code de l'environnement.

Il doit être précisé cependant que ces deux fascicules ne sont pas d'une lecture facile car ils font souvent référence à des normes ou à des procédures qui ne sont pas connues très probablement de la majorité de ceux qui consulteront ce dossier et qui n'auront pas nécessairement un des commissaires enquêteurs à leur disposition.

CONCERTATION PREALABLE A L'OUVERTURE DE L'ENQUETE.

Le 17 mars 2006 les cinq membres de la commission d'enquête ont participé à une réunion de travail au siège de la Région des Pays de Loire.

Après un exposé liminaire de M.Hélary, vice-président du Conseil Régional des Pays de Loire, les membres de la commission d'enquête se sont entretenus avec :

M. Guérin, directeur de l'environnement et des projets de territoires, assisté de M.M. Peuziat et Coïc

M.M Olivier, Laumont, Sallaud, directeurs adjoints et chargé de mission au parc interrégional du Marais Poitevin.

Au cours de cette réunion des réponses et des précisions ont été apportées aux questions posées par les commissaires enquêteurs. Ceux-ci ont obtenu sans difficulté que leur soient communiqués divers documents auxquels il est fait référence dans le rapport de présentation du projet de charte et nécessaires à sa bonne compréhension.

Les pièces ci-après ont été, à leur demande, remises aux membres de la commission d'enquête.

- Fascicule intitulé "*document préparatoire*" comportant 59 pages
- Statuts du syndicat mixte
- Arrêt de la Cour Européenne de Justice
- Plan d'actions pour le marais poitevin du 11 mars 2002
- Délibération des deux Conseils Régionaux en date des 24 et 25 octobre 2002 décidant d'engager la procédure de classement du marais poitevin en parc régional naturel
- Protocole d'accord pour le plan d'actions pour le marais poitevin du 6 juin 2003
- annexe 1 « Mesures à mettre en œuvre- engagements du Premier ministre » (27.08.03)
- Délibérations des deux Conseils Régionaux en date des 3 et 6 février 2006 décidant de soumettre à enquête publique le projet de charte
- Arrêté en date du 9 mars prescrivant l'enquête
- Photocopie de l'avis d'enquête publique qui sera adressé aux 95 communes incluses dans le périmètre du projet de parc

- -Statuts des syndicats mixtes des parcs de la Brière et de Normandie –Maine.
- Extraits de revue de presse du 6 janvier au 8 mars 2006 relatif au parc interrégional du Marais Poitevin.
- Positionnement des communes sur le projet de charte élaboré en 1995 et étude sur les effets de ce positionnement
- Lettre du 9 septembre 2005 du ministre de l'écologie et du développement durable
- Les SAGE en cours d'élaboration
- Liste des mesures de concertation mises en œuvre par le parc relatives au projet de charte
- Note sur l'opération Grand Site du Marais Poitevin
- Projet de convention pour la mise en place d'une opération Grand Site
- Note sur l'analyse des enjeux liés à l'usage des sols dans le marais
- Deux lettres du préfet en date du 23 mars 2006 aux présidents de Région
- Avis intermédiaire du ministère de l'écologie et du développement durable.
- Avis intermédiaire du Conseil National de la Protection de la Nature. Commission Parcs Naturels Régionaux.
- Avis du bureau des parcs naturels régionaux de France
- Ajustements à l'avant projet de charte (janvier 2006)

Le 29 mars 2006 les commissaires se sont réunis à la mairie de Fontenay le Comte pour procéder à une étude concertée du dossier à la lumière des documents dont ils ont pu prendre connaissance avant l'ouverture de l'enquête.

Le 27 avril 2006 les commissaires enquêteurs se sont réunis à nouveau à Fontenay-le-Comte pour faire le point sur le déroulement de l'enquête.

PUBLICITE DE L'ENQUETE.

L'arrêté du président de la Région des Pays de Loire prescrivant l'enquête publique a fait l'objet d'une première publication dans les journaux suivants :

Ouest France	le 14 mars 2006 et le 21 mars 2006
La Nouvelle République	le 13 mars 2006 et le 20 mars 2006
Sud-ouest	le 15 mars 2006 et le 23 mars 2006

Le même arrêté a fait l'objet d'une publication dans le journal Le Monde le 16 mars 2006.

Un complément d'information a été publié dans les journaux suivants

Ouest France	le 8 avril 2006
La Nouvelle République	le 8 avril 2006
Sud Ouest	le 11 avril 2006.

Les registres d'enquête, cotés et paraphés par un membre de la commission d'enquête ainsi que les pièces du dossier ont été adressés aux maires des 95 communes pour être à la disposition du public le 5 avril 2006, jour de l'ouverture de l'enquête.

Les dispositions nécessaires ont été prises pour que l'avis d'enquête soit affiché dans chaque mairie.

DEROULEMENT DE L'ENQUETE ;

Les commissaires enquêteurs ont tenu toutes les permanences prévues dans l'arrêté dans des salles où le public a pu être accueilli dans des conditions satisfaisantes.

Les registres ont été mis à la disposition du public aux heures d'ouverture des mairies, dans des conditions d'accès satisfaisantes pour tous.

Ce n'est qu'en fin d'enquête que les observations les plus nombreuses ont été formulées. Certains syndicats ou certaines associations sont venues en délégation exposer leurs préoccupations et présenter leurs observations écrites.

Malgré des critiques parfois vives contre le projet de charte l'enquête s'est déroulée dans un climat emprunt de respect envers les positions de chacun.

Les commissaires enquêteurs avaient fait connaître en début d'enquête leur disponibilité pour rencontrer les présidents de Région à toutes fins utiles.

Les commissaires enquêteurs n'ont pas estimé utile de tenir de réunion publique. En revanche ils se sont régulièrement tenus informés par la lecture de la presse locale des échos ou prises de position suscités par l'enquête publique.

En cours d'enquête les commissaires ont pu obtenir des auteurs du projet de charte tous les renseignements utiles à une bonne connaissance du dossier soumis à enquête.

Le 16 mai le président de la commission a été reçu par le président de la Région des Pays de Loire auquel il a fait part du nombre et de la nature des observations recueillies dans les registres ouverts à cet effet.

N'ont été inscrites sur les registres déposés en mairie que les observations transmises aux commissaires enquêteurs.

Les courriers reçus près la clôture des registres, le 9 mai 2006, n'ont pas été ouverts par les membres de la commission d'enquête.

ANALYSE DES OBSERVATIONS RECUEILLIES AU COURS DE L'ENQUETE PUBLIQUE

Aux termes de l'article 2 de la loi du 12 juillet 1983 relative à la démocratisation des enquêtes publiques et à la protection de l'environnement « *l'enquête a pour objet d'informer le public et de recueillir ses appréciations, suggestions et contre propositions... afin de permettre à l'autorité compétente de disposer de tous les éléments nécessaires à son information* ».

A cet effet, en vertu de l'article 20 du décret du 23 avril 1985 la commission d'enquête « *examine les observations recueillies* ».

ANALYSE CHRONOLOGIQUE

L'examen des observations présentées au cours de l'enquête est faite par registre ouvert à cet effet dans l'ordre chronologique de leur formulation. Elles sont analysées comme suit dans quatre tableaux qui comporte les colonnes ci-après :

R.44 pour le Registre ouvert au siège de la région **Pays de Loire**
R 17 **Charente Maritime**
R 79 **Deux-Sèvres**
R 85 **Vendée**

Col 1 n° d'ordre des observations dans chaque registre

Col 2 nom de l'auteur de l'observation et de sa commune de résidence

Col 3 analyse de l'observation

Col 4 - 5 - 6 - 7 Avis exprimé par l'auteur de l'observation.

4 A.F = avis favorable

5 A D = _ avis défavorable

6 A F R = _ avis favorable avec réserve

7 C S A = commentaires sans avis ou H S = commentaire hors sujet

8 Thèmes

La variété et la nature de ces observations conduisent à une analyse thématique de celles-ci.

Si la commission d'enquête « *examine les observations* » elle doit donner ses conclusions motivées dans un document séparé (article 20 du décret du 23 avril 1985).

L'analyse thématique des observations ne constitue donc qu'une explicitation des observations recueillies et du traitement objectif qu'elles paraissent devoir comporter ultérieurement par les auteurs de la charte soumise à enquête, seuls compétents dans ce domaine .

La commission d'enquête a retenu les thèmes ci-après indiqués dans la colonne 8 :

- A : l'agriculture ;
- B. L'hydraulique ;
- C. La mytiliculture ;
- D. Les zones humides ;
- E. La chasse ;
- F. la pêche
- G. Les observations de la Chambre d'Agriculture de la Vendée
- H. Les observations de la COSYNDAH ;
- I.. l'urbanisme
- J. le financement des dépenses ;
- K. l'étendue du parc ;
- L. les observations relevant de l'appréciation des auteurs de la charte.

1	2	3	4	5	6	7	8
N° observations	Auteur & résidence	Observations	AF	AD	AFR	CSA ou HS	Thèmes
1	Syndicat des mytiliculteurs du Perthuis Breton Charron	Exprime son soutien au projet de Charte La qualité de l'eau est essentielle à des conditions sanitaires satisfaisantes pour l'exercice de la profession	AF				C
2	M.Me Barrault Le Poiré sur Velluire	Exprime son soutien au projet de Charte	AF				
3	M Gutierrez 78 Le Chesnay	Constata une forte dégradation des paysages	AF				
4	M Malfilatre Le Langon	1) Le vote des communes portera sur le projet y compris le territoire . Il ne serait pas admissible que des communes puissent par un refus d'adhésion empêcher la réalisation du PNR alors qu'elle font matériellement partie de ce territoire. 2) L'idée créatrice du PNR c'est l'eau. il faut en ce domaine devenir efficace, ce qui n'est pas le cas actuellement.	AF				K B
5	Coordination pour la défense du Marais Poitevin 85 Benet	Exprime son soutien au projet de Charte Lettre de quatre pages de la coordination pour la défense du marais poitevin qui exprime son soutien au projet de charte soumise à enquête publique après une étude sur l'historique du parc né en 1979 et une étude sur les conditions de la charte au regard des législation et réglementation en vigueur sur une large partie du territoire du marais poitevin.	AF				
6	M Barrault 56 Lorient	Exprime son soutien au projet de Charte	AF				
7	Me dulac 85 Beauvoir sur mer	Exprime son soutien au projet de Charte. Un Parc Naturel Régional n'est pas un outil réglementaire, il ne peut donc être considéré comme un nouvel outil « contraignant ». la Loi littoral sur l'eau, la Directive Cadre sur l'Eau, les Directives « Oiseaux » et « Habitats », la loi « Littoral » etc. sont des engagements de la France, qui devront de toute façon être mis en œuvre , que le Parc Naturel existe ou non. Le Parc serait la seule manière d'obtenir des financements dans ces mises en œuvres.	AF				
8	M Normand 41 Romorantin	Exprime son soutien au projet de Charte	AF				
9	M Grillet 85 Rocheservière	Exprime son soutien au projet de Charte Il est attaché à la sauvegarde des zones à fort potentiel écologique	AF				
10	M Me Perthuis 17 Lagord	Exprime son soutien au projet de Charte Et espère que cette charte redonnera son label au Parc interrégional	AF				
11	Me Bouillard 17 la Rochelle	Exprime son soutien au projet de Charte Et espère que cette charte redonnera son label au Parc interrégional	AF				

1	2	3	4	5	6	7	8
N° observations	Auteur & résidence	Observations	AF	AD	AFR	CSA ou HS	Thèmes
12	Ligue pour la Protection des oiseaux M Bougrain-Dubourg 17 Rochefort	Exprime son soutien au projet de Charte Le projet de Charte résulte d'un travail intense de commissions, groupes de travail, contacts au niveau communal mené dans une logique fédérative et ambitieuse	AF				
13	M Me Senez 85 Luçon	Exprime son soutien au projet de Charte	AF				
14	M Chauveau 85 champagne les marais	Exprime son soutien au projet de Charte	AF				
15	LPO M Toubanc 85 la Roche sur yon	Exprime son soutien au projet de Charte Ce projet de PNR est issu d'un important travail de commissions, groupes de travail représentant plus de 250 réunions. ce projet démocratique est le fruit d'un compromis ; Un Parc Naturel Régional ne peut que jouer un rôle facilitateur, de conseil et d'assistance auprès des collectivités. Ce projet aidera les collectivités à s'inscrire dans une politique d'aménagement cohérent et global	AF				
16	M Adam 85 Péault	Exprime son soutien au projet de Charte	AF				
17	Chambre d'Agriculture de Vendée M Guyau	Les agriculteurs veulent continuer à préserver ce territoire en y poursuivant leur activité ; Protéger les biens et les personnes : Le risque majeur dans cette région ce sont les inondations. Il est donc indispensable que des travaux soient planifiés, chaque année sur une période de 5 ans. Préserver les zones humides : Le réseau hydraulique demande un entretien permanent. Il s'agit pour les agriculteurs d'aspects très importants. C'est leur déménagement sinon qu'on organisera en privilégiant le laisser faire. Le marais pour être une zone humide ouverte commande d'être mis en valeur. Le projet de charte aujourd'hui sur ce thème majeur est inacceptable car ambiguë à dessein. Il porte en germe le retour à des pratiques et conditions de vie que les agriculteurs croyaient révolues, comme l'atteste le recours aux zones d'expansion de crues. Supprimer les friches : La friche c'est l'échec, elle rend les espaces incultes inaccessibles. Aujourd'hui 10 000ha au cœur du marais mouillé le gangrèment. 35 000 ha de prairies, dont 30 % sans compensation financière, sont entretenus à ce jour par les éleveurs dans le marais poitevin. Promouvoir des SAGE pour tous les usages : dans les terrains calcaires, l'irrigation de ces sols l'été apporte une réelle valeur ajoutée. Retirer la culture c'est arrêter l'engraissement des animaux et affecter la rentabilité de l'élevage. Il s'agit d'évidences pour les agriculteurs, la charte les nie. Pour disposer d'une meilleure perspective économique des agriculteurs irriguent en toute transparence. Leurs prélèvements tiennent		AD			G

		compte de la ressource. Les cotes d'arrêt actuelles sont à préserver ; elles autorisent dans ces conditions un partage acceptable de la ressource. Quelques retenues sont à programmer. Partager les orientations pour agir : la commission PRN note que le projet de charte doit intégrer des propositions de conventions avec différents partenaires. Les Chambres d'agriculture entendent être de ceux-là, mais pour l'heure c'est un clair constat de carence ;					
18	ACEDEM 85 Chaillé-les-Marais	Lettre comportant 19 signatures Exprime son soutien au projet de Charte	AF				
19	ACEDEM 85 Chaillé-les-Marais	Lettre comportant 1 signature Exprime son soutien au projet de Charte	AF				
20	Me Adams 85 Péault	Exprime son soutien au projet de Charte	AF				
21	Me Miaud 85 Vix	Exprime son soutien au projet de Charte Et se dit tout spécialement attaché à la biodiversité menacée par l'extension des cultures extensives	AF				
22	Me Charasse 37 Joué les tours	Exprime son soutien au projet de Charte	AF				
23	M Bernier 86 Béruges	Exprime son soutien au projet de Charte	AF				
24	M Bernard 86 Béruges	Exprime son soutien au projet de Charte	AF				
25	M Me Biston 85 Fontenay Le Comte	Exprime son soutien au projet de Charte	AF				
26	M Gérard 85 St Hiltaire de Loulay	Exprime son soutien au projet de Charte	AF				
27	M Me Bouet 85 Luçon	Exprime son soutien au projet de Charte	AF				
28	M Me Donné	Exprime son soutien au projet de Charte	AF				
29	M Me Schiltz-Hoeltgen Mertzifil Luxembourg	Exprime son soutien au projet de Charte	AF				
30	La Venise Verte Me Robin 79 Coulon	Exprime son soutien au projet de Charte	Af				
31	M Porcher Guy 85 Champagne les Marais	Exprime son soutien au projet de Charte	AF				
32	M Porcher Didier 85 Champagne les Marais	Exprime son soutien au projet de Charte	AF				
33	Me Briche 85 Puyravault	Exprime son soutien au projet de Charte	AF				
34	Espace Mosaïque 17 Courçon	Exprime son soutien au projet de Charte	AF				
35	M Bruneau 85 La Roche sur Yon	Exprime son soutien au projet de Charte	AF				
36	M Me Plaire 17 périgny	Exprime son soutien au projet de Charte Particulièrement attaché au problème de l'eau, à la préservation de ce milieu humide Exprime son soutien au projet de Charte et de son écosystème	AF				B
37	M Me Gaudou 45 Nogent sur Vernisson	E Exprime son soutien au projet de Charte	AF				
38	M Me Deschamps 85 Longeville sur mer	Exprime son soutien au projet de Charte Spécialement attaché à la préservation de la faune, la flore et surtout aux marais mouillés	AF				A

1	2	3	4	5	6	7	8
N° observations	Auteur & résidence	Observations	AF	AD	AFR	CSA ou HS	Thèmes
39	M Me Matard 17 Rochefort	Exprime son soutien au projet de Charte Les conflits politiques n'ont pas lieu d'être quand il s'agit de sauver un tel patrimoine nature, culturel et socio-économique	AF				
40	M Morgan 85 St Germain de Prinsay	Exprime son soutien au projet de Charte Un parc n'a aucun pouvoir en matière réglementaire. Les contraintes qui existent sur son territoire sont indépendantes de son existence . elles résultent d'engagements de la France et existeront avec ou sans lui. Sur ce territoire éclaté en trois départements et deux régions, le Parc Naturel Régional ne peut jouer qu'un rôle facilitateur de conseil, d'assistance auprès des collectivités et de financement. La charte acquise ne résoudra pas tout. Le futur PNR devra s'engager dans la voie de la restauration de la biodiversité en soutenant l'élevage l'herbe en prairie naturelle et en encourageant financièrement le maintien de prairies humides, seule manière d'assurer cette restauration	AF				A
41	Signature illisible	idem	AF				
42	Me Brisseau 85 St Germain de Pansay	idem	AF				
43	Me Barran 85 les Sables d'Olonne	idem	AF				
44	M Bougueniel 85 St Michel en L'Herm	idem	A				
45	M Rousseau 85 Vouillé les Marais	idem	AF				
46	Me Dupas 85 la Roche sue Yon	idem	AF				
47	M Affloncourt 85 la Roche sur Yon	idem	AF				
48	M Me Lambert 85 Les moutiers les Maux feu	idem	AF				
49	M Me Boudon 85 Challans	idem	AF				
50	M Gaudran 85 Chantonay	Idem	AF				
51	M Perrocheau 85 Les Sables d'Olonne	idem	AF				
52	M Robert 85 Les Herbiers	idem	AF				
53	M Briffaut 85 les Herbiers	idem	AF				
54	M Mourey 85 Les Herbiers	idem	AF				
55	M Rodhes 85 les Herbiers	idem	AF				
56	Illisible 85 Les Herbiers	idem	AF				

1	2	3	4	5	6	7	8
N° observations	Auteur & résidence	Observations	AF	AD	AFR	CSA ou HS	Thèmes
57	M Brion 85 Noirmoutier	idem	AF				
58	Illisible 85 Noirmoutier	idem	AF				
59	M Me Chapeyron 85 Grosbreuil	idem	AF				
60	M Williamson 85 St Etienne du bois	idem	AF				
61	M Me Rabiller 85 Soullans	Idem Madame est Présidente de l'association pour le respect des personnes et de l'environnement	AF				
62	M Madand-Godin	idem	AF				
63	M Marais 85 Aubigny	idem	AF				
64	M Me Braun 85 Noirmoutier	idem	AF				
65	M Gouin Camille 85 Benet	Exprime son soutien au projet de Charte	AF				
66	Me Epinchard Agnes 85 Benet	Exprime son soutien au projet de Charte	AF				
67	Me Epinchard Jeannette 85 Benet	Exprime son soutien au projet de Charte	AF				
68	Me Gouin Patrick 85 Benet	Exprime son soutien au projet de Charte	AF				
69	Me Bigot 85 L'Orbie	Exprime son soutien au projet de Charte	AF				
70	M Marechal 85 Fontenay Le Comte	Exprime son soutien au projet de Charte	AF				
71	M Mercier 85 Fontenay Le Comte	Exprime son soutien au projet de Charte	AF				
72	M Laboureux 85 Vouillé le Marais	Exprime son soutien au projet de Charte	AF				
73	M Bairot Raymond 85 Chaillé les Marais	Exprime son soutien au projet de Charte	AF				
74	Me Longevielle Jeanine 85 La Taillée	Exprime son soutien au projet de Charte	AF				
75	M Maufrais 85 Chaillé les Marais	Exprime son soutien au projet de Charte	AF				
76	M Durand 85Puyravault	Exprime son soutien au projet de Charte	AF				
77	Me Sintes 85 Ste Radegonde des Noyers	Exprime son soutien au projet de Charte	AF				
78	M Me Saunier 85 Benet	Exprime son soutien au projet de Charte	AF				
79	Me Bouais 85 La Chataigneraie	Exprime son soutien au projet de Charte	AF				
80	M Claveau	Exprime son soutien au projet de Charte	AF				
81	Me Papillon-Baron 85Chaillé les Marais	Exprime son soutien au projet de Charte	AF				
82	Me René Ginette 85 la Taillée	Exprime son soutien au projet de Charte	AF				
83	M René Gaston 85 la Taillée	Exprime son soutien au projet de Charte	AF				

1	2	3	4	5	6	7	8
N° observations	Auteur & résidence	Observations	AF	AD	AFR	CSA ou HS	Thèmes
84	M Chaillot Luc 85 Chaillé les Marais	Exprime son soutien au projet de Charte	AF				
85	Me Chaillot Martine 95 Beauchamp	Exprime son soutien au projet de Charte	AF				
86	M Lunel Eric 95 Beauchamp	Exprime son soutien au projet de Charte	AF				
87	Me Maillard Axelle 85 Belleville sur Vie	Exprime son soutien au projet de Charte	AF				
88	M Chaillot Eric 85 Belleville sur Vie	Exprime son soutien au projet de Charte	AF				
89	M Chaillot Christian 85 Talmont	Exprime son soutien au projet de Charte	AF				
90	M Perron Philippe 79 Niort	Exprime son soutien au projet de Charte	AF				
91	Me Boulineau Myriam 85 Talmont	Exprime son soutien au projet de Charte	AF				
92	Me Dubois -gest Claudine 85 Beaufon	Exprime son soutien au projet de Charte	AF				
93	M Creoff Richard 85 Le Gue de Velluire	Exprime son soutien au projet de Charte	AF				
94	M Sabourault Bernard 17 St Jean d'Angely	Exprime son soutien au projet de Charte	AF				
95	M Lucas Michel 79 Niort	Exprime son soutien au projet de Charte	AF				
96	Association pour la Sauvegarde de la Nature Néo-caledonienne M J L d'Auzon	Exprime son soutien au projet de Charte	AF				
97	M Pattier Dominique 86 Poitiers	Exprime son soutien au projet de Charte	AF				
98	Me Bréret Martine 17 St Xandre	Exprime son soutien au projet de Charte	AF				
99	Me casseron Louissette 85 Le Poirésur Velluire	Exprime son soutien au projet de Charte	AF				
100	M Casseron Bernard 17 La Rochelle	Exprime son soutien au projet de Charte	AF				
101	M Papineau Paul 79 Nueil les aubiers	Exprime son soutien au projet de Charte	AF				
102	M Nicole René 85 longeville sur Mer	Exprime son soutien au projet de Charte	AF				
103	M Dazelle Gaston 85 Benet	Exprime son soutien au projet de Charte Spécialement attaché à la remise en état des prairies au défrichage des parcelles et au curage des conches. Il souhaite que les peupliers ne soient plantés .que sur un rang autour des prairies et à un minimum de 5 m. du bord. Le maintien du niveau d'eau est une exigence qu'il faut maintenir à tout prix. Il est aberrant de voir les éleveurs obligés de mettre des clôtures électriques et de payer l'eau au robinet pour abreuver leur bétail dans le marais.	AF				A B
104	M Guery Jacky	Exprime son soutien au projet de Charte Et se déclare attaché à une gestion de l'eau réfléchie et coordonnée, à soutenir une	AF				8

		agriculture respectant le milieu, notamment l'interdiction des cultures nécessitant une irrigation importante.					
1	2	3	4	5	6	7	8
N° observations	Auteur & résidence	Observations	AF	AD	AFR	CSA ou HS	Thèmes
105	M Dupont Pierre 44 Orvault	Exprime son soutien au projet de Charte Car l'équilibre est très fragile et il est urgent d'agir pour assurer leur sauvegarde.	AF				
106	Me P-Gaillard Geneviève Député des Deux-Sèvres 79 Niort	Exprime son soutien au projet de Charte Et estime qu'il appartient aux habitants du marais de prendre en main l'avenir du territoire où ils vivent et de faire connaître clairement leur volonté d'un développement harmonieux. Elle attire l'attention sur 4 points <ul style="list-style-type: none"> • La gestion de la pêche et la mytiliculture de la Baie de l'Aiguillon à mieux intégrer dans le projet • L'incitation au développement des énergies renouvelables qui est insuffisamment développée • La nécessité de mettre en place une politique d'évaluation et d'en définir la méthode et les outils • La mise en place d'un outil de gestion performant qui n'est pas nécessairement un syndicat mixte • 	AF				A C L
107	M Speake Roy 85 St Sigismond	Il expose en détail une politique économique pour le marais en précisant que « les cultures telles que les céréales , le tournesol, le maïs, les pommes de terre devraient être retirés du marais et cultivés à nouveau sur les terres à pâturages ». Il faudrait interdire les engrais non biologiques et pratiquer une politique d'é levage. Continuer à laisser le marais se détériorer n'est pas envisageable.				CSA	
108	M Guillope A 75 Paris	Exprime son soutien au projet de Charte	AF				
109	UPRA M Ressegand François - Xavier 79 Niort	Exprime son soutien au projet de Charte (5 signataires)	AF				
110	Office de tourisme du marais Poitevin M Leyssène Jean 79 Niort	Exprime son soutien au projet de Charte Il représente 15 communes et 300 prestataires	AF				
111	M Orsini Claude 79 Mauzé sur le Mignon	Exprime son soutien au projet de Charte Souligne les risques courus si on laisse le marais dans son état actuel et attire l'attention sur les bienfaits d'une agriculture biologique. Il y a de la place pour une agriculture efficace pourvoyeuse d'emplois. l'agriculture biologique a de l'avenir.	AF				A

1	2	3	4	5	6	7	8
N° observations	Auteur & résidence	Observations	AF	AD	AFR	CSA ou HS	Thèmes
112	ADIDCR M Marchal Philippe 85Talmont St hilaire	Exprime son rejet du projet Pendant 20 ans le marais mouillé a été oublié ; aujourd'hui il est trop tard. Chaque année des dizaines d'animaux meurent empoisonnés par l'eau de mer Il estime que la charte va supprimer des emplois		AD			A
113	M Moizeau Georges 85 Maillé	Dit non au projet : les mesures proposées sont inapplicables et inappropriées à l'agriculture. Ne veut pas devenir des jardiniers de la nature Il faut restaurer l'anse de la Baie de l'Aiguillon		AD			A
114	Communauté d'agglomération de Niort M Mathieu Alain 79 Niort	L'ensemble des maires de la communauté d'agglomération exprime son soutien au projet de Charte	AF				
115	Coordination pour la défense du Marais poitevin M Yves Le Quellec 85 Benet	Exprime son soutien au projet de Charte	AF				
116	Me Fichet Monique 79 Magné	Exprime son soutien au projet de Charte	AF				
117	M Jeanpierre Philippe 79 Coulon	Exprime son soutien au projet de Charte	AF				
118	M clavierie Jean-Marie 79 Xaintray	Exprime son soutien au projet de Charte	AF				
119	Me Lise Madeleine 79 La forêt sur Sèvre	Exprime son soutien au projet de Charte	AF				
120	M Bonnin Rémy 79 Vouillé	Exprime son soutien au projet de Charte	AF				
121	Me Jeanpierre Anne 79 Coulon	Exprime son soutien au projet de Charte	AF				
122	Me Boisseau martine 17 Doeil sur le Mignon	Exprime son soutien au projet de Charte	AF				
123	Me Brault Joëlle 85 Maillé	Exprime son soutien au projet de Charte	AF				
124	Me Lerat Sylvie 85 Lairoux	Exprime son soutien au projet de Charte	AF				
125	M Bealu Norbert 79 Terves	Exprime son soutien au projet de Charte	AF				
126	Me Girard Ginette 79 Niort	Exprime son soutien au projet de Charte	AF				
127	M Baron Philippe 17 Chambon	Exprime son soutien au projet de Charte	AF				
128	Me demareq Catherine 17 La Rochelle	Exprime son soutien au projet de Charte	AF				
129	M Demareq jean-Louis 17 Varauze	Exprime son soutien au projet de Charte	AF				
130	Me Frainnet Chantal et Danielle 16 Torsac	Expriment leur soutien au projet de Charte	AF				
131	Me Jolly Françoise 85 le Poiré sur Velluire	Exprime son soutien au projet de Charte	AF				
132	Me Lefrand Michèle M Lefrand Daniel 85 le Poiré sur Velluire	Expriment leur soutien au projet de Charte	AF				

1	2	3	4	5	6	7	8
N° observations	Auteur & résidence	Observations	AF	AD	AFR	CSA ou HS	Thèmes
133	Me EtiennePalier Annabelle 85 St Denis du payré	Exprime son soutien au projet de Charte	AF				
134	Me Savariau Yveline Me Savariau Yasmine 85 Maillé	Expriment leur soutien au projet de Charte	AF				
135	Me Py Marie -Josée 79 Niort	Exprime son soutien au projet de Charte	AF				
136	M Palier Sébastien 85 St Denis du Payré	Exprime son soutien au projet de Charte	AF				
137	M Rousselot François - Jean 79 La Forêt sur Sèvre	Exprime son soutien au projet de Charte	AF				
138	X	Exprime son soutien au projet de Charte					
139	X	Exprime son soutien au projet de Charte					
140	Me Zimmermann Anne Steedorf Suisse	Exprime son soutien au projet de Charte	AF				
141	M Pesenti Gérars 17 Andilly	Exprime son soutien au projet de Charte	AF				
142	Centre socio-culturelde pays Mauzéen M Arnaud Dominique 79 Mauzé sur le Mignon	Exprime son soutien au projet de Charte	AF				
143	Me Pesselier Charlotte 37 Fondettes	Exprime son soutien au projet de Charte	AF				
144	M Sauvaget Dominique 79 Pouzou	Exprime son soutien au projet de Charte	AF				
145	M Iebessonble Dominique 85 le Poiré sur Velluire	Exprime son soutien au projet de Charte	AF				
146	M me Boucard Yvon 85 l'Île d'Elle	Exprime son soutien au projet de Charte 6 signatures	AF				
147	M Daumas yves 85 Champagné les Marais	Exprime son soutien au projet de Charte	AF				
148	M drapeau Ginette 85 Vouillé les Marais	Exprime son soutien au projet de Charte	AF				
149	M Bernars Raymond 85 la Taillée	Exprime son soutien au projet de Charte	AF				
150	Centre régional de la propriété forestière de Poitou-Charentes M Formery Mathieu 86 Smarves	Exprime son soutien au projet de Charte	AF				
151	EID Atlantique M Guilloteau jacques 17 St Crépin	Cette lettre fournit des informations sur la démoustication mais ne comporte aucun avis				CSA	
152	M Armand Jean 85 St Urbain	Exprime son soutien au projet de Charte	AF				
153	Me Tainguy Maryline 85 La Roche sur Yon	Exprime son soutien au projet de Charte	AF				
154	M Jadaud Yvon 85 Le Poiré sur vie	Exprime son soutien au projet de Charte	AF				
155	M Huet François 85 la Guérinière	Exprime son soutien au projet de Charte	AF				
156	M Isaac Bertrand 85 Conne	Exprime son soutien au projet de Charte	AF				

1	2	3	4	5	6	7	8
N° observations	Auteur & résidence	Observations	AF	AD	AFR	CSA ou HS	Thèmes
157	M Barzic André 85 Olonne sur Mer	Exprime son soutien au projet de Charte	AF				
158	M Lemire 85 Fontaines	Exprime son soutien au projet de Charte	AF				
159	Me Meyer Eliane 85 L'Orbrie	Exprime son soutien au projet de Charte	AF				
160	M Picot Michel 85 La Roche sur Yon	Exprime son soutien au projet de Charte	AF				
161	M Brin Sébastien 85 St Michel Mont Mercure	Exprime son soutien au projet de Charte	AF				
162	M Guinaudeau Joseph 85 La Ferrière	Exprime son soutien au projet de Charte	AF				
163	M Devaux F 85	Exprime son soutien au projet de Charte	AF				
164	M Stragiotri C 85 La roche sur Yon	Exprime son soutien au projet de Charte	AF				
165	M Ttexier René 85 St Jean de monts	Exprime son soutien au projet de Charte	AF				
	Non Identifié	Exprime son soutien au projet de Charte	AF				
166	Me Luez Madeleine 85 Mouzeuil St Martin	Exprime son soutien au projet de Charte	AF				
167	M Rraiffaud Alain 85 Fontenay le Comte	Exprime son soutien au projet de Charte	AF				
168	M Emeriau JeanPaul 85 La Roche sur Yon	Exprime leur soutien au projet de Charte	AF				
	2 signataires non identifiés	Expriment leur soutien au projet de Charte	AF				
169	M Me Hamard Anne et Jacques 85 St Jean de Monts	Expriment leur soutien au projet de Charte	AF				
170	Me Moison Jacquelin 85 Saligny	Exprime son soutien au projet de Charte	AF				
171	M Bertbet Alain ???	Exprime son soutien au projet de Charte	AF				
172	M Guillot François 85 La Roche sur Yon	Exprime son soutien au projet de Charte	AF				
173	M Auneau Philippe 85 La Roche sur Yon	Exprime son soutien au projet de Charte	AF				
174	M Bouchereau R 85 Dompierre sur Yon	Exprime son soutien au projet de Charte	AF				
175	M Dordonnat Daniel 85 Coex	Exprime son soutien au projet de Charte	AF				
176	Me Locteau Christiane 85 Olonne sur Mer	Exprime son soutien au projet de Charte	AF				
	Signé mais non identifié	Exprime son soutien au projet de Charte	AF				
177	M Marcu L 85 St Gilles Croix de Vie	Exprime son soutien au projet de Charte	AF				
178	M Dropeau J 85 La Roche sur Yon	Exprime son soutien au projet de Charte	AF				
179	M Locquiaud Serge 85 St Hilaire de Riez	Exprime son soutien au projet de Charte	AF				
180	Me Retail Nathalie 85 Bretignolles sur Mer	Exprime son soutien au projet de Charte	AF				

1	2	3	4	5	6	7	8
N° observations	Auteur & résidence	Observations	AF	AD	AFR	CSA ou HS	Thèmes
181	M Bouthiaux 85 st Avaugourd des Landes	Exprime son soutien au projet de Charte	AF				
182	M Luez Jean –Claude 85 Mouzeuil-St Martin	Exprime son soutien au projet de Charte	AF				
183	Me Luez Anne 85 Luçon	Exprime son soutien au projet de Charte	AF				
184	M Paillat Jean-Paul 85 La Roche sur Yon	Exprime son soutien au projet de Charte	AF				
185	Dr Lesignr Claude 85 La Roche sur Yon	Exprime son soutien au projet de Charte	AF				
186	M Artaud Jean-marie 85 La roche sur Yon	Exprime son soutien au projet de Charte	AF				
187	M Pineau Aurélien 85 Moutiers les Mauxfaits	Exprime son soutien au projet de Charte	AF				
188	M Ragot L 85 la Tranche sur Mer	Exprime son soutien au projet de Charte	AF				
	4 signatures non identifiées	Exprime son soutien au projet de Charte	AF				
189	Me Valla- Tiberghien Colette 85 Ste Florence	Exprime son soutien au projet de Charte	AF				
190	M Me Gonin Christian 85 le Poiré en Velluire	Exprime son soutien au projet de Charte	AF				
191	Me Baudais Marie -Jeanne 85 Sérigné	Exprime son soutien au projet de Charte	AF				
192	Me Brugneaux Amandine 85 Bazoges en Paillers	Exprime son soutien au projet de Charte	AF				
193	Me lascols ???	Exprime son soutien au projet de Charte	AF				
194	M You Théopane 85 Sigournais	Exprime son soutien au projet de Charte	AF				
195	Me Selig Michèle 85 St Hilaire de riez	Exprime son soutien au projet de Charte	AF				
196	M Mich ???	Exprime son soutien au projet de Charte	AF				
197	Me Marchal Danielle 85 St Révérend	Exprime son soutien au projet de Charte	AF				
198	Association Ecologique du Hhaut Bocage Vendéen Me Chataigner F 85 Pouzauges	Exprime son soutien au projet de Charte	AF				
199	M Allain Bruno 85 St Hilaire de riez	Exprime son soutien au projet de Charte	AF				
200	M Berthou Patrick 85 Aubigny	Exprime son soutien au projet de Charte	AF				
201	Me Launay Christiane 49 Cholet	Exprime son soutien au projet de Charte	AF				
202	M. Aubrub Gilbert 85 Les Sables d’Olonne	Exprime son soutien au projet de Charte	AF				
203	MmeCompeyrouy Jeanine 85 Les Sables d’Olonne	Exprime son soutien au projet de Charte	AF				
204	M.Mme Préau 49 cholet	Exprime son soutien au projet de Charte	AF				

1	2	3	4	5	6	7	8
N° observations	Auteur & résidence	Observations	AF	AD	AFR	CSA ou HS	Thèmes
205	Mme Moerman Françoise 85 Lairoux	Exprime son soutien au projet de Charte	AF				
206	X	Exprime son soutien au projet de Charte	AF				
207	Fontanet H 85 St Cyr de Talmondais	Exprime son soutien au projet de Charte	AF				
208	M.Berger 85 La Taillée	Exprime son soutien au projet de Charte	AF				
209	MmE Blot Cristine 85 La Taillée	Exprime son soutien au projet de Charte	AF				
210	M. Grellaud Larry 85 Le Gué en Velluire	Exprime son soutien au projet de Charte	AF				
211	M. Sauvaget Claude 79 Secondigné Belle	Exprime son soutien au projet de Charte	AF				
212	M. Rousseau Dominique 79 Niort	Exprime son soutien au projet de Charte	AF				
213	Mme Gaufreteau Elise 79 Arzais	Exprime son soutien au projet de Charte	AF				
214	MmBoinot Martine 79 St Vincent La Chatre	Exprime son soutien au projet de Charte	AF				
215	Guignet Anton Chaillé les Marais	Exprime son soutien au projet de Charte	AF				
216	Mme .Moerman Françoise 85 Lairoux	Exprime son soutien au projet de Charte	AF				
217	M. Guillaume Alain 85 Pissote	Exprime son soutien au projet de Charte	AF				
218	Mm. Guillaume Nadine 85 Pissote	Exprime son soutien au projet de Charte	AF				
219	Mm. Slardienne Carole 85 Luçon	Exprime son soutien au projet de Charte	AF				
220	M.M Lechaud André, Margueritte, Dominique, 92 Sceaux	Expriment leur soutien au projet de Charte	AF				
221	M ;Bourdin Jean 85 Fontenay le Comte	Exprime son soutien au projet de Charte	AF				
222	M. Anderlini Yves 54 Vaudreuve	Exprime son soutien au projet de Charte	AF				
223	Mm. Rodon Estelle 89 Arçais	Exprime son soutien au projet de Charte	AF				
224	M. Collon Jean 79 Parthenay	Exprime son soutien au projet de Charte	AF				
225	M. Rouiller Philippe 17 Ghaban	Exprime son soutien au projet de Charte	AF				
226	M. Bernard Claude 17 La Grève sur Mignon	Exprime son soutien au projet de Charte	AF				
227	M. Boullant Mathieu 79 Mauzé Touarsais	Exprime son soutien au projet de Charte	AF				
228	Mm Maingot Jacqueline 85 Marillet	Exprime son soutien au projet de Charte	AF				
229	M. Bonnessée Michel 79 Parthenay	Exprime son soutien au projet de Charte	AF				
230	M.Mme Bouthier Alain 85 St Pierre le Vieux	Expriment leur soutien au projet de Charte	AF				
231	Mm. Herault Florence 85 Longeville sur mer	Exprime son soutien au projet de Charte	AF				

1	2	3	4	5	6	7	8
N° observations	Auteur & résidence	Observations	AF	AD	AFR	CSA ou HS	Thèmes
232	Lettre de 26 étudiants en BTSA Gestion et protection de la nature 79 Melle	Exprime son soutien au projet de Charte	AF				
233	Association ADDCP 79 Ardin	Exprime son soutien au projet de Charte	AF				
234	M. Thomas Dominique 79 Sansais	Exprime son soutien au projet de Charte mais regrette que l'Etat tarde à prendre des mesures de restriction de l'usage de l'eau par les agriculteurs qui irriguent massivement.	AF				
235	Lettre de la coordination des associations environnementales du littoral vendéen 85 Les Sables d'Olonne	Exprime son soutien au projet de Charte	AF				
236	Mm ; Moinard Sophie 85 Triazé	Exprime son soutien au projet de Charte mais : 1 demande une cartographie claire de la répartition des zones de culture et de prairies 2 demande une aide fixe et pérenne à l'ha de prairies humides ; demande une gestion de l'eau « proche de la maturité » avec des règlements d'eau .			AFR		B L
237	Lettre du collectif des d'éleveurs en prairies de marais 85 Champagné les Marais	Exprime son soutien au projet de Charte mais demande : 1 que le Parc soutienne davantage les contrats CAD 2 une gestion hydraulique globale plus favorable à l'élevage (niveau hydraulique trop bas)			AFR		B
238	Confédération Paysane de Vendée 85 La Roche sur Yon	Exprime son soutien au projet de Charte mais émet des réserves sur les « réserves de substitution » qui artificialisent le milieu et ne protègent pas le système hydraulique du marais			AFR		B
239	WWF ; France 75 Paris	Exprime son soutien au projet de Charte qui s'inscrit dans le plan gouvernemental d'actions pour le marais poitevin .	AF				
240	Lettre de 22 professeurs de lycée 79 Melle »e	Exprime son soutien au projet de Charte	AF				
241	Association pour la sauvegarde de la nature et de l'environnement du littoral du Sud Vendée 85 Aiguillon sur Mer	Exprime son soutien au projet de Charte et souligne l'excès d'irrigation qui est la cause principale de l'assèchement des marais	AF				B
242	Lettre de 13 éleveurs utilisateurs des marais communaux postée à 85 St Michel en L'Hermé	Exprime son soutien au projet de Charte	AF				
243	M. Vielle Paul 85 Mouchand	Exprime son soutien au projet de Charte	AF				
244	M. Bresler Bernard 91 Chilly Mazarin	Expose sa situation au regard d'une maison sise 19 route des Sauveurs à Taugon qu'on lui interdit de reconstruire après l'avoir démolie .				HS	
245	M. Robin Guy 85 Curzon	Se déclare opposé au projet de parc tel qu'il est proposé dans la charte .		AD			

1	2	3	4	5	6	7	8
N° observations	Auteur & résidence	Observations	AF	AD	AFR	CSA ou HS	Thèmes
246	Lettre du conseil municipal d'aiguillon sur Mer 85 Aiguillon Sur Mer	Le conseil municipal craint que le syndicat mixte ne dispose de pouvoirs importants au sein des CLE au détriment de la démocratie locale Un marais figé et mouillé n'est pas souhaitable L'élaboration des documents d'urbanisme sera tributaire d'un avis d'expertise donné par le syndicat mixte . On ignore qu'elle sera la contribution demandée à chaque commune « en conclusion le projet de charte est excessivement interventionniste et confus .il devrait se cantonner au volet environnemental «		AD			I J
247	M. Klaus Waldeck 79 Parthenay	Exprime son soutien au projet de Charte	AF				
248	M. Petit Dominique 78 Le Chesnay	Exprime son soutien au projet de Charte	AF				
249	M. Lebrun Pascal 61 Macé	Exprime son soutien au projet de Charte	AF				
250	Mm. Berfrand E 78 Versailles	Exprime son soutien au projet de Charte	AF				
251	M. Legrand Ernest 85 Les Mayrils	Exprime son soutien au projet de Charte	AF				
252	M. Rousseau Roger 85 Sérign »	Exprime son soutien au projet de Charte	AF				
253	Mme; TUTEAU Monique 85 Sérigné	Exprime son soutien au projet de Charte	AF				
254	Mm . Moteau Amélie 85 Sérigné	Exprime son soutien au projet de Charte	AF				
255	M. Tuteau Claude 50 Equeur dreville	Exprime son soutien au projet de Charte	AF				
256	M.Tuteau Eric 92 Issy les Moulineaux	Exprime son soutien au projet de Charte	AF				
257	M. Grenetier Pascal 82 Lavaurette	Exprime son soutien au projet de Charte	AF				
258	Mm. Grenetier Corine 82 Lacaurette	Exprime son soutien au projet de Charte	AF				
259	Mm. Tuteau Thérèse 50 Equeur drevillee	Exprime son soutien au projet de Charte	AF				
260	M.Sago 79 Coulon	Exprime son soutien au projet de Charte	AF				
261	M. Guicheteau Dominique Bormes les Mimosas	Exprime son soutien au projet de Charte	AF				
262	Mm. Guicheteau Pascale Bargemon	Exprime son soutien au projet de Charte	A				
263	M. Lerme Jean Claude 79 Prianes	Exprime son soutien au projet de Charte	AF				
264	M. Poupeau André 79 Asnières en Poitou	Exprime son soutien au projet de Charte	AF				
265	M. Savary Claude 79 Paizay le Chapt	Exprime son soutien au projet de Charte	AF				
266	M. Rothwell Allen 85 La Claye	Exprime son soutien au projet de Charte	AF				
267	Mm. Rothwell Deidre 85 La Claye	Exprime son soutien au projet de Charte	AF				

1	2	3	4	5	6	7	8
N° observations	Auteur & résidence	Observations	AF	AD	AFR	CSA ou HS	Thèmes
268	M. Fauchy 79 Niort	Exprime son soutien au projet de Charte	AF				
269	Mm. Bluteau Agnès 85 Faymoreau	Exprime son soutien au projet de Charte	AF				
270	Mm. Destouches Odile 85 Nallers	Exprime son soutien au projet de Charte	AF				
271	M Riault Xavier 79 Romans des champs	Exprime son soutien au projet de Charte	AF				
272	Mm.Barré Chanal 79 Niort	Exprime son soutien au projet de Charte	AF				
273	Mme Guitton Madeleine 85 st Hilaire des loges	Exprime son soutien au projet de Charte	AF				

**R. 17 – REGISTRES OUVERTS DANS LE DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE
MARITIME**

1	2	3	4	5	6	7	8
N°	Auteur - Résidence	Observations	AF	AD	AFR	CSA	Thème
COMMUNE D'AUNAIS							
1	M. Gérard GRELIER Maire de la commune d'ANAIS 09/05/2006	M. le Maire précise que la commune d'Anais possède un marais communal de 110 Ha et que lors d'une discussion au sein du conseil municipal le projet de charte a soulevé une vive inquiétude concernant la gestion générale du marais. Depuis quelques années les dates de mise à l'herbe sont proposées avec une certaine fermeté par le Parc, ce qui n'est pas du goût du conseil municipal. Les groupes territoriaux sont en sommeil depuis quelques années. Le seul sujet abordé a été la charte.				CSA	
COMMUNE D'ANDILLY - Aucune observation formulée							
COMMUNE D'ANGLIERS							
1	M. J.P. BRIGNON Commune d'Angliers	Exprime son soutien au projet de charte. Nous avons toujours trouvé au Parc des techniciens à l'écoute et de l'aide.	AF				
2	Un habitant d'Angliers	Exprime son soutien au projet de charte.	AF				
3	M. Didier TAUPIN – Maire d'Angliers	Après avoir rappelé les conditions dans lesquelles la charte a été élaborée par tous les acteurs du territoire, l'auteur précise qu'il faut soutenir une telle démarche.	AF				
4	Mme ARBOIN Catherine	Exprime son soutien au projet de charte.	AF				
5	M. BRESSEAU	Exprime son soutien au projet de charte.	AF				
6	M. PAPOT	Exprime son soutien au projet de charte.	AF				
7	M. CHAPITEAU	Exprime son soutien au projet de charte.	AF				
COMMUNE DE BENON – Aucune observation formulée							
COMMUNE DE CHARRON							
1	BURAUD J.P. CHARRON	Exprime son opposition au projet de charte au motif que la chasse et la pêche risquent d'être interdites et que les propriétaires ne pourront plus faire ce qu'ils veulent.		AD			E F
2	JARNY J.C. CHARRON	Exprime son opposition au projet de charte au motif que la chasse et la pêche risquent d'être interdites pour les gens du pays.		AD			E F
3	GIRON J.J. CHARRON	Exprime son opposition pour les mêmes raisons.		AD			E F
4	BURAUD Jean-Marie CHARRON	Exprime son opposition pour les m êmes raisons.		AD			E F
5	GENTES Gérard CHARRON	Exprime son opposition pour les mêmes raisons.		AD			E F
6	MANIFET Jean Président du FDGDON 17 CHARRON	Exprime son opposition au motif que le parc a trop de contrainte pour une bonne utilisation du marais pour les animaux et les hommes.		AD			
7	BAILLY Claude CHARRON	Exprime son opposition tant que les règlements concernant les activités humaines ne seront pas clairement définis (chasse, pêche et libre circulation des personnes)		AD			

1	2	3	4	5	6	7	8
N°	Auteur - Résidence	Observations	AF	AD	AFR	CSA	Thème
COMMUNE DE COURÇON							
1	Docteur Bernard DRAPPEAU Courçon d'Aunis	<ol style="list-style-type: none"> Après un historique introductif, l'auteur considère que l'attribution du label peut être une démarche intéressante si il n'apporte pas un lot de contraintes supplémentaires et si les hommes qui l'établissent sont bien ceux qui vivent sur le marais. Aujourd'hui, je ne crois pas que ces conditions soient réunies, des décisions, des orientations, des objectifs se décident qui ne sont pas partagés par le plus grand nombre ; des contraintes se font jour qui ne vont pas dans le sens d'un développement harmonieux et durable du territoire. La structure « Parc » dont on ne connaît pas très bien les règles, semble vouloir se doter de compétences déjà assumées par ailleurs, particulièrement dans le domaine le plus important qui est l'eau. Des organisations existent et font tous les jours la preuve de leur pertinence, ce label doit cautionner et accompagner ce qui se fait en l'adaptant et l'améliorant, mais ne doit pas apporter la défiance vis-à-vis de ceux qui font et de plus entretiennent le marais et son environnement. 		AD			A B H
2	Syndicat de la Propriété Privée, Rurale et Agricole de Charente Maritime	<ol style="list-style-type: none"> Après un historique introductif sur le marais poitevin, l'auteur estime que la charte ne prend pas la mesure du problème hydraulique dont tout découle dans le marais poitevin. Problème de l'agriculture Problème des mytiliculteurs Le projet de charte n'apporte que des contraintes (car la charte aura toutes les compétences) qui en figeant toute évolution, amènera à créer un milieu artificiel, une véritable « réserve », un genre de « sanctuaire » que l'on viendra peut-être visiter, mais où il ne fera plus bon vivre. Aucun projet nouveau ne pourra être réalisé sans autorisation, bloquant toute initiative originale. 		AD			B A C G H I
COMMUNE DE CRAM-CHABAN - Aucune observation formulée							
COMMUNE D'ESNANDES -							
1	Yann JUIN, Maire ESNANDES	Monsieur le maire rappelle que la municipalité a déjà fait connaître sa position lors de débats précédents du Conseil Municipal. Les priorités et les financements qui seront inscrits montreront le réel engagement de développement du territoire auquel élus et populations locaux sont attachés.				CSA	
2	MARTIN Jean-Marie	Exprime son opposition au projet de charte		AD			
3	BARRUTAUD Sylvie	Exprime son opposition au projet de charte		AD			

1	2	3	4	5	6	7	8
N°	Auteur - Résidence	Observations	AF	AD	AFR	CSA	Thème
COMMUNE DE FERRIERES - Aucune observation formulée							
1	ULRICH Véronique La Grève sur Mignon	Exprime son soutien au projet de charte.	AF				
2	GIRAUD André et Françoise La Grève sur Mignon	Expriment leur soutien au projet de charte.	AF				
3	BOUTAUD Michel La Grève sur Mignon	Exprime son soutien au projet de charte	AF				
4	LANCEL Michèle La Grève sur Mignon	Exprime son soutien au projet de charte	AF				
5	GUILLOT René Maire-Adjoint La Grève sur Mignon	Exprime son soutien au projet de charte	AF				
6	BERNARD Danielle La Grève sur Mignon	Exprime son soutien au projet de charte	AF				
COMMUNE DE LA LAIGNE							
1	WACRENIER Françoise La Laigne	Exprime son soutien au projet de charte	AF				
2	WACRENIER Jean- François, Maire de La Laigne	Exprime son soutien au projet de charte	AF				
3	Patrice PICAUD La Laigne	Exprime son soutien au projet de charte	AF				
COMMUNE DE LA RONDE							
1	GABORIT Bernard La Ronde	Exprime son opposition au projet de charte		AD			
2	SCEA Plantier La Ronde	Exprime son opposition au projet de charte		AD			
3	AUBINEAU Emmanuel La Ronde	Exprime son opposition au projet de charte		AD			
4	GUILLOUX Jean La Ronde	Exprime son opposition au projet de charte		AD			
COMMUNE DU GUE D'ALLÈRE - Aucune observation formulée							
COMMUNE DE LONGÈVES - Aucune observation formulée							
COMMUNE DE MARANS							
1	Bernard FERRIER Conseiller Général du canton de Marans	Après avoir développé les motifs de son adhésion au projet de charte, M. le Conseiller Général délivre un avis favorable.	AF				
2	PASQUIER Bernard Responsable Service technique Ets SOUFFLOT Atlantique De MARANS	L'auteur soutient que si nous voulons une agriculture résolument durable, un territoire bien protégé, bien entretenu, il faut absolument que les hommes qui y travaillent puissent en vivre. Ce ne sont pas aux technocrates qui n'habitent pas dans le marais poitevin de décider et d'imposer une charte qui ne correspond pas aux aspirations du milieu agricole et des acteurs économiques qui sont de grands pourvoyeurs de T.V.A., taxes foncières, taxes professionnelles. Ce sont donc, avant tout, les acteurs économiques et en premier les agriculteurs qui entretiennent ce milieu artificiel de garantir la pérennité du marais.		AD			A G H

1	2	3	4	5	6	7	8
N°	Auteur - Résidence	Observations	AF	AD	AFR	CSA	Thème
2	PASQUIER Bernard Responsable Service technique Ets SOUFFLOT Atlantique De MARANS	Les enjeux agricoles sont tellement importants pour notre pays, ne laissons pas une fois de plus, les autres, c'est-à-dire les irresponsables, les faiseurs de peurs nostalgiques du passé décider à notre place.					
3	MERCIER F. – Aytré	Exprime son soutien au projet de charte	AF				
4	PETIT Loic - MARANS	Exprime son soutien au projet de charte	AF				
COMMUNE DE NUAILLE D'AUNIS							
1	BOUSSIRON Robert Retraité agricole ayant exercé des responsabilités syndicales Nuaille d'Aunis	Je pense que les mesures envisagées doivent tenir compte des réalités du terrain et des grandes différences entre les marais (marais mouillés et marais desséchés). Marais submergés l'hiver, mais arides l'été. La vallée de la Sèvre ne ressemble pas à la vallée du Curé. Chez nous pas de promenade en bateau comme à COULON, mais des éleveurs occupés à faire des charrois réguliers d'eau pour abreuver leurs animaux dans les prairies pendant une durée de 4 mois. Est-ce normal ? Dans ces conditions, l'objectif de 10 000 Ha de prairies à reconquérir sur les cultures me semble complètement irréaliste. Il faut en priorité réserver l'action publique au maintien de ce qui existe et pour cela améliorer les conditions de travail des éleveurs.		AD			A B D
2	POIRIER Yves et Serge Agriculteurs Nuaille d'Aunis	Les auteurs expriment leur surprise de constater la remise en cause de certains travaux d'aménagement du Marais (drainage) ainsi que la gestion hydraulique. Ils soutiennent en qualité d'agriculteurs que les différents syndicats de Marais assurent une bonne gestion et font un excellent travail. Si certains agriculteurs ont labouré des prairies il y a quelques années, c'était pour des raisons économiques ou des choix d'organisations et de temps de travail.		AD			B A
3	MARET Richard Agriculteur Cuvette de Nuaille Nuaille d'Aunis	Après avoir évoqué l'intervention foncière sur les parcelles cultivées, l'auteur déclare ne pas croire à la solution de remise en herbe pour résoudre les problèmes hydrauliques. Conserver les niveaux d'eau trop haut au printemps n'est pas plus favorable aux prairies qu'aux terres cultivées. Le résultat serait simplement la création d'une petite « Camargue ». Vous semblez ignorer que les agriculteurs, les éleveurs vivent dans cette partie du marais et vivent du travail du marais depuis des générations.		AD			B A D

1	2	3	4	5	6	7	8
N°	Auteur - Résidence	Observations	AF	AD	AFR	CSA	Thème
3	MARÉT Richard Agriculteur Cuvette de Nuaille Nuaille d'Aunis	Personnellement, je ne souhaite pas voir mes terres envahies d'herbes aquatiques au printemps et du chardon l'été. Je ne souhaite pas non plus voir arriver un organisme environnemental faire « la pluie et le beau temps » sur ma propriété.					
4	MICHAUD Jean Président Ass. Synd. Suire, Sourdon, Luché Nuaille d'Aunis	Beaucoup d'inquiétudes pour l'avenir au sujet de la charte du Marais Poitevin. Les orientations prévues sont catastrophiques économiquement et cet objectif de niveaux d'eau n'offrira aucun tampon de sécurité pour les habitations situées en bordure du marais. En tant que responsable de syndicats de marais, notre souci est de préserver l'intérêt de tous en s'adaptant constamment aux conditions climatiques. Cette orientation pour des niveaux plus haut sera encore plus pénalisante pour les éleveurs.		AD			B D B D
5	MICHAUD Frédéric, Jeune agriculteur Nuaille d'Aunis	L'auteur déclare désapprouver la charte, car il pense que cela rajouterait des contraintes supplémentaires à son parcours de jeune agriculteur déjà difficile. En côtoyant la nature tous les jours, il estime que nos zones humides sont des endroits où l'on trouve une faune et une flore très riche et qu'il n'est pas nécessaire de rajouter des mesures environnementales supplémentaires.		AD			A D
6	MOREL Claude Agriculteur Nuaille d'Aunis	L'auteur évoque la lutte contre les ragondins. L'eau a un rôle important pour l'agriculture. L'irrigation a permis pour beaucoup d'agriculteurs de se développer. La diversification semble retenir l'attention des « intellectuels environnementalistes », mais pas la Chambre d'Agriculture. Elle est rentable. Les changements de techniques et les expérimentations ne sont pas crédibles.		AD			A B A
COMMUNE DE SAINT CYR DU DORET - Aucune observation formulée							
COMMUNE DE SAINT JEAN DE LIVERSAY							
1	HENRY Véronique La Grève sur M.	Exprime son soutien au projet de charte	AF				
2	BOOISSON M.C. Saint Jean de Liver.	Exprime son soutien au projet de charte	AF				
3	POUILLARD J.C. Courçon d'Aunis	Exprime son soutien au projet de charte	AF				
4	CEDJADY Juliette Courçon d'Aunis	Exprime son soutien au projet de charte	AF				
5	SURVILLE Francis La Ronde	Exprime son soutien au projet de charte	AF				
6	MAUDET Nadine La Ronde	Exprime son soutien au projet de charte	AF				
7	STIEGLER N. + J. La Grève sur M.	Exprime son soutien au projet de charte	AF				
8	HERVOUET Francis La Grève sur M.	Exprime son soutien au projet de charte	AF				

1	2	3	4	5	6	7	8
N°	Auteur - Résidence	Observations	AF	AD	AFR	CSA	Thème
COMMUNE DE SAINT JEAN DE LIVERSAY - SUITE							
9	TEXIER Patrick St. Jean de Liversay	L'auteur déclare son opposition à la charte au motif qu'il faut préserver les terres qui nous ont nourris (autrefois 1 Ha pour 2 personnes, aujourd'hui 1 Ha pour 8 personnes). Il ne faut pas miser tout sur le tourisme.		AD			A
10	L?GER Michèle St. Jean de Liversay	Exprime son soutien au projet de charte	AF				
11	POUPARD Gilles ?leveur – St. Jean de Liversay	L'auteur désapprouve le projet de charte au motif car il n'y a pas assez de place pour l'élevage. Qui a aménagé le paradis poitevin si ce ne sont pas les forces vives de ce territoire. Il faut revoir le projet en reprenant les idées de M. ROUSSEL.		AD			
12	RICHARD Paul Thairé le Fagnoux St. Jean de Liversay	L'auteur s'exprime en tant que représentant du marais mouillé, élu par les propriétaires du secteur. Pendant des siècles des hommes et des femmes ont façonné le marais pour pouvoir y vivre. Face à une multitude d'organismes venus de l'extérieur pour imposer des directives, nous ne souhaitons pas revenir en arrière.		AD			
13	PETIT Denis – Maire de St. Jean de Liversay	Après avoir exposé que la charte est le fruit d'une longue concertation prenant en compte le développement économique avec son volet agricole, la préservation des ressources naturelles (eau), la cohérence de l'aménagement du territoire, M. le Maire souhaite une grande implication des responsables du futur P.N.R. du Marais Poitevin pour accompagner et orienter les travaux de l'autoroute A 831.	AF				L
COMMUNE DE SAINT OUVEN D'AUNIS - Aucune observation formulée							
COMMUNE DE SAINT SAUVEUR D'AUNIS							
1	BALLANGER Michel – St. Sauveur d'Aunis	Exprime son soutien au projet de charte	AF				
2	COUSIN A. St. Sauveur	Exprime son soutien au projet de charte	AF				
3	GR?VERIE St Sauveur	Exprime son soutien au projet de charte	AF				
4	BAYLE Henri	Exprime son soutien au projet de charte	AF				
5	Mme BAYLE	Exprime son soutien au projet de charte	AF				
6	GR?VERIE V. St. Sauveur	Exprime son soutien au projet de charte	AF				
7	BOUTIN André St. Sauveur	Un projet de charte, c'est bien, mais il ne faut pas tomber dans le fascisme écologique et oublier que ce marais est un espace construit et aménagé par l'homme qui doit y garder sa place. Merci donc d'écouter les professionnels de terrain de façon à trouver l'équilibre entre la protection de l'environnement et les impératifs de la vie quotidienne qui déterminent le bon fonctionnement de l'économie locale.			AFR		

1	2	3	4	5	6	7	8
N°	Auteur - Résidence	Observations	AF	AD	AFR	CSA	Thème
COMMUNE DE SAINT SAUVEUR D'AUNIS - SUITE							
8	BELLANGER Patrick Propriétaire Exploitant St.Sauveur d'Aunis	L'auteur exprime son désaccord sur le paragraphe concernant la cuvette de Nuaille d'Aunis où il est dit que les parcelles cultivées compliquent la gestion hydraulique et se traduit par un assèchement dommageable des prairies. Tout le monde sait que la bonne herbe et la culture du maïs demandent le même niveau d'eau, sachant que l'eau dans le marais ne fait que favoriser la pousse de l'herbe aquatique. M. le Docteur GUINEBERTIERE de CERIZAY (79), propriétaire de la ferme de Plain Point louée à M. BELLANGER se joint aux déclarations de ce dernier, à savoir : 1. les surfaces mêmes modestes des exploitations doivent être prises en compte (équilibre économique de la structure et de la vie d'une famille). 2. les décisions irréversibles qui après expérimentation n'auraient pas donné l'effet attendu, ce qui est fréquent en matière d'hydraulique. 3. le fait que ces changements éventuels entraîneront des demandes d'indemnités importantes compte tenu des effets collatéraux induits sur le démantèlement des propriétés.		AD			A B J
9	DRAPEAUD Roland Maire de St. Sauveur d'Aunis – Ancien Président du Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du Bassin Versant du Curé. Ancien Président – fondateur du Syndicat de Coordination Hydraulique du Nord Aunis.	Dans son exposé liminaire, l'auteur précise que : « Les habitants du Marais Poitevin et donc leurs élus n'accepteront pas de faire des efforts (en sens contraire de ce qui est à certains égards proposé) que : o S'il leur est donné une connaissance suffisante de la politique et des objectifs visés, o Si cette situation constitue les bases d'un projet porteur de développement économique, social..... o Si ce projet va dans le sens d'une réelle amélioration de la qualité de la vie et non simplement une pétition de principe. Parmi les principes essentiels, on note : o Il convient d'éviter que le parc ne se mêle de tout, il doit rester sur ses préoccupations fondamentales et laisser une part de liberté et de pouvoir aux élus responsables. o L'assistance et le conseil ne doivent pas être transformés en ingérence et contraintes permanentes. Sinon, il deviendra un monstre de technocratie. o La dépersonnalisation des services nuirait à la création, au développement et à l'efficacité de l' âme collective du Parc (prolifération d'études, accroissement des dossiers)			AFR		L L

1	2	3	4	5	6	7	8
N°	Auteur - Résidence	Observations	AF	AD	AFR	CSA	Thème
COMMUNE DE SAINT SAUVEUR D'AUNIS - SUITE							
9 suite	DRAPEAUD Roland Maire de St. Sauveur d'Aunis – Ancien Président du Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du Bassin Versant du Curé. Ancien Président – fondateur du Syndicat de Coordination Hydraulique du Nord Aunis.	<ul style="list-style-type: none"> ○ P. 26 : SAGE : cf. observations précédentes, ○ Page 35 – 38 etc : idem – on notera que des projets concernant l'utilisation des eaux souterraines ont été formulés (ex : géothermie) demeurent actuellement sans suite, de même d'ailleurs que la mise en place d'une mutualisation efficace des marais communaux de la Cuvette de Nuaille (mise en place d'agents de marais). ○ P. 65 et suivantes ○ P 77 : à titre d'exemple : Axe 4 : la justification d'une prolifération de contraintes et d'exigences risque d'être trouvée dans la rédaction des pages citées. 					B L
COMMUNE DE TAUGON							
1	Nom illisible	Exprime son soutien au projet de charte	AF				
2	TEXIER Patrick Taugon	Marque son opposition au projet de charte. Ne pourrait-on pas concilier l'agriculture et le tourisme ? L'agriculture nourrit toutes les populations.		AD			A
3	DUFOUR Danièle Taugon	Exprime son soutien au projet de charte	AF				
4	HENNES Martin et RUCK Ursula Taugon	Exprime son soutien au projet de charte	AF				
5	SEGUIN Jean-Alain Taugon	Exprime son soutien au projet de charte	AF				
COMMUNE DE VILLEDoux							
1	MAILLET Jacky et Monique Villedoux	Marquent leur opposition au projet au motif que le projet de charte porte atteinte au droit de chasse et de pêche et au droit de se promener librement.		AD			E F
2	M. et Mme SINGER Jean-Luc Villedoux	Exprime leur soutien au projet de charte	AF				

R. 79 – REGISTRES OUVERTS DANS LES DEUX-SEVRES

R 79 – DEPARTEMENT DES DEUX-SEVRES

1	2	3	4	5	6	7	8
N° Obs.	Auteur et résidence	Nature des observations	AF	AD	AFR	CSA ou HS	Thèmes
	<i>AMURE</i>						
1	Anonyme	Craint pour l'exercice de la pêche			AFR		F
2	GOMER Elisabeth	Veiller au niveau d'eau dans le marais	AF				B
3	GIRARD Hélène 79000 NIORT	Fière de vivre proche du marais. Protéger l'eau	AF				B
4	GUILLET J.Jacques Maire d'AMURE	Attaché à la protection des zones humides. Joint A.F du Conseil Municipal.	AF				B
	<i>ARCAIS</i>						
1	Illisible	Projet intéressant				CSA	
2	BERTRAND Marylène	Projet de charte, seule voie envisageable, mais les habitants doivent être les principaux acteurs			AFR		
3	Mr & Mme JACQUEY	Soutiennent la projet	AF				
4	GESLIN Julien 79210 ARCAIS	Sauvegarder la zone humide			AFR		D
5	Mr & Mme DESFORGES 79210 ARCAIS	Soutiennent le projet (même observation pour le couple)	AF				
6	Illisible-Anonyme	Les objectifs seront-ils tenus ?				CSA	
7	GUILLOT Daniel 79210 ARCAIS	Je suis contre. Le PNR est un tremplin politique.		AD			
8	GESLIN/BERTRAND 79210 ARCAIS	Il est grand temps d'agir. Je fais confiance à la charte.	AF				
L9	Syndicat Batellerie 79 & 85	Soutient le projet. Demande une gestion rigoureuse de l'eau dans le marais.	AF				B
	<i>BESSINES</i>						
1	BLANCHET Michèle 79000 BESSINES	Soutient le projet	AF				
2	BLANCHET ???	Soutient le projet tel qu'il est Présenté.	AF				
3	Anonyme	La chasse, la pêche ? le marais doit jouer son rôle lors des crues			AFR		B/E/ F

1	2	3	4	5	6	7	8
N° Obs.	Auteur et résidence	Nature des observations	AF	AD	AFR	CSA ou HS	Thèmes
	COULON						
1	BERNARD Joëlle 79510 COULON	Soutient le projet	AF				
2	ANDRE Arielle 79510 COULON	Favorable au projet	AF				
3	Deux pétitions représentant 88 signataires - 79510 COULON	Favorables au projet	AF				
	EPANNES						
1	DELAMMOY Tanguy 79270 EPANNES	Défenseur de la charte, mais à condition que ?			AFR		
2	CAILLE Joël 79270 EPANNES	Craint que l'argent soit gaspillé dans les études pour rien, etc			AFR		
	FRONTENAY ROHAN/ROHAN						
1	BOISANGER Noël FRONTENAY R/ROHAN	Cette charte est une chance ...Avec elle, allons de l'avant !	AF				
2	BOISANGER Brigitte FRONTENAY R-R	Favorable au projet. Demande la protection des zones humides. Est pour NATURA 20000	AF				D
	LE BOURDET						
1	BOUREAU Gérard 79210 LE BOURDET	Je n'ai pas envie de voir le marais sous l'eau une partie de l'année.		AD			B
2	HECHT Emmanuel	Je tiens à exprimer mon attachement au projet. Je suis très attaché à la protection de l'eau.	AF				B
3	LOSFELT Dominique	Je tiens à soutenir le projet et à défendre la ressource et la qualité de l'eau.	AF				B

1	2	3	4	5	6	7	8
N° Obs.	Auteur et résidence	Nature des observations	AF	AD	AFR	CSA ou HS	Thèmes
	LE VANNEAU IRLEAU						
1	ALLARD Arsène – 79270 LE VANNEAU/IRLEAU	Président d'un syndicat d'eau je souhaite une protection de la ressource en eau.			AFR		B
2	CAMBILLARD Christophe 79270 LE VANNEAU	Si le nouveau parc a l'autorité pour gérer au plus haut le niveau d'eau pour éradiquer les ragondins et limiter le tourisme ?			AFR		
3	MORIN Michel LE VANNEAU/IRLEAU	Souhaite deux marais, l'un mouillé avec élevage et l'autre desséché avec maïs.		AD			B
4	AUDEBRAND Serge Adjoint au Maire – 79270 LE VANNEAU/IRLEAU	J'exprime mon attachement à la préservation, la sauvegarde et la protection du marais Très attaché à la protection de l'eau et chasse/pêche.			AFR		B E & F
5	FOUCART – 79270 LE VANNEAU/IRLEAU	Si le parc peut nous maintenir un niveau d'eau et éradiquer les ragondins, sera favorable au projet..			AFR		B
6	SABOURAUD James Adjoint au Maire LE VANNEAU/IRLEAU	Je ne suis pas contre le projet de charte si le parc peut nous maintenir des niveaux d'eau et éradiquer les ragondins. Pêche & chasse aussi à protéger			AFR		B E & F
	MAGNE						
1	JOURDAN Pierre 79260 MAGNE	Les actions décrites dans la charte sont-elles réalistes ?				CSA	
2	FICHET Monique 79460 MAGNE	Je souhaite vivement que le parc retrouve son label.	AF				
3	TROMAS Catherine 79460 MAGNE	Soutient le projet qui répond à ses souhaits de sauvegarde & de préservation de la biodiversité.	AF				
4	MATHE A. – 85420 SAINTE-CHRISTINE	La gestion de l'eau est le plus important des problèmes et le plus vital.				CSA	B
5	FICHET Jean 79460 MAGNE	J'exprime mon soutien à la charte.	AF				
6	ROLLOT Pierre 79460 MAGNE	Le problème le plus important est la gestion de l'eau. Il n'y a pas d'unité				CSA	B

		dans sa gestion.					
1	2	3	4	5	6	7	8
N° Obs.	Auteur et résidence	Nature des observations	AF	AD	AFR	CSA ou HS	Thèmes
7	HERBERT Martine 79460 MAGNE	J'exprime mon soutien à la charte de PNR.	AF				
8	CHAUDRON Dominique Présidente As. des Producteurs et gens du marais - MAGNE	Favorable au projet de relabellisation du PNR du marais poitevin.	AF				
9	CHAUDRON Jean-Paul 79460 MAGNE	Apporte son soutien au projet de reconquête de PNR du marais poitevin	AF				
10	LAGRANGE François 79460 MAGNE	Chargé du suivi des agents du marais poitevin, apporte son soutien au projet de charte .	AF				
11	ZEZIOLA Raymond 79460 MAGNE	Oui à la charte pour que vive le marais poitevin, j'ai participé à l'élaboration de la charte.	AF				
12	Mlle BEAUTRU Murielle 79460 MAGNE	Toutes mes motivations m'engagent à soutenir le projet de charte du PNR.	AF				
13	MORIN Patrick 79460 MAGNE	Je tiens à exprimer mon soutien au projet.	AF				
14	LEUCHTMANN Cathy 79460 MAGNE	J'exprime mon attachement à la préservation et la sauvegarde du marais poitevin. Je le soutiens .	AF				
15	DUVALET Laure 79200 PARTHENAY	J'exprime mon soutien au projet de charte.	AF				
16	GUICHARD Philippe 79510 COULON	J'adhère à l'idée d'une charte de PNR.	AF				
17	MORTIER Patrick – 79310 MAZIERES EN GATINE	Je tiens à exprimer mon attachement à la préservation du marais poitevin. Je soutiens le projet de PNR.	AF				
18	BROUARD Jean-Louis 79460 MAGNE	J'approuve le projet de charte de PNR.	AF				
19	CHATEIGNE Maryse 79460 MAGNE	J'exprime mon soutien au projet de charte de PNR. C'est un véritable avenir pour préserver les zones humides.	AF				B
20	PRADA Antonio 79460 MAGNE	Non au PNR et à sa charte. Non à tous les ponts faits à MAGNE ?		AD			
21	RIFFAULT Patrick & Olivier 79460 MAGNE	Exploitants sur la commune de MAGNE nous sommes étonnés que le monde agricole n'ait pas été associé à l'élaboration de la charte. Nous la refusons.		AD			
22	BROUARD L. 79460 MAGNE	Je suis favorable au projet de charte du PNR du marais poitevin	AF				
L	Lettre anonyme	Pour la charte.	AF				

23							
1	2	3	4	5	6	7	8
N° Obs.	Auteur et résidence	Nature des observations	AF	AD	AFR	CSA ou HS	Thèmes
L 24	LEUCHTMANN Maxime MAGNE/COULON	Lettre de 3 pages. Soutient sans réserve le projet de PNR du marais poitevin.	AF				
L 25	COLLIN Michel 79460 MAGNE	Je me prononce favorablement à ce projet de PNR du marais poitevin.	AF				
	<i>MAUZE SUR LE MIGNON</i>						
1	THOLOTT Jacques Maire de la commune	Long texte sur la gestion de l'eau, l'économie locale et notamment la populiculture et les produits du secteur primaire. Pas d'avis.				CSA	
2	BOUCARD Jean – Président d'une As. d'aide aux agriculteurs. 79410 MAUZE SUR LE MIGNON	Ce projet me semble conforme aux nécessités, à la protection de la biodiversité, voire à reconquête du label.	AF				A
	<i>NIORT</i>						
1	VEILLON Patrick – As. NIORT/NATURE ENVIRONNEMENT	Demande l'aménagement paysager des abords de la station d'épuration de NIORT, située à la porte du marais poitevin ...				HS	
2	FRADIN Janine (sans adresse)	Habitant le marais J'approuve le projet de charte.	AF				
3	TROUVE Bernard & Monique 79000 NIORT	Profondément attachés au marais poitevin, sollicitons sa mise en valeur et sa protection par l'attribution du label PNR.	AF				
4	BLEUSE Philippe 79000 NIORT	Souhaite vivement que le marais retrouve son label.	AF				
5	MARKEY Lucie 79000 NIORT	Salariée du CREGENE, favorable à la charte.	AF				
6	TALBOT Gustave 79230 AIFFRES	Je tiens à exprimer mon attachement au marais poitevin. J'apporte mon soutien au projet.	AF				
7	AUBOUIN Pierre Olivier 79000 NIORT	Je tiens à exprimer mon attachement à ce projet.	AF				
8	PETORIN J.Pierre – As. « Les Amis de la Nature »	J'exprime mon soutien sans réserve au projet de PNR du marais poitevin.	AF				
9	MARSEAU Simone – As. 2 Sèvres Nature Environnement	Je suis favorable au projet de charte de PNR du marais poitevin tel qu'il est soumis à l'enquête publique.	AF				

1	2	3	4	5	6	7	8
N° Obs.	Auteur et résidence	Nature des observations	AF	AD	AFR	CSA ou HS	Thèmes
10	VAURY Patrick 79000 NIORT	Le PNR « outil indispensable à la préservation et à la reconnaissance de notre patrimoine ».	AF				
11	CHARRUAUD Claire 79000 NIORT	La charte donnera une légitimité nationale à l'action du PNR.	AF				
12	JONCLERAY Mathieu 79000 NIORT	La sauvegarde de la ressource en eau est un élément central pour la sauvegarde du marais.	AF				B D
13	Anonyme	De nombreuses remarques sur la cartographie inexacte parfois selon lui. Il faut restaurer les zones d'expansion des crues non seulement dans le marais mouillé, mais aussi dans le marais intermédiaire au sens de la cartographie officielle du FORUM DES MARAIS de l' ATLANTIQUE et plus largement dans les lits majeurs amont de l'ensemble des affluents du marais. L'enjeu du ralentissement des crues est primordial. En termes de lisibilité et de cohérence d'ensemble, il conviendrait de bien veiller à ce que les limites administratives (régions & départements) ne deviennent pas, au gré des clivages et alliances politiques, de véritables frontières. Sur la définition de « Marais Mouillés », il faut tendre à ce que la délimitation syndicale et la délimitation fonctionnelle se calquent parfaitement l'une sur l'autre. Des partenariats forts et concrets devront être établis entre les structures gestionnaires de l'hydraulique (notamment l'I.I.B.S.N) et le PNR, cela pour une meilleure cohérence et pour réaliser des économies de moyens.	AF				B D K J
14	VILLAUARD J. Marc 79000 NIORT	Je suis très favorable à l'adoption de cette charte.	AF				
15	Une maraîchine pure et dure ?	Je souhaite que la charte soit adoptée.	AF				
16	(Illisible) Michel ???	La nature, les rivières, se			AFR		B

		moquent des limites administratives. La gestion de l'eau est l'affaire de tous, en amont comme en aval. Il serait bon qu'une protection (appellation »parc régional ») gère le patrimoine de manière globale. Les touristes d'une part et la faune (oiseaux surtout) d'autre part ne peuvent y trouver que des avantages.					D K L
17	BOTTON/VINET J.J 79000 NIORT	Je crains que les collectivités locales perdent leur capacité à entreprendre. Attention à ceux qui se disent « protecteurs de l'environnement » ???				CSA	
18	MASSON Maguy 79000 NIORT	Je tiens à exprimer mon attachement à la sauvegarde du marais poitevin. J'exprime mon soutien au projet.	AF				
L 19	« Actions Informations Ecologie 17 » 17170 LA LAIGNE	Le marais poitevin a besoin d'une gestion cohérente au niveau de la zone humide. Le parc aura la dure mission de gérer l'agriculture, l'eau, la sauvegarde de la biodiversité, l'aménagement du territoire, le développement local ... l'association AIE 17 soutient le projet de charte du PNR.	AF				A B D
L 20	Deux- Sèvres Nature Environnement 79000 NIORT	Est favorable au projet de charte du PNR tel qu'il est soumis à l'enquête publique.	AF				
L 21	Chaîne Hôtelière IBIS 79000 NIORT	Cette chaîne hôtelière est favorable au projet de charte.	AF				
L 22	Les Verts Deux-Sèvres 79000 NIORT	Lettre de 2 pages. Les verts des Deux-Sèvres sont favorables à la mise en œuvre de la charte, même si ici ou là certaines mesures de mise en œuvre actuellement proposées ne nous paraissent pas totalement adaptées... Les Verts des Deux-Sèvres expriment leur soutien au projet de charte.	AF				B D
L 23	Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres 79000 NIORT	Lettre de 3 pages dans laquelle le GODS explique dans un premier temps toutes les actions entreprises par lui au niveau du marais poitevin. Il donne ensuite un avis très favorable à l'adoption de la charte et la mise en œuvre des actions qu'elle prévoit.	AF				B D

1	2	3	4	5	6	7	8
N° Obs.	Auteur et résidence	Nature des observations	AF	AD	AFR	CSA ou HS	Thèmes
L 24	Lettre anonyme	La zone humide du marais poitevin ainsi que son bassin versant représentent un territoire remarquable ou l'eau et les aménagements hydrauliques ont structuré les usages et les paysages. La préservation et la sauvegarde de cette zone humide nécessitent une structure de coordination interdépartementale et interrégionale qui s'affranchisse des limites administratives... Je m'exprime en faveur du projet.	AF				B D
	<i>PRIN-DEYRANCON</i>						
1	Mrs. ROY Joseph BAUDOIN Patrick Adjoints au Maire	Sont favorables au projet de charte de PNR et précisent que la municipalité en place soutient ce projet.	AF				
	<i>SAINT HILAIRE LA PALUD</i>						
1	GAUTRON Jean 17 LHOUMEAU	Que la charte exprime clairement le droit des propriétaires à planter des peupliers.				HS	
2	PACOREL J. Noël 79210 ST HILAIRE LA PALUD	Favorable au projet de charte	AF				
3	CHENE Yvon – 79210 MAUZE/MIGNON	La DIREN demande d'arracher mes peupliers qui viennent d'être plantés avec l'aide d'une subvention, pourquoi ?				HS	
4	Mme BLANCHARD Pierrette 17 MARSILLY	Pourquoi me demander d'arracher mes peupliers alors qu'à la page 55 du projet on parle de traiter en priorité le bois de peupliers du marais ?				HS	
5	GIRAULT Gisèle 79230 PRAHECQ	Je possède une cabane de pêche dans le marais poitevin. Faudra t-il la détruire ?				HS	

1	2	3	4	5	6	7	8
N° Obs.	Auteur et résidence	Nature des observations	AF	AD	AFR	CSA ou HS	Thèmes
6	Mr & Mme CHUILLET 79230 PRAHECQ	idem				HS	
7	MAILLE Christelle – 79210 ST HILAIRE LA PALUD	Critique sur l'architecture actuelle dans le marais.				HS	I
8	Illisible ?	Favorable au parc à condition qu'il tienne compte de la Représentation des forces vives locales ?? et autres commentaires sans objet.			AFR		
9	Un jeune du VANNEAU	Le PNR ne doit pas être de la poudre aux yeux !				HS	
10	PERREZ Jacky – 79210 ST HILAIRE LA PALUD	Que restera t-il du projet ?				HS	
11	ROY J. Michel – 79210 ST HILAIRE LA PALUD	Suppléant du Syndicat des Marais Mouillés 79 ... j'exprime mon soutien au projet de charte.	AF				
12	Anonyme	J'exprime mon soutien au projet de PNR. Parle aussi des niveaux d'eau dans le marais.	AF				B
13	ROY Alexandre – Exploitant Batellerie 79210 ST HILAIRE LA PALUD	Je partage les objectifs de la charte et plus particulièrement la gestion de l'eau ... Je soutiens la projet de charte soumis à l'enquête.	AF				B
14	ROY Alain 33 – VALENCE	J'exprime mon soutien au projet de charte	AF				
L 15	GUILLOT Matthieu (sans adresse)	Lettre de 3 pages traitant de la gestion de l'eau dans le marais en général et des réserves de substitution pour l'irrigation agricole. Il approuve le projet de charte du PNR.	AF				B
	<i>SAINTE- SYMPHORIEN</i>	Aucune observation sur le registre d'enquête.					
	<i>SANSAIS</i>						
1	BERNY TARENTE 79270 SANSAIS	Long commentaire sur la gestion de l'eau dans le marais, sans avis précis.				CSA	D
	<i>USSEAU</i>	Aucune observation sur le registre d'enquête.					
	<i>VALLANS</i>	Aucune observation sur le registre d'enquête.					

R. 85 – REGISTRES OUVERTS EN VENDEE

1	2	3	4	5	6	7	8
N° observation	Auteur résidence	Observations	AF	AD	AFR	CSA ou HS	Thème
	Angles						
1	Francis Perrot Vice président de l'association syndicale des marais de Moric Angles	La charte est une sanctuarisation des propriétés privées. Opposition aux pages 22, 23 24 29 relatives au ralentissement des exondations		AD			A
2	Jean Luc Robineau Angles	Les promesses de subvention sont illusoire		AD			A
3	Gilles Serre Angles	Le projet est excellent mais demandera beaucoup de pédagogie pour être accepté	AF				
4	Véronique Serré Angles	Augmenter la réglementation n'est pas une bonne solution		AD			A
5	Yves Sire Vice président SEA Angles	La charte veut mener à la sanctuarisation du marais Les rédacteurs de la charte considèrent que les activités agricoles dégradent le marais		AD			A
	Auzay						
1	Mickaël Martineau salarié para agricole	Contre le système qui ne tient pas compte de l'activité économique présente actuellement		AD			A
	BENET						
1	Met Mme Guttieriez Leroy	Le marais ne peut pas fonctionner sans une charte	AF				
2	Germaine Rousseau Benet	Je soutiens la charte du parc naturel régional	AF				
3	Met Mme Brouck Benet	J'aime le marais et je soutiens la charte	AF				
4	Myriam Patarin Benet	La Charte me paraît essentielle	AF				
5	Mme Garric St Christine Benet	Je soutiens la charte	AF				
6	André Servan Benet	Je soutiens la charte	AF				
7	M et Mme Yvon Michaud Benet	Nous soutenons la charte	AF				
8	Arnaud Deschamps Benet	Je soutiens la charte	AF				
9	M et Mme Jean Michel Fournier Benet	Soutiennent la charte	AF				
10	Patrick Aubert Benet	Le territoire a besoin de tous ses atouts je soutiens la charte	AF				
11	Nessier Bontemps Benet	La charte est le résultat d'une large concertation entre les élus et les habitants	AF				
12	Marie Rose Caquineau Benet	Je suis attachée à ce marais Je soutiens la charte	AF				
13	Emmanuel Barbier Benet	Le contenu de la charte est le fruit d'une concertation entre les différents acteurs J'apporte mon soutien au projet	AF				
14	M Brisset	Souhaite la conservation du marais en l'état				CSA	
15	Virginie Gellé	Avis favorable pour la charte	AF				
16	Jacqueline et J Paul Ouvrard	Soutien sans réserve	AF				
17	Erwan Lagadec	Soutient la charte pour préserver l'environnement	AF				

1	2	3	4	5	6	7	8
N° observation	Auteur résidence	Observations	AF	AD	AFR	CSA ou HS	Thème
18	Vincent Grapin	Soutient la charte					
19	L Faune	Pas d'accord avec le principe étant agriculteur		AD			A
20	Pierre Gelé Benet	Ne laissons pas les seuls intérêts économiques guider l'avenir de ce territoire fragile	AF				
21	Marie Claude Auneau Benet	Je suis attachée à la préservation des zones humides j'exprime mon soutien à la charte	AF				
22	Christian Giral agriculteur Benet	Je suis attaché à la biodiversité . je souhaite une gestion de l'eau plus saine et plus juste je soutiens la charte	AF				B et D
23	Michèle Tessier	Non à la charte et au parc		AD			A
24	Nicolas Pétorin	Soutient la charte	AF				
25	Maryvonne Manceau Jean Claude Manceau Benet Emmanuelle et Olivier Turpeau La chataigneraie	Soutiennent la charte	AF				
26	François-Marie Pellerin	Je suis particulièrement sensibilisé à l'existence d'une structure interrégionale et interdépartementale permettant la cohérence de toute action d'aménagement de territoire . J'exprime mon soutien à la charte	AF				
27	Daniel David Benet	Oui à la charte pour que le bel outil d'aménagement que constitue le parc ne disparaisse pas	AF				
28	Gilles Tessier ancien président FRSEA pour l'aviculture des pays de Loire	La reconnaissance du Parc naturel est sans nul doute une priorité , mais il serait illusoire de vouloir le faire sans l'avis des gens du milieu et des agriculteurs			AFR		A
29	Joel Chollet Niort	Avis favorable à la charte	AF				
30	Françoise Ghyslen	Avis favorable à la charte	AF				
31	Jean Mathé	Le projet de charte me semble bon	AF				
32	Jacques Pommier Benet	Soutient le parc	AF				
33	Didier Gibeau La Garenne St Christine	Soutient le parc	AF				
34	Josette et Gilles Rouet	Soutient le parc	AF				
35	France Bailly Nessier Benet	Soutient le parc	AF				
36	Michel Chabot Benet	Oui au parc pour un meilleur contrôle de l'irrigation de la pêche à la civelle	AF				B F
37	Jacky Chauveau Benet	Garde champêtre depuis 23 ans je vois se détruire le marais poitevin à petit feu.	AF				
38	M et Mme Auché	Nous sommes pour garder le marais en respect des gens qui y habitent		AD			
39	M et Mme Michel Garnier Benet	Non au parc		AD			
40	M et Mme Christian Dudit Benet	Oui à la charte	AF				

1	2	3	4	5	6	7	8
N° observation	Auteur résidence	Observations	AF	AD	AFR	CSA ou HS	Thème
	Bouillé Courdault						
1	G et MJ Boisgard	Oui à la charte	AF				
2	Denis Guillot	Je soutiens le projet de charte	AF				
3	F Bertie	Oui à la charte	AF				
4	L Larrignon	Oui à la charte	AF				
6	M Meteau	Oui à la charte	AF				
7	L Beu	Oui à la charte	AF				
8	P Chatelain	Oui à la charte	AF				
9	ADVA	Un dossier déposé à Maillezais	AF				
10	Philippe Larignon Courdault	Je suis particulièrement sensible à la préservation de ce milieu et à la mise en œuvre d'actions publiques pour le protéger Le problème de l'eau est fondamental Le marais poitevin n'est pas exclusivement peuplé d'agriculteurs irrigants. J'exprime mon soutien à la charte	AF				A B
11	B Jauzelon	Je soutiens la charte	AF				
12	Ph Chatelain	Je soutiens la charte	AF				
13	Daniel Alleau	Je soutiens la charte	AF				
14	C Anopardi	Le parc doit retrouver son label Je soutiens la charte	AF				
15	J Jaulin	Les agriculteurs sont en minorité sur le marais mais se sont eux qui entretiennent la plus grande partie des terrains Je suis contre la charte		AD			A
16	Stéphane Guillon Bouillé - Courdault	Le projet de charte ne prend pas en compte toutes les données économiques de cette région c'est un retour en arrière je suis contre le projet		AD			A
17	Pierre Jaulin	Cette charte ne tient pas compte de l'économique donc je suis contre		AD			A
	Chaillé les Marais						
1	Daniel Lacombe président de la société de chasse de Mouzeuil St Martin	Dépose une contribution concernant l'article M5 p42 de la charte				CSA	E L
2	F Autin	Le projet de charte me paraît être une avancée vers plus de respect de l'environnement	AF				
3	Pelaert	Je veux que ce parc devienne un parc naturel régional	AF				
4	P Guichard	Le parc naturel peut concilier les intérêts de tous les habitants	AF				
5	M et Mme Pierrick Carteron	Propriétaires d'un gîte rural nous sommes entièrement favorables à la reconquête du label parc naturel	AF				
6	Gwenaëlle Monnereau	Ce territoire d'importance nationale et internationale a besoin d'un projet cohérent Je soutiens le projet actuel de charte	AF				D
7	M Rouberty	Je soutiens le projet de charte	AF				
8	Lydie Meens Présidente de l'Association de la maison du petit poitou zone marais desséché Chaillé les Marais	Je suis particulièrement attachée au développement harmonieux de ce territoire . J'exprime mon soutien au projet de charte	AF				
9	Nicole Guignet présidente de l'ACEDEN Chaillé les marais	Je suis plus particulièrement attachée à la gestion de l'eau J'exprime mon soutien au projet de charte	AF				B

1	2	3	4	5	6	7	8
N° observation	Auteur résidence	Observations	AF	AD	AFR	CSA ou HS	Thème
10	Jean Pierre Guignet chaillé les Marais	Le marais poitevin zone humide d'importance doit le rester . J'exprime mon soutien à la charte	AF				D
11	J Jehanno	Je soutiens la charte	AF				
12	Jean Pierre Baron Chaillé les Marais	Je soutiens la charte	AF				
14	Joseph Martineau Chaillé les Marais	Un nombre important de paragraphes et de chapitres de la charte doivent être réécrits . Le retour à l'inondabilité nous ramènerait plusieurs siècles en arrière Je suis contre le projet de charte tel qu'il est écrit		AD			A
15	Anonyme signature illisible	Le texte de la charte a été élaboré par des technocrates incompetents		AD			
16	Anonyme signature illisible	Des contraintes administratives en plus avis défavorable		AD			
17	Anonyme signature illisible	Les documents de la charte ne tiennent pas compte des acteurs du terrain Avis défavorable		AD			
18	Anonyme signature illisible	Le projet de charte ne considère pas les activités agricoles comme des activités économiques avis défavorable		AD			A
19	Alexandre Franc	Soutient la charte	AF				
20	J l guillon exploitant agricole	Le projet de charte est flou et dangereux .Il ignore les habitants du marais je m'oppose au projet		AD			A
21	Guy Grelaud Chaillé les Marais	Exprime son soutien au projet de parc	AF				
22	Bernard Jouineau Président de l'Association foncière plaine de Mouzoir	Les hommes qui vivent dans le marais ont toujours fait l'entretien nécessaire Je suis opposé à la charte		AD			A
23	Colette Lecuyer	Soutient la charte	AF				
24	Roseline Gueret Chaillé les Marais	Exprime son soutien au projet de parc	AF				
25	Jean Pierre Guéret	La préservation du marais avec de l'eau des prairies et des éleveurs est indispensable. Un repli départemental sera fatal pour notre marais poitevin. Je soutien le projet de charte	AF				A
26	Patrick Tessier	On a oublié les acteurs économiques cohabitons intelligemment tourisme et agriculture je suis défavorable à la charte		AD			
27	Julien Sudrond Chaillé les Marais	Pour garder ce patrimoine pour les générations futures je soutiens la charte	AF				
28	Michel servant Le Sableau	Non à la charte paralysante pour nos activités économiques		AD			A
29	Jean Claude Massonnet	Non à la charte		AD			
31	Jean Bastian	je soutiens la charte	AF				
32	Michel Mandelon	Délégué par la commune au Parc régional je ne peux qu'être favorable au projet de charte .	AF				
33	Guy Grelaud	Le marais poitevin (dont la partie desséchée) est sous perfusion financière permanente. Le marais est la propriété morale de tous				CSA	
34	Patrick Berthelot	Un empilement de contraintes mettent à mal l'économie, la propriété le développement du marais poitevin .cette charte n'est pas acceptable		AD			A

1	2	3	4	5	6	7	8
N° observation	Auteur résidence	Observations	AF	AD	AFR	CSA ou HS	Thème
35	Adrienne Van Den Eguden Le Sableau	Non à la charte car c'est la mort assurée des petites exploitations et même certaines plus importantes		AD			A
	Champagné les Marais						
1	J Marie Billaud Champagné les marais	Pour la charte constructive du milieu naturel	AF				
2	Patrick Cosseron Champagné les marais	Pour la charte	AF				
3	Michel Lacoste Champagné les marais	Le marais poitevin a une grande importance en raison de la zone humide	AF				D
4	Sylvie Cassern Champagné les marais	Je suis contre l'assèchement du maris	AF				D
5	Geneviève Ringard Champagné les marais	Le MP est une zone humide importante indispensable à l'équilibre de la planète	AF				D
6	J Zkane	Je souhaite le projet de charte	AF				
7	Lydie Deeus Champagné les marais	Je suis attachée à un développement harmonieux prenant en compte la diversité du territoire. Je soutiens la charte	AF				
8	Serge Torricini Champagné les marais	Je soutiens la charte	AF				
9	Camille Couzinet Champagné les marais	Il faut laisser aux agriculteurs la place dont ils ont besoin et au tourisme ce dont il a besoin				CSA	
10	Anonyme Signature illisible	Je soutiens la charte	AF				
11	Nathalie Carrion	Le parc naturel du MP c'est la pérennisation du travail des hommes le maintien et la création d'emplois la protection de la faune et de la flore	AF				
12	Henri Forestier	Je soutiens la charte	AF				
13	Noel Millet Champagné les marais	Je soutiens la charte	AF				
14	Isabelle Savariau Secrétaire Générale de la mairie de Champagné les marais	Tous les acteurs locaux peuvent coexister sur ce territoire en toute harmonie Je soutiens la charte	AF				
15	J C Roy Champagné les marais	Avis favorable	AF				
16	Aurélié Thevin Champagné les marais	Avis favorable	AF				
17	JP Courtine Président Chasse de Champagné les marais	Avis favorable	AF				
18	James Gaillard Champagné les marais	Avis favorable	AF				
19	Catherine Legendre Champagné les marais	Avis favorable	AF				
20	Nadège Le Breton Champagné les marais	Avis favorable	AF				

1	2	3	4	5	6	7	8
N° observation	Auteur résidence	Observations	AF	AD	AFR	CSA ou HS	Thème
21	Jean François Bonnaud Champagné les marais	La majorité des mesures proposées dans le volet agriculture sont inapplicables au vu des règles existantes Il faut des objectifs partagés pour sécuriser les agriculteurs dans leur métier		AD			A
26	Michel Meers	J'exprime mon soutien à la charte	AF				
27	Julien Verdier Lorraine	Le parc est un véritable outil de conservation et de gestion globale au service de l'intérêt général	AF				
28	Bernard Texier Champagné les Marais	D'accord avec les points de vue du syndicat COSYMCAH et des réactions de M Phillippe de Villiers		AD			A
29	Claude Laurenceau conseiller municipal Champagné les Marais	Le projet de charte un grand danger pour ceux qui vivent dans le marais poitevin notamment pour les agriculteurs qui n'ont pas été écoutés. Je dis non à la charte telle qu'elle est proposée		AD			A
30	M Peaudeau professeur des écoles	Je suis favorable au projet de charte	AF				
31	Anonyme Signature illisible	La charte une paralysie pour l'avenir du marais votons non pour cette charte		AD			A
32	J Y Thenin employé communal	Qui assurera l'entretien des charrières et des chemins communaux?				CSA	
33	Valéry Laurent employé communal	Je suis pour la charte	AF				
34	MP Texier élèveuse de chèvre conseillère municipale Champagné les Marais	La charte est la garantie d'une gestion concertée et cohérente de l'ensemble de ce territoire	AF				
35	Franck Martin éleveur	L'herbe n'assure que 2 à 3 mois d'alimentation pour les besoins des animaux dans une année Il faut conserver des prairies naturelles mais aussi des terres de cultures afin de diversifier l'alimentation de nos troupeaux		AD			A
36	anonyme	Non à la charte		AD			
37	Luca Taburelli Champagné les Marais	Exprime mon avis contraire à l'inclusion de la commune dans le parc		AD			
38	R Fretard	Oui à la charte	AF				
39	Joseph Texier agriculteur céréalière éleveur laitier Champagné les Marais	Globalement cette charte est acceptable je pense que dans quelques années des amendements provenant des uns et des autres seront bienvenus	AF				
40	Liliane Beete Champagné les Marais	Il n'est encore pas trop tard pour penser « protection du marais »on peut vivre en parfaite harmonie si on s'y met tous Oui à la charte	AF				
41	Josiane Ricaud Champagné les Marais	Je soutiens le projet actuel de charte du marais poitevin	AF				
42	Léone Chauveau Champagné les Marais	Je soutiens le projet actuel de charte du marais poitevin	AF				
43	ValentinCouzinetChampa gné les Marais	Je soutiens le projet actuel de charte du marais poitevin	AF				
44	J C Larousse Champagné les Marais	Je soutiens le projet actuel de charte du marais poitevin	AF				
45	Robert Hurtaud Champagné les Marais	Je soutiens le projet actuel de charte du marais poitevin	AF				
46	François Le breton Champagné les Marais	Je soutiens le projet actuel de charte du marais poitevin	AF				

1	2	3	4	5	6	7	8
N° observation	Auteur résidence	Observations	AF	AD	AFR	CSA ou HS	Thème
47	MC Paris Champagné les Marais	Je soutiens le projet actuel de charte du marais poitevin	AF				
48	Jean David Champagné les Marais	La charte n'a pas de mémoire pour l'œuvre accomplie et passe sous silence le travail et la connaissance des véritables gestionnaires. Le projet de charte est irréaliste car les objectifs de reconquête des espaces naturels ne peuvent s'appliquer sur des territoires artificialisés gérés par des acteurs économiques. La zone humide est source d'insalubrité pour les populations non à la charte		AD			A B
49	Daniel Paris Champagné les Marais	Je soutiens le projet actuel de charte du marais poitevin	AF				
50i	I Gangris Champagné les Marais	Je soutiens le projet actuel de charte du marais poitevin	AF				
	Chasnais						
	Anonyme signature illisible	Pas d'observation					
	Chaix						
1	J Giraud	Projet ambitieux mais lourd				CSA	
	Curzon						
1	F Rabilli	Je pense que le marais est assez contrôlé comme ça je souhaite dire non à la charte		AD			A
	Damvix						
1	Anonyme signature illisible	Pas de sanctuarisation du milieu Je n'accepte pas la charte		AD			
2	Laurent Masse Saint Sigismond	Je suis propriétaire foncier et locataire d'une exploitation. Je ne suis pas favorable à la charte qui représente une atteinte au droit de propriété		AD			A
3	Jehan Gardot Damvix	Jeune agriculteur. Si le parc retrouve son label c'est la mort certaine de l'agriculture céréalière		AD			A
4	Damien Marie Damvix	Le parc naturel régional n'est pas un acteur mais un outil de gestion à la disposition des élus du territoire. Je suis favorable à la charte	AF				
5	Carlos Gaita Damvix	Je suis spécialement attaché à la gestion de l'eau J'exprime mon soutien à la charte	AF				
6	Monique Pignoux Damvix	Tous les acteurs et pas seulement les agriculteurs doivent être invités à signer les protocoles et accords sur l'eau				CSA	
7	Jean Michel Mitteau Damvix	Développons dans nos zones de marais des cultures de betteraves ou autres comme au Brésil				CSA	
8	Philippe Mounier Agriculteur	Non à cette charte. J'ai participé à 7 réunions sur 16. Nous n'avons pas été entendu. Tout est écrit par les DIRENS dont je ressens une méconnaissance du terrain et une négation des contraintes économiques et un mépris des compétences de terrain		AD			
9	Guy Mauger	Signe pour Mme Grolleau				CSA	
10	Claude Guyonneau Président de la société de chasse de Saint Sigismond	Non à un projet de bureaucrates		AD			
11	Nicolas Lavialle	Non à la charte		AD			
12	Signature illisible	Inutile de rajouter aux réglementations existantes		AD			

1	2	3	4	5	6	7	8
N° observation	Auteur résidence	Observations	AF	AD	AFR	CSA ou HS	Thème
13	J C Richard Maire de Damvix	Il faut une structure d'action et non une structure d'études Je ne suis pas favorable à la charte en l'état		AD			
	DOIX						
1	J Bué Président des marais déséchés de Vix, Maillé, Maillezais, Doix St Pierre le Vieux	Notre syndicat n'est pas prêt à laisser la gestion de l'eau à des fonctionnaires qui ne connaissent rien de notre marais		AD			B
2	Jérôme Biré Président des jeunes agriculteurs du canton de Maillezais et agriculteur céréalier irrigant et éleveur en marais	Le marais est ce qu'il est parce que des générations ont investi du capital et surtout du temps. Pour maintenir la prairie du marais il faudrait prévoir un plan d'élevage avec des droits primes vaches allaitantes. Non à la charte		AD			A
3	Pierre Paggoard Doix	La charte a été rédigée par 2 ou 3 personnes sans aucune concertation avec les habitants. Je dis non au parc		AD			
4	Guillaume Berland	Je ne veux pas remettre des prairies en remplacement des cultures . Je ne veux pas voir mes cultures d'hiver inondées avec une augmentation des niveaux. Je refuse cette charte		AD			B
5	Lionel Avril Doix	Le projet de charte est l'outil idéal pour éliminer les gens qui vivent et travaillent sur ce territoire Non à la charte		AD			
6	Tony Avril Doix	La lutte pour une évacuation plus rapide de l'eau a été un souci permanent . Sans cela le marais serait un marécage . sans évolution le marais poitevin va devenir une vaste zone de friche non habitée non à la charte		AD			B
7	Alain Chevolleau	Beaucoup de bonnes intentions mais qui laissent place à trop d'interprétations Chaque commune et communauté de commune est suffisamment responsable pour valoriser son territoire		AD			
8	Bernard Marot Président de l'AF Doix Montreuil	Ce projet de charte est flou et assez condensé pour désorienter les personnes qui veulent comprendre à quel sort elles sont vouées. Je pense que le parc est et sera toujours un étage supplémentaire de contraintes et de réglementations je dis non à la charte		AD			
9	Gaston Pageaud	La gestion de l'eau et de ses niveaux doit rester de la compétence exclusive des syndicats de marais qui assurent avec efficacité cette mission		AD			B
	Fontaines						
1	Geneviève Pilonon Fontaines	Il serait nécessaire que notre marais devienne un parc régional car l en train de se détruire tout doucement. Il faut le protéger et le sauvegarder	AF				
2	Pauline Vienne Fontaines	Je soutiens le projet de charte. Ce projet ne peut qu'aider les collectivités à s'inscrire dans une politique d'aménagement cohérent	AF				

1	2	3	4	5	6	7	8
N° observation	Auteur résidence	Observations	AF	AD	AFR	CSA ou HS	Thème
	Fontenay le Comte						
1		Sans objet					
2	Jacques Chauveau Fontenay le comte	Je soutiens le projet de charte.	AF				
3	Jean Savineau Fontenay le comte	Je soutiens le projet de charte.	AF				
4	Vincent Redois Velluire	Cette charte nous propose un marais vide d'habitants. On ne sait pas d'où viendra l'argent		AD			J
5	Sylviane Redois Velluire	La charte n'est qu'un échelon supplémentaire ajouté à la lourdeur de la paperasserie administrative		AD			
6		Ss objet					
7	Claude Maingot Fontenay le comte	Je soutiens le projet de charte	AF				
8	Robert Charron Fontenay le comte	Je soutiens le projet de charte	AF				
9	Signature illisible (2)	Je soutiens le projet de charte	AF				
10	Signature illisible (2)	Je soutiens le projet de charte	AF				
11	Michel Picard Fontenay le comte	Je soutiens le projet de charte	AF				
12	Pierre Foucher Fontenay le comte	L'ensemble du projet ne correspond pas à l'attente des gens de terrain il est souhaitable d'annuler ce projet		AD			
13	B Grayon Fontenay le comte	Charte trop lourde		AD			
14	B Vrignon conseiller municipal Fontenay le comte	De bons aspects mais la charte ne peut être acceptée en l'état		AD			
15	James Marrac Fontenay le Comte	Silence sur le financement. Non		AD			J
16	M et Mme Dargent Pissotte	Le fait d'augmenter les zones humides obligera les propriétaires à se préserver des risques d'inondation. Il faut reprendre la charte		AD			B
17	Richard Bonnet Fontenay le comte	Ce projet n'apporte que des entraves . Que va-t-on faire des animaux l'hiver ?		AD			A
18	Signature illisible	Ce projet défigure le marais		AD			
19	Annette Moretton Fontenay le comte	Cette charte est un projet loin des préoccupations des acteurs du marais poitevin Pourquoi vouloir agrandir les prairies au détriment de l'agriculture		AD			A
20	Signature illisible	Je soutiens le projet de charte	AF				
21	Monique Tarzaun	Je soutiens le projet de charte	AF				
22	J Moreau Fontenay le Comte	Soutien sans réserve	AF				
23	Pierre Grousoi Fontenay le Comte	Cette charte préserve les intérêts de tous	AF				
24	Patricia Liaigre Fontenay le Comte	Je soutiens le projet de charte	AF				
25	Jacky Bertin Fontenay le Comte	Je soutiens le projet de charte	AF				
26	Roger Houssin Fontenay le Comte	Il faut mieux récompenser les éleveurs Je soutiens le projet de charte	AF				A
27	Jean Pierre Fournery Fontenay le Comte	Je soutiens le projet de charte	AF				

1	2	3	4	5	6	7	8
N° observation	Auteur résidence	Observations	AF	AD	AFR	CSA ou HS	Thème
28	Henri Caillaud Fontenay le Comte	Je soutiens le projet de charte	AF				
29	Claude Ravily Fontenay le Comte	Je soutiens le projet de charte	AF				
30	F Lafon Caillaud Fontenay le Comte	Je soutiens le projet de charte	AF				
31	Christian Baer	La charte s'ajoute aux réglementations en vigueur		AD			
32	Louisiane Desour	Je soutiens le projet de charte	AF				
33	J Metais Fontenay le Comte	Je soutiens le projet de charte	AF				
34	LMetais Fontenay le Comte	Je soutiens le projet de charte	AF				
35	Jean Coirier Maire de Fousais Payré Vice président de la communauté de communes du pays de de Fontenay le Comte	Le développement local doit être traité dans toutes ses dimensions économique, sociale,culturelle et écologique. S'il n'y a pas de label nous assisterons à la poursuite de la destruction d'une zone aménagée par l'homme depuis le moyen age	AF				
36	André Métay Fontenay le Comte	Je soutiens le projet de charte	AF				
37	Guy Aumand Fousais Payré	En tant qu'agriculteur irrigant modéré du bocage je considère qu'il faut savoir partager les richesses naturelles. Je suis pour l'application de la charte telle que présentée.	AF				
38	Pascale Couchellou Fontenay le Comte	Je soutiens le projet de charte	AF				
39	Gilles Brémant Vice président de la communauté de communes du pays de de Fontenay le Comte	Le PNR est une chance pour le développement économique du Sud Vendée	AF				
40	Brigitte Deville Fontenay le Comte	Cette charte a été élaborée dans la concertation . Elle permet un développement harmonieux et varié de l'agriculture	AF				A
41	Patrick Deville Fontenay le Comte	Cette charte a été élaborée dans la concertation . Elle permet un développement harmonieux et varié de l'agriculture	AF				A
42	Jean Gaudichet Adjoint au maire de Fontenay le Comte	La charte est le garant de l'équilibre économique de la région	AF				
43	Christian Bonnin Fontenay le Comte	Le classement du marais poitevin en PNR est une chance pour notre territoire	AF				
44	Claude Victor Choisy Commune de Saint Michel en l'Herm	Propose une rédaction alternative du chapitre M5 Accompagner les activités cynégétiques dans le périmètre du parc naturel Régional du marais poitevin pour conserver les traditions chasse et pêche sur le PRN	AF				F E
45	Pierre Pottier Fontenay le Comte	Le déséquilibre est trop grand en faveur des minorités écologiques au dépend des agriculteurs		AD			A
46	Jean Michel Bernard Le Gué Velluire	La gestion de l'eau n'a pas lieu d'être dans la charte car elle est actuellement assurée par les syndicats de marais et cela marche bien.		AD			B

1	2	3	4	5	6	7	8
N° observation	Auteur résidence	Observations	AF	AD	AFR	CSA ou HS	Thème
47	Jean Christian Bourdin st Michel le Cloucq	La paix et l'équité seront réalité quand chacun bénéficiera d'une gestion équilibrée de l'eau. Les aménagements ne sont pas le résultat de la main de l'homme mais d'une utilisation violente des machines de terrassement. Il y a destruction d'un patrimoine commun au profit d'une minorité	AF				B
48	Guy Bobinet	Propositions d'une liste d'observations concernant les différents chapitres de la charte et conclut par «Le projet propose une véritable prise en main des collectivités territoriales concernées sur la base d'une théorie environnementale généreuse mais déconnectée des réalités économiques et humaines .Le projet est à reprendre »		AD			A B
49	Marie Jo Bourdin St Michel le Cloucq	En tant que citoyenne ordinaire mais aussi en tant qu'hébergeur gîtes et chambre d'hôtes je tiens à exprimer que tout soit fait pour préserver et protéger le marais poitevin J'exprime mon soutien à la charte	AF				
50	Jean Claude Remaud Maie de Fontenay le Comte	10 raisons de soutenir la charte du marais poitevin : Un projet concerté Des financements grâce au label parc nature régional Le parc accompagne les projets locaux La région des Pays de Loire apporte une dotation complémentaire Une agriculture diversifiée Un outil pour gérer la ressource en eau Le rôle et les activités de la baie de l'Aiguillon protégés Des équipements plus respectueux de l'environnement Le développement durable du marais poitevin Des élus locaux responsables du territoire	AF				
51	Dominique Chartier Conseillère municipale Fontenay le Comte	Bravo pour la charte	AF				
52	David Bourdin Poitiers	J'exprime mon soutien à la charte	AF				
	Grues						
1	Anonyme signature illisible	Propriétaire sur la commune de Grues Je suis contre la charte		AD			A
2	Madeleine Joussemet	Je suis contre la charte		AD			
3	Anonyme signature illisible	Agriculteur à Grues Je suis contre la charte		AD			A
4	Jean Luc Robineau Grues	Exploitant agricole Je suis contre la charte		AD			A
5	Guy Giraudet Grues	Je suis contre la charte		AD			A
6	Ludovic Giraudet Grues	Je suis contre la charte		AD			A
7	M H Giraudet Grues	Je suis contre la charte		AD			A
8	Texier	Agriculteur à Grues Je suis contre la charte		AD			A

1	2	3	4	5	6	7	8
N° observation	Auteur résidence	Observations	AF	AD	AFR	CSA ou HS	Thème
9	Gabriel Guitton Grues	Agriculteur à Grues Je suis contre la charte		AD			A
10	Dominique Petiteau Grues	Agriculteur à Grues Je suis contre la charte		AD			A
11	Michel Proux Grues	Agriculteur à Grues Je suis contre la charte		AD			A
	La Bretonnière La Claye						
1	Mickaël Martineau	Pris en compte en 2/1					
	La Couture						
	La Faute sur mer						
1	Pierre Nieto L'Aiguillon sur Mer	Je n'approuve pas le projet de mettre le marais poitevin en parc naturel		AD			
2	Jean Luc Robineau La Faute sur mer	Cette ébauche de parc conduira à asphyxier l'agriculture		AD			A
3	Jacques Marquis La Faute sur mer	J'exprime mon soutien à la charte	AF				
4	R et F Croze	Nous sommes très favorables	AF				
	L'Aiguillon sur Mer						
1	Gilles Lebeau L'Aiguillon sur mer	Les restrictions proposées ne correspondent pas à une véritable restriction des libertés de chaque citoyen je suis contre		AD			
2	L Seguin L'Aiguillon sur mer	Le projet mérite d'être revu à la baisse, je suis contre		AD			
3	Marie Agnès Mandin L'Aiguillon sur mer Président Office du tourisme	Dans le domaine du tourisme il n'y a rien à ajouter à ce qui existe actuellement		AD			
4	Caroline Nallot	Il existe sur le territoire du sud Vendée un partenariat entre les actions du tourisme. Que le parc soit un partenaire d'accord mais si c'est pour tout diriger je suis contre		AD			
5	signature illisible propriétaire de meublé, administratrice du CDT L'Aiguillon sur mer	Le syndicat veut privilégier un label pratiquement inconnu. Je ne suis pas contre que le syndicat soit partenaire de ce qui existe déjà mais pas qu'il crée une nouvelle structure		AD			
6	Signature illisible	Je suis contre la charte		AD			
7	Signature illisible	Je suis contre la charte		AD			
8	Roselyne Hinsinger élue de L'Aiguillon sur mer	Je travaille depuis de nombreuses années avec les techniciens du parc de manière constructive.. Ne vous mêlez pas de tout comme du social de l'économie de l'urbanisme Non pour cette charte que je ressens comme une entrave		AD			
9	Dominique Mandin Gérant de la SARL PLASTI PECHE	Nous souffrons de tous ces services et ces administrations qui veulent gérer notre travail				CSA	
10	Maurice Milcent maire de L'Aiguillon sur mer	Délibération du conseil municipal a mis en exergue 5 points litigieux Le syndicat mixte deviendrait le gestionnaire essentiel de l'eau La reconquête des espaces cultivés en prairies naturelles humides conduit à un marais figé et mouillé étendu il importe de maintenir les activités humaines sur place Concernant l'axe 4 Les collectivités adhérentes		AD			A B I

		<p>au parc naturel Régional devront passer par le syndicat mixte qui animera une commission inter SCOT</p> <p>La question des moyens engagés par chaque collectivité territoriale manque de clarté</p> <p>La gouvernance territoriale est confuse</p> <p>Ce projet n'est pas en tout point négatif, il est excessivement interventionniste et confus, il devrait se cantonner au volet environnemental</p>					
11	Andrée Lefebvre L'Aiguillon sur mer					CSA	
12	Jean Kahane Président de l'ASNEL Sud Vendée	S'inscrit à fond pour la création du parc naturel régional et son encadrement par une charte rédigée en collaboration avec toutes les parties concernées Une déposition officielle est jointe appuyant le projet de charte	AF				
13	Christophe Clémenceau agriculteur	L'orientation de ce projet est très mauvaise Je dis non au projet de charte		AD			
14	Jean Luc Robineau Président de la SEA L'Aiguillon sur mer	En tant que délégué de la FDSEA j'ai participé à quatre réunions . Aucun des points d'accord entre les associations et les syndicats n'a été pris en compte Aucune programmation des travaux n'est prévue dans la charte La reconquête des prairies doit se faire sur les friches et non sur les terres cultivées La majorité des mesures proposées dans le volet sur l'agriculture est soit inapplicable au vu des règles existantes Soit inappropriée et inadaptée à la sociologie paysanne du marais poitevin		AD			A
15	Michel Clémenceau Retraité de l'agriculture	Je suis surpris que les propriétaires n'aient été à aucun moment informés de la préparation de la charte. Le retour aux prairies naturelles se traduira par une diminution des revenus des agriculteurs Non à la charte		AD			A
16	Denis Clémenceau Président de l'AF de l'Aiguillon sur mer élu de la communmembre de la cle du sage du Lay	L'intérêt général doit être la prise en compte des réalités Par les gestionnaires institutionnel syndicats de marais Les socioprofessionnels et autres acteurs économiques . Je désire dire non à la charte		AD			A
17	Gérard Clémenceau Agriculteur retraité L'Aiguillon sur mer	L'orientation de cette charte est mauvaise		AD			
18	Didier Plaire Agriculteur L'Aiguillon sur mer	Non à la charte		AD			
19	Didier Bertaud	Non à la charte		AD			
20	Séverine Milcent Plaire	Non à la charte pas viable pour l'agriculture		AD			
21	François et Christine Gorrichon	Non à la charte		AD			
22	Hubert rampillon L'Aiguillon sur mer	Pas besoin de structures nouvelles.		AD			
23	Jacques Morin L'Aiguillon sur mer	Non à la charte		AD			

1	2	3	4	5	6	7	8
N° observation	Auteur résidence	Observations	AF	AD	AFR	CSA ou HS	Thème
24	Gerard Petiteau L'aiguillon	Non à la charte		AD			
25	Philippe Plaine L'Aiguillon sur mer	Le renforcement des zones inondables augmente les risques d'inondation et potentiellement les risques sanitaires Non au projet de charte.		AD			
26	Signature illisible	J'attendais une charte très claire sur ses objectifs . Elle est opaque il est impossible de voter cette charte		AD			
	Lairoux						
1	Monique Bouron	La charte proposée répond aux attentes de tous les citoyens	AF				
2	Alain et Annie Couronneaud	La reconquête du label s'impose au marais poitevin	AF				
3	Catherine Holmes présidente de l'association les rouches	J'exprime mon soutien au projet de charte	AF				
4	Michel Lesage Lairoux	J'exprime mon soutien au projet de charte	AF				
5	André Parent Grues	J'exprime mon soutien au projet de charte	AF				
6	Brigitte Vandebush	Exprime mon attachement à la préservation du marais poitevin				CSA	
7	Bernard Vandebush	Exprime mon attachement à la préservation du marais poitevin et mon soutien au projet de charte	AF				
8	J P Villarch Lairoux	J'exprime mon soutien au projet de charte	AF				
9	Jean Charles Travert 1 ^{er} adjoint de la commune de Lairoux	J'exprime mon soutien au projet de charte	AF				
10	Margaret Travert Lairoux	J'exprime mon soutien au projet de charte	AF				
11	Yves Le ,,Le Georgeais Lairoux	Ce projet largement concerté représente un compromis entre les intérêts différents les uns des autres, je lui apporte mon soutien	AF				
12	Thierry Robert Lairoux	Je ne vois pas d'intérêt pour les agriculteurs pour cette charte. Trop de contraintes		AD			
13	Suzanne Petit Lairoux	J'exprime mon soutien au projet de charte	AF				
14	Philippe Kolher président de l'association quiétude	Exprime son soutien à toutes les actions qui vont dans le sens de la préservation du cadre de vie	AF				
15	Pierre Travert Lairoux	J'exprime mon soutien au projet de charte	AF				
16	Myriam Boutevillain Lairoux	J'exprime mon soutien au projet de charte	AF				
17	Cosette Beneteau Lairoux	Un label oui mais protéger, maîtriser un patrimoine naturel ne signifie pas paralyser un secteur par de nouvelles interdictions				CSA	
18	Berthe Buton Lairoux					CSA	
19	Annette et Jean Die	Nous exprimons notre soutien au projet de charte	AF				

1	2	3	4	5	6	7	8
N° observation	Auteur résidence	Observations	AF	AD	AFR	CSA ou HS	Thème
	La Taillée						
1	Serge Bouju La Taillée	soutien au projet de charte	AF				
2	Nathalie Chevallier la Taillée	soutien au projet de charte	AF				
3	Jérôme Landrin Directeur d'une entreprise de négoce de céréales La Taillée	Je m'inquiète des conséquences économique de cette charte . Les acteurs économiques n'ont pas été pris en compte dans l'approche, les réglementations qui vont en découler freineront plus encore les initiatives collectives et individuelles. Où trouvera-t-on les financements ?		AD			J
4	Michel Porcheron 2eme adjoint au maire de la Taillée	Déclare soutenir le projet de charte	AF				
5	Guy Loizeau agriculteur à la Taillée	L'orientation de cette charte est mauvaise elle va conduire à la sanctuarisation de ce territoire		AD			
6	Jean Marie Fillon retraité de l'agriculture et de l'élevage	Rendre la marais hydromorphe est le retour au vieux démons du paludisme.		AD			
7	T M Porcher F Porcher	Non pour le projet de charte		AD			
8	Bruno Martineau	Cette charte cache bien des choses derrière les mots et les phrases. Que deviendra l'économie locale sans agriculture Je suis contre la charte		AD			
9	Mme Ardouin 1 ^{er} adjoint au maire de la Taillée	Le projet de charte répond aux exigences de développement durable	AF				
10	Marcel Brai	Je soutiens la charte	AF				
11	Claude Royer Conseiller municipal	Le projet de charte s'appuie sur des projets à long terme. Si cette charte permet d'éviter de faire n'importe quoi dans tous les domaines je suis pour	AF				
12	G Mercier	Le projet de charte élaboré à la suite de nombreuses réflexions a pour but de préserver le marais dont la vie économique ne pourra que profiter	AF				
13	S Royer Artisan	Je souscris à la charte pour que soit préservée la vie rurale économique touristique en baisse depuis 3 ans	AF				
14	Catherine Charreau	Je m'oppose à la charte		AD			
15	Jean Marie Arnaud Exploitant à la Taillée	Je m'oppose à la charte . La population actuelle du marais ne désire aucune modification de ses conditions de vie et ne veut pas d'un retour en arrière		AD			
16	Jacques Grangier	Je soutiens la charte afin qu'il y ait une cohabitation harmonieuse entre les exploitants agricoles et les autres habitants	AF				
17	Ardouin	Je dis non à la charte. Je trouve qu'on oublie la sécurité des biens et des hommes pour garantir celle des animaux		AD			
18	Anonyme signature illisible	Je soutiens la charte	AF				
19	Anonyme signature illisible	Je soutiens la charte	AF				

1	2	3	4	5	6	7	8
N° observation	Auteur résidence	Observations	AF	AD	AFR	CSA ou HS	Thème
20	Anonyme signature illisible	Je soutiens la charte	AF				
21	Anonyme signature illisible	La charte serait plus réaliste et moins contraignante on ne pourrait être que favorable donc je dis non		AD			
22	Anonyme signature illisible	Je dis non à la charte pour les raisons suivantes La remise des zones inondables On privilégie le bien être des animaux Que deviendra l'agriculture		AD			A B
23	Huguette Jeanneau Maire de La Taillée	Je suis contre la charte mais pour le label Le travail hydraulique contre les inondations ne servirait à rien. Les maires auront les bras liés.		AD			
La Tranche sur mer							
1	Note du commissaire enquêteur						
2	Note du commissaire enquêteur						
3	Denis Clémenceau retraité Président d'associations foncières Administrateur à la CLE du SAGE du Lay	Le marais n'est pas une zone humide. Les impôts versés par les propriétaires font fonctionner l'hydraulique du marais poitevin qui fait honneur à ceux qui l'ont fait. Je dis non à la charte		AD			H D
4	Jacques Jeanneau La Tranche sur mer	Le marais poitevin représente un patrimoine menacé qu'il convient de sauvegarder tout comme le château de Versailles	AF				
5	Association de protection de l'environnement	Très favorable et soutient la démarche de la charte	AF				
6	Jean Luc Robineau Exploitant agricole	L'objectif de cette charte est d'étendre le caractère inondable du marais ce qui contribue à asphyxier l'agriculture du marais. Je suis contre cette charte		AD			A
Le Champ saint Père							
1	Mme Texier Chaillé sius les Ormeaux	Je suis favorable à la charte	AF				
Le Gué Velluire							
1	Jean Claude Anglard Le Gué Velluire	Protection de l'environnement Préservation de la biodiversité Développement économique durable de la région Je ne vois que des avantages	AF				
2	Eveyne Guebin Le Gué Velluire	Pour que la gestion de l'eau soit l'affaire de tous je suis favorable à ce que cette région soit dotée d'une structure permettant un développement cohérent	AF				
3	Gérard Bonneau Conseiller municipal Le Gué Velluire	La charte avec ses objectifs partagés par l'ensemble des acteurs économiques est l'outil indispensable pour le bien de tous	AF				
4	Jean Michel Bernard agriculteur	Le marais n'est pas un territoire naturel .La charte va conduire le territoire à se figer . Il faut réduire les contraintes sur l'urbanisme		AD			A I

1	2	3	4	5	6	7	8
N° observation	Auteur résidence	Observations	AF	AD	AFR	CSA ou HS	Thème
5	Gabriel Brisseau	Je suis contre la charte		AD			
6	Anonyme signature illisible	Pouvoir trouver une identité sur ce territoire				CSA	
7	Jean Marc Morineau 1 ^{er} adjoint au maire de Le Gué Velluire	Faisons confiance aux agriculteurs et à leur façon de gérer le marais ils savent ce que signifie protéger les biens et les personnes		AD			A
8	Didier Bastard Le Gué Velluire	Je refuse la charte		AD			
9	Mme Hoilon Maire Le Gué Velluire	A ce jour ce projet ne me semble pas cohérent		AD			
10	Anonyme signature illisible	Je suis pour ce projet	AF				
11	Elodie Grelaud Le Gué Velluire	Je pense que les agriculteurs seuls ne peuvent gérer ce magnifique paysage	AF				A
12	M Christine Ouvrart Le Gué Velluire	Ce projet de charte ne doit pas arriver à son but		AD			
13	Damien Ollivier agriculteur Le Gué Velluire	Vouloir faire de ce territoire un sanctuaire où seul l'excellence écologique environnementale est mise en avant est un non sens de la réalité géographique et économique		AD			
14	M et mme Fleury Le Gué Velluire	Nous souhaitons maintenir la charte	AF				
15	Anonyme signature illisible	Il faut protéger la charte	AF				
16	Philippe Robin agriculteur Le Gué Velluire	C'est une vision idéologique qui ne tient pas compte des réalités du marais		AD			
17	Anonyme signature illisible	Je suis pour le projet	AF				
18	Guy Loizeau Agriculteur	Cette charte ne tient pas compte de tous les acteurs. Je ne peux m'associer à son contenu		AD			
19	Michel Girard	Cette charte manque de transparence elle est difficile à analyser. Remettre 10.000 ha en prairies naturelles est une mauvaise chose		AD			A
20	Jean Guy Manteau	Je suis contre cette charte car elle ne tient pas compte des réalités économiques		AD			A
21	Ludovic Hocbon agriculteur Le Gué Velluire	Pourquoi tant de gens dont la situation financière ne dépend pas d'une activité économique sur ce territoire veulent le sanctuariser? Ce territoire doit continuer à être géré par les acteurs qui y vivent(habitants agriculteurs commerçants forces vives)		AD			
22	P Girard	Je suis en parfait accord pour l'aménagement du marais poitevin dans les conditions énoncées	AF				
23	Marcelle Bonneau enseignante	Je suis pour le projet de charte Le marais poitevin a tout à gagner à être différent des autres régions françaises	AF				
	Le Langon						
1	R Malfilatre conseiller municipal	Si la majorité issue du vote des 95 communes des 3 départements et des deux régions adopte le projet de charte du PNR toutes les collectivités locales doivent l'accepter	AF				K
2	Michel Parc Le Langon	J'exprime mon soutien au projet de charte	AF				

1	2	3	4	5	6	7	8
N° observation	Auteur résidence	Observations	AF	AD	AFR	CSA ou HS	Thème
3	Thierry Faivre Le Langon	Cette charte n'aurait jamais dû voir le jour		a AD			
4	Mickael Martineau	cf2/ et 15/1					
5	Suzanne Vermandere Van den Elsacker	Un retour à une activité agricole (culture et élevage) respectueuse raisonnable et durable ne peut être qu'un progrès que les apiculteurs que nous sommes attendent avec impatience. Nous demandons a tous ceux qui décident d'adhérer au projet de charte	AF				A
6	Jacky Charpentier président de la société de chasse du Langon	Je vous demande la plus grande réserve à l'égard de ce projet car à terme ce serait la fin de la chasse sur la commune		AD			
7	Les agriculteurs membres SEA du Langon	Le marais comme toute autre région naturelle a besoin d'une économie viable donc rentable Nous sommes opposés à la charte du marais poitevin		AD			
	Le Mazeau						
1	Yves Fargier	La charte est une chance il faut la saisir	AF				
2	M Fargier	Je demande que les élus du Mazeau adoptent la charte	AF				
3	Michel Frère Le Mazeau	J'espère que les élus du Mazeau adopteront la charte	AF				
4	E Néoud	Non à la charte		AD			
5	Jean Claude et Margaret Poupeau	Oui à la charte	AF				
6	Brigitte Bouhier	Oui à la charte	AF				
7	Julie Bonneau	Oui à la charte	AF				
8	Jean Louis Bonneau	Oui à la charte	AF				
9	C Dubois	Oui à la charte	AF				
10	Christian Ribeau Le Mazeau	Une administration supplémentaire qui surveille et encadre tout est très mal venue		AD			
11	Anonyme signature illisible	Oui à la charte en espérant que ce projet puisse être positif pour la région dans le respect des intérêts de tous	AF				
12	M Raffin	Je suis pour la charte	AF				
13	J M Deschamps président du syndicat de la batellerie du Marais poitevin	Nous partageons les objectifs et mesures de la charte tels qu'ils sont rédigés dans le document soumis à enquête publique. Nous sommes actuellement engagés dans une démarche de qualité avec le Parc Le projet de charte permettra de poursuivre cette démarche Liste des 14 embarcadères adhérents au syndicat	AF				
	Le Poiré sur Velluire						
1	Bernard Rouger retraité agricole Le Poiré sur Velluire	C'est la faillite de 50% des agriculteurs		AD			A
2	Marie Mainard retraitée agricole Le Poiré sur Velluire	Non au parc		AD			
3	Christian Veillon	La charte ne veut pas de construction massive dans les communes		AD			I
4	Michèle et Daniel Fréland Le Poiré sur Velluire	Juste équilibre entre productivité et nature nous soutenons le projet de charte	AF				

1	2	3	4	5	6	7	8
N° observation	Auteur résidence	Observations	AF	AD	AFR	CSA ou HS	Thème
5	Gérard Plaineau Le Poiré sur Velluire	Non à cette charte		AD			
6	Virginie Regner	Nous ne pourrons plus circuler en voiture dans le marais Notre marais nous l'aimons comme il est Non à la charte		AD			
7	Stéphane Ardouin	Laissez la nature tranquille		AD			
8	Monique Mainard	Non au projet de charte		AD			
9	Sabine et Alain Remaud	Les termes de la charte ne sont pas acceptables		AD			
10	Fabien Le Breton conseiller municipal et travailleur social	Il ne me semble pas que les intérêts majeurs de celles et ceux qui vivent et travaillent sur ce territoire soient mis en péril J'adhère à la proposition de création du parc naturel	AF				
11	Francis Valette Berger	Oui à la charte . Elle accompagnera de façon cohérente toutes les directives européennes qui s'imposeront quoi qu'il arrive à ce territoire	AF				
12	Serge Gelot Président du syndicat des exploitants agricoles du Le Poiré sur Velluire et Annette Gelot	La protection des biens et des personnes contre les inondations n'est pas rassurante La charte donne pouvoir au syndicat de mettre en œuvre les SAGE Aucune programmation de travaux Aucune idée de travaux aux estuaires pour l'évacuation des eaux L'économie agricole dynamique doit conserver ses volumes de production La reconquête des prairies est un non sens La majorité des mesures est soit inapplicable soit inappropriée Nous disons non au projet de charte		AD			B
13	Stéphane Rouger agriculteurs Le Poiré sur Velluire	Non a la charte du parc naturel		AD			A
14	Mickael Martineau	Cf 2/ et 15/1					
15	Catherine Edge élue municipale	Je suis pour la charte	AF				
16	Michel Bourdézéau maire de la commune Du Poiré sur Velluire	Je voterai contre ce projet de charte tant qu'il ne donnera pas plus d'importance aux acteurs présents sur le site		AD			A
	Les Magnils Reigners						
1	Michel Clergue, Honoré Simoneau, Patrick Berton, Luc Gautron, André Bodin, Joel Teillet, Alain Caillaud	Les agriculteurs réunis à la mairie pour prendre connaissance de la charte font part de leurs inquiétudes. Il faudrait une démarche raisonnée avec les agriculteurs et non une diminution drastique imposée et décidée par des personnes extérieures au milieu.		AD			A
	Liez						A
1	Louis Marie Renou Liez	Je suis en agriculture biologique .Je suis contre la charte parce que je suis fatigué de remettre nos destinées aux mains de technocrates complètement déconnectés de toute réalité		AD			

1	2	3	4	5	6	7	8
N° observation	Auteur résidence	Observations	AF	AD	AFR	CSA ou HS	Thème
	L'Île d'Elle						A
1	Joël Legeron Exploitant L'Île d'Elle	Après les ZNIEFF, les ZICO Natura 2000 voilà la charte .qui ajoute des contraintes. Pourquoi ne pas développer le maïs dont les débouchés sont énormes pour des utilisations propres comme les sacs en plastique recyclables		AD			
2	Béatrice Mercier Agricultrice L'Île d'Elle	La charte remet en cause tout l'équilibre du marais poitevin		AD			
3	Cyril Fouladoux L'Île d'Elle	Ce projet de Parc Naturel est dans l'ensemble convenable mais il manque d'ambition sur plusieurs points , on peut regretter que le besoin de résultats ne soit pas clairement mis en évidence tant en termes de biodiversité d'équilibre hydrologique ou d'aménagement du territoire. On peut se demander comment la charte sera mise en œuvre compte tenu de la multiplicité des groupements intervenants. Il serait plus judicieux de réduire le périmètre pour une meilleure efficacité	AF			L	
4	J P Ballanger Propriétaire exploitant L'Île d'Elle	Ce projet de PNR n'est pas compatible avec la Politique Agricole Commune ni avec les SAGE Les prairies naturelles ne permettent pas de produire de la qualité. Protéger les biens et personnes est en contradiction avec l'expansion des zones inondables. Ce projet n'est pas adapté à la commune de l'Île D'Elle		AD			A
5	Serge Danaud agriculteur	Non au Parc		AD			
6	Freddy Bluteau Jeune agriculteur	Le territoire du marais vendéen n'a pas attendu une charte pour se construire		AD			
7	Henri Bluteau Exploitant L'Île d'Elle	Le destin du Marais Poitevin mérite beaucoup plus d'attention que le classement en un territoire idéologique sclérosé figé où chaque décision doit faire référence à l'application de contraintes par la loi		AD			
	Jean Paul Ballanger Président du syndicat des exploitants agricoles de l'Île d'Elle	Les agriculteurs producteurs de grandes cultures ou producteurs laitiers sont unanimes pour dire que la charte proposée pour le PNR n'est pas du tout adaptée à leur mode d'exploitation. Si cette charte n'est pas mieux adaptée à notre territoire le périmètre de ce PNR devra être réduit aux communes plus adaptée à ce genre de réglementation (Venise verte)		AD			A
9	Tania Duquesne l'Île d'Elle	Je soutiens le projet de charte	AF				
10	Simone Bluteau Tardy Exploitante agricole à la retraite	Je m'oppose à la charte		AD			

1	2	3	4	5	6	7	8
N° observation	Auteur résidence	Observations	AF	AD	AFR	CSA ou HS	Thème
11	Jeanne Berton	Non à la charte		AD			
	Longeville sur mer						
1	Gisèle Chevillet Longeville sur mer	Je suis favorable à la charte	AF				
2	Sergr Cherneau maire de Longeville sur mer	La charte telle qu'elle a été présentée à deux reprises au conseil municipal n'offre pas les garanties d'une collaboration harmonieuse entre les parties prenantes Elle ne précise pas concrètement l'impact de cet engagement sur la gestion des prairies, la gestion de l'eau, le traitement des nuisibles faune et flore Elle n'aborde pas les problèmes de financement		AD			A J
3	M et Mme Guédon Longeville sur mer	Nous n'acceptons pas d'adhérer à cette charte		AD			
4	Jean Bulteau Président de l'association syndicale des Marais de Moricq	Je dis non à la charte qui est une sanctuarisation de nos propriétés privées		AD			A
5	Françoise et Bernard Palleville Longeville sur mer	Oui à la charte	AF				
6	Michel Soulard délégué communal ancien exploitant	Non à la charte		AD			
7	Didier Jousset Président des exploitants	La charte a été écrite sans la participation des agriculteurs c'est pourquoi nous la rejetons		AD			A
	Luçon						
1	Michel Gréaud Luçon	Bravo pour la charte. Un petit regret concernant la gestion harmonieuse de l'eau , il est indispensable de tenir compte des comportements des différents acteurs	AF				B
2	C Chiron Luçon	Cette charte n'a qu'un but qui est de scléroser le parc		AD			
3	B Bonnin Luçon	Dans le projet de charte tout est décliné, c'est un panier fourre-tout.. Les régions ne doivent pas être maître d'œuvre du parc . Le marais a une échelle départementale		AD			
4	M Rouault Belet Luçon	Arrêtons les débats politico-politiciens J'apporte mon soutien à la charte du parc	AF				
5	J Cl Grelaud Luçon	Ce projet est si ambitieux qu'il apparaît irréaliste. L'idéologie politique des régions ne rend pas compte des acteurs du terrain		AD			
6	Signature illisible	Je soutiens mais je n'étais pas informé et les détails sont très flous	AF				
7	Roger Roiland	Cette charte vise à mettre en place un système dirigiste		AD			
8	2 Signatures illisibles	Pas d'accord		AD			

1	2	3	4	5	6	7	8
N° observation	Auteur résidence	Observations	AF	AD	AFR	CSA ou HS	Thème
9	SEA de Luçon 8 signatures J Marie Bessière Dominique Renard Christophe Chevalier Dennis Boisseleau Paul Murail Jean Murail Jean Luc Beneteau	Pas d'accord avec la charte car la majorité des mesures proposées dans le volet agricole est inadaptée et inappropriée à la sociologie paysanne du Marais		AD			A
10	Directeur des marais mouillés de Luçon	Le parc n'a pas à intervenir dans la gestion de la nappe phréatique		AD			B
11	Signature illisible	La charte est trop imprécise		AD			
12	André Guilloton Président du groupement départemental des chasseurs de gibier d'eau	Je suis opposé à cette charte pour différentes raisons. De nombreuses restrictions dans le domaine de la chasse Les chasseurs de gibiers d'eau ont été écartés de la consultation a contrario de la LPO et de l'ADEV		AD			E
13	Colette Gréau Luçon	J'exprime mon soutien à la charte	AF				
14	Daniel Gachet Luçon	Je dis non à la charte		AD			
15	Jean Ruau	Non catégorique		AD			
16	J Plaget Luçon	Non au parc		AD			
17	Signature illisible	J'apporte mon soutien au parc	AF				
18	François Hedvin	Non pour ce projet de charte . Les enjeux environnementaux sont trop importants pour accepter une charte aussi confuse aussi imprécise		AD			
19	Yves Priouzeau Directeur de l'Association syndicale de la Vallée du Lay Luçon	La charte doit préciser clairement les compétences de chacun et définir aussi clairement que chaque syndicat de marais conserve sa maîtrise d'ouvrage. Pourquoi pas un projet de charte de parc naturel vendéen		AD			
20	Pierre et Nicole Tavernier	Nous sommes opposés à la charte		AD			
21	C Thibaud	Non au projet de charte qui est un projet politicien		AD			
22	Signature illisible	Ce parc est le résultat d'une idéologie dépassée		AD			
23	Signature illisible	Non à une charte qui ne tient pas compte des élus		AD			
24	Gerard Texier	Le projet de charte ne fait que rajouter un étage supplémentaire de réglementations d'interdiction et de séquestres de tout un territoire. L'avenir du parc appartient à ceux qui y vivent et en vivent Non à la charte		AD			
25	Gaborieau Président de l'Association la Clé des champs	Soutient le projet de charte et le considère comme un minimum .	AF				

1	2	3	4	5	6	7	8
N° observation	Auteur résidence	Observations	AF	AD	AFR	CSA ou HS	Thème
	Maillé						
1	Michel Mercier	En référence à la convention européenne des droits de l'homme et des libertés syndicales non à la charte.		AD			
2	Isabelle Savariau Maillé	Seul un classement en parc naturel peut contribuer à la sauvegarde du marais poitevin. J'adhère complètement à ce projet	AF				
3	Annie Chaissac Maillé	On a besoin de cet outil que constitue la charte pour protéger le marais poitevin	AF				
4							
5	Alain Mercier Maillé	Producteur en agrobiologie notre outil de travail est directement lié à la préservation du marais	AF				
6	Madeleine et Patrick Babin Maillé	Nous adhérons à la charte	AF				
7	G Davenon Guide moniteur de pêche	La future structure constituera un pôle de coordination interdépartementale et inter régionale	AF				
8	Charles Juliar 81 ans	Ancien agriculteur Le projet est une chance	AF				
9	Lionel Julien Conseiller municipal Délégué à la communauté de communes Vendée Sèvres Autize	L'élaboration de la charte du parc a mobilisé beaucoup d'acteurs sociaux de ce territoire Je défendrai la charte outil d'avenir pour un projet louable enfin reconnu d'intérêt général par la grande majorité d'entre nous	AF				
10	Bruno Turpaud Propriétaire exploitant	Aucune programmation des travaux n'est prévue dans la charte je refuse d'adhérer à la charte		AD			J
11	Luc Lucas Propriétaire exploitant	Le marais ne survivra pas sans les agriculteurs et les agriculteurs ne survivront pas à la charte du marais poitevin		AD			A
12	Jérémy Loizeau jeune agriculteur	Je suis contre la charte		AD			
	Maillezais						
1	Daniel Anger Vétérinaire en retraite	Je dis non à la charte		AD			
2	Anonyme signature illisible	On ne peut transformer toute une région sous des prétextes idéologiques		AD			
3	Thomas Garde Maillezai	La charte me paraît indispensable pour organiser le territoire du marais poitevin	AF				
4	Nathalie Blanchard	Je suis attachée à ce projet de charte parce qu'il affirme l'existence d'une entité écologique culturelle sociologique qui est celle du marais poitevin	AF				
5	Robert Caquineau Président de la coordination de Vendée	On ne tient pas compte des avis des agriculteurs qui font vivre et entretiennent le marais		AD			A
6	Président des marais mouillés de la Vendée	Vote concernant la charte 9 votants 0 pour 9 contre. Une vision idéologique qui ne tient pas compte des réalités du marais Un projet loin des préoccupations des acteurs du marais	AF				A

1	2	3	4	5	6	7	8
N° observation	Auteur résidence	Observations	AF	AD	AFR	CSA ou HS	Thème
7	Philippe Mounier Paysan	Je suis contre cette charte parce que j'ai participé à 7 réunions de préparation sur 16 et les éléments qui nous semblaient inquiétants pour l'avenir de nos exploitations n'ont pas été entendus. Je porte un jugement très sévère sur le Parc qui aurait du en 30 ans d'existence être capable de démontrer qu'il fallait conjuguer économie et environnement.		AD			A
8	Pascal Ouillet Maillezais	Je suis exploitant agricole d'une exploitation de polyculture élevage de 206 ha . Je ne souscris pas à cette charte qui ne prend pas en compte les gens qui y vivent et des réalités économiques. Joint à la lettre une approche synthétique des conséquences d'une non-exploitation des prairies naturelles jusqu'au 01/07/2006		AD			A
9	Patrice Bremand Maillezais	Non à la charte		AD			
10	Gerard Roux Liez	Déjà asphyxié par la PAC la charte apporte une couche supplémentaire de contraintes		AD			A
11	Simon Gerzeau Conseiller général du canton de Fontenay le Comte	J'émet un avis défavorable pour les raisons suivantes Projet de conception hégémonique Il prévoit d'augmenter les contraintes existantes Il est muet sur le financement		AD			A J
12	Thérèse Brémand	Non à la charte et au parc		AD			
13	Pierre Chatelain Président de L'Association de la vallée de l'Autize Bouillé Courdault	Notre espérance est dans une charte qui fasse mieux respecter nos droits légitimes de voir revivre notre rivière l'Autize , d'avoir de l'eau dans nos puits et de sauvegarder notre cher marais. Les anciens agriculteurs depuis des générations , ont été par leur travail les créateurs et les garants du maintien en état de cette région., leurs descendants et successeurs mettent en péril l'avenir de ce marais par leurs pratiques abusives et non compatibles avec ce lieu de vie exceptionnel Nous avons quelques réponses aux craintes exprimées par les agriculteurs concernant Les risques d'inondation Les surfaces en friche Les limitation de circulation de véhicules Les problèmes de permis de construire Nous sommes très favorables à cette charte	AF				B
14	Jérôme Lefevre-Dubois Batelier saisonnier	Je me déclare pour la charte qui répond à mes attentes depuis longtemps	AF				
15	Françoise Garreau GAEC L'Aubigny	Je déclare être contre la charte		AD			
16	J Luc Caillaud Maillezais	La reconquête de 10,000 ha de prairies ainsi que la maîtrise par le parc des niveaux d'eau mettront en péril l'activité agricole		AD			A
17	André Mounier Damvix	Je demande que la charte soit abolie		AD			
18	Syndicat d'exploitants agricoles de Maillezais	Nous sommes contre le projet de charte		AD			

1	2	3	4	5	6	7	8
N° observation	Auteur résidence	Observations	AF	AD	AFR	CSA ou HS	Thème
19	J M Quillet Explotant	Le marais appartient à ceux qui y travaillent		AD			
20	David Bouhier	Je pense que les maraîchins ont été mal informés des conséquences de la charte		AD			
21	Charles Quillet	Non à l'assistanat		AD			
22	Françoise Dubois secrétaire	Le projet de charte fait des agriculteurs des partenaires incontournables qui se verront soutenus dans leurs efforts de valorisation du patrimoine	AF				A
23	Stéphane Batiot Maillezais	Les irrigants devront reconsidérer leurs activité Il y a urgence à changer les façons de faire pour éviter les désastres écologiques que nous constatons J'exprime mon soutien à la charte	AF				A
24	Jean Louis Calors	Oui à la charte	AF				
25	Auberge de l'Abbaye Maillezais	Je suis très favorable à la remise en marche de nos marais à la condition d'y voir un développement économique pour tous dans le respect de cet environnement qui nous est cher	AF				
26	David Grizeau	Agriculteur depuis plusieurs générations je suis contre la charte		AD			A
27	AM Garreau	Les agriculteurs en cultivant le marais l'entretiennent		AD			A
28	Jean Paul Mahé et Rende Ruck	Etant apiculteurs nous avons constaté une dégradation importante de l'environnement , utilisation massive de pesticides monocultures du maïs Nous sommes pour la charte	AF				
29	Patrick Robin	Je suis éleveur laitier adhérent au réseau agriculture durable et donc engagé dans divers programmes agri-environnementaux Je dis non à la charte parce que l'agriculture n'est pas expressément reconnue commune une activité économique mais uniquement comme support pour l'environnement		AD			A
30	Gaël Lorieau	La réglementation actuelle préserve bien notre marais. Non à la charte		AD			
31	Nicolas Michaud	Je dis non à la charte		AD			
32	J L Quillet	Je dis non à la charte		AD			
33	G Gaizeaux	Je dis non à la charte		AD			
34	Marc Mossot	Un texte plus concis de la charte aurait permis de mieux comprendre le projet. Je soutiens la charte	AF				
35	Association famille rurales de Maillezais Arçais	Le syndicat de la batellerie représente 14 embarcadères des Deux Sèvres et de Vendée. L'activité touristique est devenue une véritable économie qui crée des emplois mais dont l'équilibre reste fragile au regard des nombreuses contraintes rencontrées. Nous sommes engagés dans une démarche de qualité. Le projet de charte permettra de poursuivre cette démarche	AF				

1	2	3	4	5	6	7	8
N° observation	Auteur résidence	Observations	AF	AD	AFR	CSA ou HS	Thème
	Mareuil sur Lay le Dissais						
1	J P Hocq Conseiller général du canton de Mareuil Président de la CLE du Lay	Une charte pour le marais poitevin constitue un beau projet. Toutefois , le projet tel qu'il est présenté mérite des amendements La reconquête de 10000ha de terres arables est irréaliste. Le projet manque de pertinence concernant l'irrigation et la création de réserves. Le syndicat ne peut avoir l'ambition de coordonner les 3 SAGE		AD			
2	J M Pierre Mareuil	Le projet de charte de parc naturel doit passer du stade de projet à la phase d'application. Des aménagements seront nécessaires à la marge. Cette charte est indispensable	AF				
	Montreuil						
1	F Peraud	Non au projet de charte		AD			
2	D Ondaed	Non au projet de charte		AD			
	Moreilles						
1	M Nouberty	Je soutiens le parc	AF				
2	Marie Jeanne et Etienne Barraud	Ne rien modifier				CSA	
3	Louis Landais Moreilles	Je dis non au projet de charte qui veut étendre la zone inondable		AD			
4	André Guinot Moreilles	Non à la charte		AD			
5	Antoine Priouzeau	La profession agricole se prononce contre la charte		AD			
6	M et Mme Guy Picoron	La charte n'est qu'un leurre		AD			
7	Maxime Plissonneau Adjoint Moreilles	Je ne suis absolument pas contre un PNR je demande davantage de concertation par petits groupes de communes			AFR		
8	Phillipe Berthelot Moreilles	Je ne peux pas approuver cette charte		AD			
9	Bertrand Guerinet	J'espère une refonte de ce projet en concertation avec la population locale		AD			
	Mouzeuil saint Martin						
1	Daniel Barradeau Adjoint Mouzeuil St Martin	Je ne suis pas contre ce qui touche l'environnement, mais parfois il y a des limites				CSA	
2	Yannick Fusancourt Adjoint Mouzeuil St Martin	J'émet un avis défavorable au projet de charte		AD			
3	Mickaël Martineau	Pris en compte dans plusieurs autres commune					
4	Jacques Gaillard Adjoint Mouzeuil St Martin	J'émet un avis défavorable au projet de charte		AD			
5	Denis Verdon Adjoint Mouzeuil St Martin	J'émet un avis défavorable au projet de charte		AD			
6	Gerard Faivre retraité agricole	Je suis contre la charte proposée		AD			
7	Jacques Trichet Mouzeuil	J'exprime mon soutien à la charte	AF				
8	Mariline Merit Trichet	J'exprime mon soutien à la charte	AF				
9	G Dijon	Les riverains du marais n'ont pas été associés à la préparation de la charte		AD			

1	2	3	4	5	6	7	8
N° observation	Auteur résidence	Observations	AF	AD	AFR	CSA ou HS	Thème
10	A M Coulon Maire de Mouzeuk St Martin	Pourquoi un carcan réglementaire supplémentaire sur les documents d'urbanisme		AD			I
	Nalliers						
1	D Alaitru Nalliers	Je soutiens la charte en demandant des priorités dans les objectifs proposés	AF				
2	Bernard Rivieu	Favorable à la charte	AF				
3	Pascal Morineau	Non favorable à la charte		AD			
4	Anonyme signature illisible	Non favorable à la charte		AD			
5	André Bardin	Totalement favorable à la charte L'écosystème n'appartient pas à quelques uns qui utilisent l'eau à leurs seuls profits	AF				B
6	Anonyme signature illisible	Favorable à la charte	AF				
7	Anonyme signature illisible	Le PNR est un organisme qui n'a pas de raison d'exister. Depuis 1992 (réforme de la PAC) les agriculteurs n'ont aucun intérêt économique à labourer le marais		AD			A
8	Anonyme signature illisible	Si la charte est appliquée l'agriculture disparaîtra Non favorable		AD			
9	Anonyme signature illisible	Non favorable		AD			
10	Romain et Gilberte Porcher	Je suis favorable	AF				
11	Dany Boidé	Pour la charte	AF				
12	Anonyme signature illisible	La grenouille et l'anguille sont en voie de disparition je suis contre la charte qui nous impose trop de restrictions		AD			F
13	Stéphane Gatteau	Très défavorable		AD			
14	R Marbeuf	Il faut conserver notre marais et entretenir les fossés				CSA	
15	JM Démart Nalliers	Favorable à la charte	AF				
16	Vaguaud Christian	La charte ne peut être signée dans l'état		AD			
17	Annie Boidé	Favorable à la charte	AF				
18	Jean Paul Ollivier	Favorable à la charte	AF				
19	Henri Claude Vequaud	Non favorable		AD			
20	Bernard Casseron	Avis défavorable		AD			
21	Francis Lebrun	Favorable à la charte	AF				
22	Marcel Robin	développer des prairies nécessiteront une politique de soutien à l'élevage pour obtenir un revenu décent	AF				A
23	EARL Anonyme signature illisible	Je refuse la charte		AD			
24	Alain Cerceau	Favorable à la charte	AF				
25	André Bouchet	Favorable à la charte	AF				
26	M Claire Vequiaud	Il est anormal que les marais mouillés soient gérés par des responsables des marais desséchés Je suis favorable à la charte	AF				B
27	Daniel Sacré	La charte est l'outil indispensable et cohérent qui permettra de préserver la biodiversité de ce territoire en conjuguant les enjeux environnementaux et économiques	AF				D

1	2	3	4	5	6	7	8
N° observation	Auteur résidence	Observations	AF	AD	AFR	CSA ou HS	Thème
	Nieul sur l'Autize						
1	Léone Fauger	Le territoire a besoin d'une gestion commune aux 2 régions et au 3 départements pour maintenir son caractère unique de zone de vie Si nous n'y parvenons pas L'Etat l'Europe devront bien faire appliquer les lois et les directives sans nous accompagner dans les détails Cette charte est une chance à saisir	AF				
2	Michel Bouquin	Je suis contre cette charte qui est la mort de l'agriculture		AD			A
	Oulmes						
1	Marc Gérald Cibard	Sur la carte bâtis et voies de communication, la voie ferrée Niort à Fontenay a été omise				CSA	
2	Hervé Guittard	Obliger les responsables connus de la détérioration du marais à une remise en état réelle. Favorable à la charte	AF				B
3	Fabien Guittard	J'apporte mon soutien à la charte	AF				
	Péault						
1	John Adams	Soutenir la charte c'est soutenir l'agriculture traditionnelle respectueuse de l'environnement	AF				A
2	Fabienne Martineau	Les objectifs de cette charte ne sont pas clairement définis ainsi que les moyens pour y parvenir Le projet oublie les acteurs économiques de ce territoire Avis défavorable		AD			
	Puyravault						
1	Anonyme signature illisible	Le marais poitevin n'est pas une zone humide dans sa totalité		AD			
2	Anonyme signature illisible	Le parc doit être un accompagnateur et un facilitateur et un novateur en matière de projets	AF				
3	Anonyme signature illisible	J'élève mon inquiétude pour la remise en culture de 10000ha en prairies naturelles. J'émet un avis défavorable à la charte qui est devenue un débat politique au détriment des habitants		AD			A
	Rosnay						
1	Léonard Aubin Rosnay	Je soutien le projet de charte en demandant que soit inséré le texte ci-joint proposé par la fédération des chasseurs de Vendée concernant les activités cynégétiques			AFR		E L
2	Jean Yves Cloutour Attaché de direction Rosnay	Je soutiens le projet de charte pour les raisons suivantes Le milieu naturel est menacé du fait de l'extension continue des zones asséchées Le soutien des pouvoirs publics n'est pas équitablement réparti et défavorise l'élevage et le tourisme Le marais est habité par des personnes exerçant des activités diverses qui doivent être prises en compte	AF				B A

1	2	3	4	5	6	7	8
N° observation	Auteur résidence	Observations	AF	AD	AFR	CSA ou HS	Thème
3	Jocelyne Bertille Rosnay	Je suis attaché à la préservation du marais				CSA	
4	Bernadette Aulneau Enseignante Rosnay	Je soutiens le projet de charte	AF				
5	Jean Michel Pierre Mareuil sur Lay	Je soutiens le projet de charte	AF				
6	Daniel Charpentrau enseignante	Je soutiens le projet de charte	AF				
7	Collectif de 142 habitants pour la préservation du marais poitevin	Après avoir pris connaissance du projet de charte au cours d'une réunion organisée le 30 avril 2006 nous déclarons notre totale adhésion à la charte pour les raisons suivantes Nécessité de préserver le marais sur le plan environnemental et maîtrise coordonnée de l'eau Obligation d'assurer globalement un développement économique durable en particulier en soutenant l'élevage et le tourisme Le souci légitime d'améliorer la qualité de vie des habitants du marais	AF				B D
8	Philippe Maréchal Président fondateur de l'Association d'information et de défense contre les risques Talmont Saint Hilaire	Chaque année des dizaines d'animaux meurent empoisonnés par l'eau de mer qui remonte de plus en plus haut dans les canaux et abreuvoirs. Cette charte telle qu'elle est rédigée supprime tout chance d'existence aux maraîchers Nous ressentons la charte comme une ingérence dans notre vie privée et professionnelle Nous disons non à la charte		AD			
9	Maurice Chauveau Rosnay	Nous tenons à faire de notre totale adhésion à la charte. Nous aimons le marais et souhaitons qu'il soit partagé de manière équitable entre ceux qui y habitent, ceux qui y travaillent, et ceux qui le visitent. Collectif d'habitants pour la préservation du marais poitevin	AF				
10	Marcelle Chauveau Rosnay	idem	AF				
11	Emmanuelle Metslé Paris	idem	AF				
12	Dominique Metslé Paris	idem	AF				
13	Bernard Metslé Paris	idem	AF				
14	Anne Bordage Bourges	idem	AF				
15	Marcel Bordage Bourges	idem	AF				
16	Jacqueline Metslé Paris	idem	AF				
16	Caroline Vaucours Lisle Adam	idem	AF				

1	2	3	4	5	6	7	8
N° obser- vation	Auteur résidence	Observations	AF	AD	AFR	CSA ou HS	Thème
17	François Metslé Paris	idem	AF				
18	Claude Chauveau Rosnay	idem	AF				
19	Anne Christine Perin Rosnay	idem	AF				
20	Claude Chauveau Rosnay	idem	AF				
21	Claude Chauveau Rosnay	idem	AF				
22	Leila Chauveau Ambérac	idem	AF				
23	Héloïse Metslé Paris	idem	AF				
24	Marie Odile Brusseau Noisy le Roi	idem	AF				
25	Rémy Brusseau Noisy le Roi	idem	AF				
26	Bruno Metslé La Chassagne	idem	AF				
27	Fabienne Metslé La Chassagne	idem	AF				
28	André Brusseau Puteaux	idem	AF				
29	Denise Brusseau Puteaux	idem	AF				
30	Guillaume Blanchard Orsay	idem	AF				
31	Alexandre Blanchard La Croix Valmer	idem	AF				
32	Anne Marie Blanchard St Sébastien sur Loire	idem	AF				
33	Jacqueline Bigot Luçon	idem	AF				
34	Daniel Charpentreau Rosnay	idem	AF				
35	Florence Boivineau St Valérien	idem	AF				
36	Maryse Hillairet Le Bernard	idem	AF				
37	Yves Brochard Talmont Saint Hilaire	idem	AF				
38	Céline Chaigne Luçon	idem	AF				
39	Anne Pastor Luçon	idem	AF				
40	Françoise Cosson Luçon	idem	AF				
41	Jacqueline Grolleau Luçon	idem	AF				
42	Marie Adèle Laidet Luçon	idem	AF				
43	Jean Michel Praud	idem	AF				

1	2	3	4	5	6	7	8
N° obser- vation	Auteur résidence	Observations	AF	AD	AFR	CSA ou HS	Thème
44	Jean Jacques Quenon	idem	AF				
45	Anne boucher Pouillé	idem	AF				
46	Joëlle Moreau St Cyr en Talmondaï	idem	AF				
47	Bernard Gentreau	idem	AF				
48	Catherine Bigot Luçon	idem	AF				
49	Karine Ordonneau Champagné	idem	AF				
50	Florine Augereau Nalliers	idem	AF				
51	Auguste Charpentieau Rosnais	idem	AF				
52	Annick Guilbaud Rosnais	idem	AF				
53	Eliane Boutonnet Rosnais	idem	AF				
54	Serge Galerneau Rosnais	idem	AF				
55	Léonard Aubin Rosnai	idem	AF				
56	Fabian Pillet Rosnay	idem	AF				
57	Vanessa Godet Mareuil sur Lay	idem	AF				
58	Annick Galerneau Rosnay	idem	AF				
59	Berthomé Rosnay	idem	AF				
60	René Boutonnet Rosnay	idem	AF				
61	Christian Jary Rosnay	idem	AF				
62	Dediev Maurice Luçon	idem	AF				
63	Remus Rosnay	idem	AF				
64	Alain Potier Saint Florent	idem	AF				
65	Janet Rosnay	idem	AF				
66	Jean Martin Nantes	idem	AF				
67	Marie Claude Boutonnet Nantes	idem	AF				
68	Daniel Charrier St Gemme la Plaine	idem	AF				
69	J Marc Charpentier Rosnais	idem	AF				
70	Denis Gaborieau le Tablier	idem	AF				
71	Nathael Gaborieau Le Tablier	idem	AF				

1	2	3	4	5	6	7	8
N° obser- vation	Auteur résidence	Observations	AF	AD	AFR	CSA ou HS	Thème
72	Géraldine Gaboriau Le Tablier	idem	AF				
73	Catherine Mayadur Château Guibert	idem	AF				
74	Franck Delavaud La Couture	idem	AF				
75	Eliane Boutonnet Rosnay	idem	AF				
76	Jean Yves Cloutour Rosnay	idem	AF				
77	Jérémie Cloutour Puteaux Samuel Cloutour St Hermine	idem	AF				
78	Serge Bouhier La Ferrière	idem	AF				
79	Emilie Goguelat Ste Hermine	idem	AF				
80	Michèle Bouhier La Ferrière	idem	AF				
81	Michel Bibart Rosnay	idem	AF				
82	Martine Bibart Rosnay	idem	AF				
83	Odette Cloutour Rosnais	idem	AF				
84	Jean Pierre Cloutour Rosnay	idem	AF				
85	Gérard Curotteau Rosnay	idem	AF				
86	Marie Christine Curotteau Rosnay	idem	AF				
87	Nelly Cloutour Rosnay	idem	AF				
88	Christian Delaire Les Lucs Sur Boulogne	idem	AF				
89	Michel Mérel Les Lucs Sur Boulogne	idem	AF				
90	Jacky Reverseau Rosnay	idem	AF				
91	Michel chaumont Noailles	idem	AF				
92	Caroline Gendronneau Champ Saint Père	idem	AF				
93	Gille Gendronneau Champ Saint Père	idem	AF				
94	Jocelyne Bertille Rosnay	idem	AF				
95	M Paule Gaborit Rosnay	idem	AF				
96	Edouard Babin Rosnay	idem	AF				
97	Michèle Galerneau Rosnay	Idem	AF				

1	2	3	4	5	6	7	8
N° obser- vation	Auteur résidence	Observations	AF	AD	AFR	CSA ou HS	Thème
98	Lionel galerneau Rosnay	idem	AF				
99	Josette Durand Le Tellier	idem	AF				
100	Gérard Neau Saint Pierre	idem	AF				
101	Jean Paul Durand Le Tablier	idem	AF				
102	J Paul Tassaux Rosnay	idem	AF				
103	Danielle Tassaux Rosnay	idem	AF				
104	Gérard Thibaudeau Rosnay	idem	AF				
105	Joëlle Thibaudeau Rosnay	idem	AF				
106	Régine Gallerneau	idem	AF				
107	Nicole Biron Rosnay	idem	AF				
108	Bernard Biron Rosnay	idem	AF				
109	Céline Biron Rosnais	idem	AF				
110	Matthieu Faucher Saint Radégonde	idem	AF				
111	Françoise Périgord	idem	AF				
112	Serge Périgord	idem	AF				
113	Jérôme Périgord	idem	AF				
114	Steven Galerneau	idem	AF				
115	Karine Galerneau	idem	AF				
116	Claude Gallerneau	idem	AF				
117	Jacqueline Gallerneau	idem	AF				
118	Aline Gauvrit Rosnay	idem	AF				
119	Bergerette Aliveau Rosnay	idem	AF				
120	David Puaud Rosnay	idem	AF				
121	Vincent Puaud Rosnay	idem	AF				
122	Jean Aulneau Rosnay	idem	AF				
123	Aurore Aulneau Rosnay	idem	AF				
124	Christian Gautreau Rosnay	idem	AF				
125	Claire Fétiveau Rosnay	idem	AF				
126	Maryvonne Grelier Champ Saint Père	idem	AF				
127	Noël Bogut Rosnay	idem	AF				
128	Georges Perrocheau Champ Saint Père	idem	AF				

1	2	3	4	5	6	7	8
N° observation	Auteur résidence	Observations	AF	AD	AFR	CSA ou HS	Thème
129	Jean Louis Berthomé Chareau Guibert	idem	AF				
130	Larcher Lairoux	idem	AF				
131	M Rivière Moutiers sur Lay	idem	AF				
132	Ségolène Gauvrit Moutiers sur Lay	idem	AF				
133	Christian Robin Moutiers sur Lay	idem	AF				
134	Renée Merceron Sainte Hermine	idem	AF				
135	Christian Berland Sainte Hermine	idem	AF				
136	Sylvie Berland Sainte Hermine	idem	AF				
137	illisible	idem	AF				
138	Michaël Martineau Rosnay	idem	AF				
139	Gérald Rivoisy Rosnay	idem	AF				
140	Séverine Rivoisy Rosnay	idem	AF				
141	Didier Couturier Mareuil s/Lay		AF				
142	Camille Couturier Mareuil s/Lay	idem	AF				
143	Françoise Pierre Mareuil s/Lay	idem	AF				
144	J Michel Pierre	idem	AF				
145	Bernard Guitton Mareuil s/Lay	idem	AF				
146	Claudie Danvau Champ saint Père	idem	AF				
147	Francine Lamy Champ saint Père	idem	AF				
	Saint Benoist sur Mer						
1	Daniel Neau maire de Saint Benoist sur Mer	Le projet de charte est un outil indispensable à un développement cohérent de notre site le PNR répond à nos attentes	AF				
	Saint Denis du Payré						
1	Jérôme Guignet	Je suis contre la charte car je constate qu'aucun budget n'est prévu pour les prairies naturelles		AD			J
2	Pierre de Lépinay Président de l'association foncière de Saint Denis du Payré	Non à la charte du marais poitevin		AD			
3	De Lépinay Emmanuel	éleveur intensif je rejette avec fermeté le projet		AD			A

1	2	3	4	5	6	7	8
N° observation	Auteur résidence	Observations	AF	AD	AFR	CSA ou HS	Thème
4	Hugues des Touches pour Collette Maillet présidente de l'Association de défense de l'Environnement ADEV	L 'ADEV émet un avis favorable sous les réserves suivantes : -Interdiction urbanistique en dessous d'une cote NGF de 4 m -maintien d'un niveau piézométrique des nappes de la plaine supérieur à celui des niveaux d'eau libre dans les marais -affichage du principe d'un règlement d'eau par saison et par casier Inclusion dans la charte d'une répartition territoriale des casiers hydrauliques en cultures et en prairies Obligation de remplissage des plans d'eaux de chasse par voies gravitaire ou pluviale. Affirmation de l'inadéquation de tout équipement lourd			AFR		D
5	J C Lherbeil	Je ne souhaite pas que la commune adhère à la charte		AD			
6	Jean Etienne	La mise en place d'un parc naturel sur le territoire du marais poitevin est nécessaire pour favoriser la vie sociale et culturelle , valoriser l'économie durable génératrice d'emplois	AF				
7	Jean Etienne, Michel Denis, Jean Girard, Nadine Auneau membres de l'association foncière	Les déclarations du président de l'association foncière n'engagent que lui-même et non l'ensemble de l'association qui ne s'est pas prononcée sur ce sujet	AF				
8	Michel Denis	Je suis favorable à la charte	AF				
9	Jean Girard	Je suis favorable à la charte	AF				
10	N Auneau	Je suis favorable à la charte	AF				
	Saint Michel en l'Herm						
1	Claude Gaudin Président du syndicat autorisé des prises de Saint Michel en l'Herm	11 raisons de dire non à la charte. <cette charte ne dessine en rien les contours d'un projet clair et précis. C'est tout le projet qu'il faut réécrire		AD			L
2	Régis Godin Trésorier SEA Saint Michel en l'Herm	Non pour un projet qui ne tient pas compte des actions mises en oeuvre		AD			
3	Miche Gaudin Président de l'association foncière de Saint Michel en l'Herm	Non à la charte et au parc		AD			
4	Fabrice gaudin exploitant agricole	Non à la charte		AD			
5	Christine Fedelle Saint Michel en l'Herm	Oui à la charte	AF				
6	Dany Rousseau exploitant agricole Saint Michel en l'Herm	Non à la charte		AD			
7	Patrick Texier	Non à la charte		AD			
8	Stéphane Jarousseau	Non à la charte		AD			
9	Gaby Peneau	Non à la charte		AD			
10	Louis Marie Pineau Président des marais de Saint Michel en l'Herm	Non à la charte		AD			

1	2	3	4	5	6	7	8
N° observation	Auteur résidence	Observations	AF	AD	AFR	CSA ou HS	Thème
11	Bruno Boudet	Non à la charte		AD			
12	Gerard Proux	L'avenir économique des exploitations concernées est en danger. Non aux nouvelles réglementations et aux nouvelles interdictions qui viennent s'ajouter à celles de la PAC		AD			A
13	Daniel Faivre	Non à la charte		AD			
14	Groupement départemental La sauvagine (21 signatures)	Refus de la charte		AD			E
15	Vincent Tesson Représentant de l'entente pour la démoustication du littoral atlantique	Nous souhaitons être intégré dans l'action				CSA	
16	Michel Zaregradsky					CSA	
17	Denis Clémenceau V Président de la cosyndah	Note de 10 pages opposée à la charte à laquelle une réponse spécifique est faite		AD			
18	Christian Pacteau Vice président de la LPO	La Ligue pour la protection des oiseaux de Vendée soutien le projet de charte même si elle ne résoudra pas tous les problèmes	AF				
19	Jean Luc Robineau Grues	Une certaine dictatures des DIREN		AD			
20	Emmanuel de Lepinay Eleveur extensif	Non à la charte		AD			
21	Daniel Gaudin paysan Saint Michel en l'Herm	Non à la charte		AD			
22	Pierre de Lépinay propriétaire foncier Président d'association foncière	Mémoire de 3 pages expliquant son rejet de la charte		AD			
23	Eugène Remaud Saint Michel en l'Herm	Je refuse la charte celle-ci ne prévoyant pas clairement écrit La restauration et l'entretien des principaux émissaires La nécessité de stocker l'eau en hiver La continuité et le rôle des syndicats de marais Des garanties pour les jeunes agriculteurs La reconquête des prairies naturelles qui doit se faire sur les friches et non sur les territoires cultivés actuellement		AD			B
24	Christophe Favereau Saint Michel en l'Herm	Non à la charte		AD			
25	Claude Gaudin Propriétaire dans le marais	Non à la charte qui ne tient pas compte des remarques des syndicats de marais et des propriétaires		AD			A B
26	Prosper Giraudet ancien agriculteur Président des grands marais de Traize	Non à la charte		AD			
27	Jean Marie Proux	Je refuse de donner à la charte la gestion future de notre marais		AD			B

1	2	3	4	5	6	7	8
N° observation	Auteur résidence	Observations	AF	AD	AFR	CSA ou HS	Thème
28	Christian Guillet agriculteur Président de la société de chasse de Grues	Je refuse cette charte dans l'état actuel		AD			
29	Daniel Beaupty agriculteur	Pas d'accord avec la charte. Chaque génération a travaillé en respectant son milieu et ceux qui suivent en feront de même		AD			
30	Louis Guinet Maire de Saint Michel en l'Herm	Un document comme le projet de charte du marais poitevin est forcément un compromis prenant en compte des intérêts contradictoires et qui doit tenir compte au moins partiellement des souhaits du ministère de tutelle IL me paraît de l'intérêt de l'ensemble des habitants de notre marais de nos collectivités que ce projet de charte soit adopté Nous avons besoin d'un parc pour atténuer les contraintes qui sont imposées non par le parc mais par l'Etat et ses lois. Sans le parc, seul nous resterait l'ensemble des contraintes.	AF				
	Saint Pierre le Vieux						
1	Lionel Laroche Saint Pierre le Vieux	Avis globalement favorable	AF				
2	Michelle Lagrée Saint Pierre le Vieux	Avis très favorable	AF				
3	M Agnès Robuchon Saint Pierre le Vieux	Je suis d'accord	AF				
4	J Marie Robuchon Saint Pierre le Vieux	Je suis d'accord	AF				
5	Jean Claude Lagrée Saint Pierre le Vieux	Je suis d'accord	AF				
6	Daniel Recourt Saint Pierre le Vieux	Les orientations stratégiques ainsi que les objectifs traduisent une réelle volonté de mettre en valeur d'un site remarquable	AF				
7	Mickaël Faucher Les cabanes de marais	Avis globalement favorable	AF				
8	Daniel Martineau Saint Pierre le Vieux	Avis très favorable	AF				
9	Yves Martineau Saint Pierre le Vieux	Avis très favorable	AF				
10	Mme Yves Martineau Saint Pierre le Vieux	Avis très favorable	AF				
11	Marlène Rondard Saint Pierre le Vieux	Avis très favorable	AF				
12	Yvette Rondard Saint Pierre le Vieux	Avis très favorable	AF				
13	M et Mme Fromont Saint Pierre le Vieux	Dans la lettre « aux habitants du Marais Poitevin », j'ai l'impression de me retrouver dans les groupes de travail dont j'ai voulu faire partie, mais où j'ai vite renoncé tant le dialogue monopolisé par certains agriculteurs . était difficile Je suis pour le parc	AF				A
14	Guy Soulet	Si nous voulons sauver ce qui peut l'être encore de ce cadre de vie cette charte est une chance	AF				

1	2	3	4	5	6	7	8
N° observation	Auteur résidence	Observations	AF	AD	AFR	CSA ou HS	Thème
15	Michel Bussière La Porte de l'Ile	Avis favorable	AF				
16	Robert Chartron Saint Pierre le Vieux	Avis défavorable	AF				
17	Mme Bérard	Avis très favorable	AF				
18	André Papin Saint Pierre le Vieux	Saint Pierre le Vieux, pas assez de concertation avec le milieu rural		AD			
19	Jean Luc Turpaud Saint Pierre le Vieux	Avis défavorable		AD			
20	Mickaël Blanchard Saint Pierre le Vieux	Avis assez favorable. Rassembler tout le monde autour d'une table ne peut être que bénéfique. Le projet est encore flou, il faut l'étoffer	AF				
21	Yannick Landreau Agriculteur Saint Pierre le Vieux	Avis défavorable. Le projet de charte a été établi sans concertation Point positif Axe 2 stratégie 4		AD			
	Saint Sigismond						
1	Guy Babin	Je soutiens le projet de charte	AF				
2	P Boutet	Je désire la continuité de la charte du parc naturel régional du marais sans les problèmes politiques	AF				
3	Gaël Ristord	J'adhère vivement au projet de charte	AF				
4	M marcel Dubois	Le projet me paraît être une bonne initiative	AF				
	Saint Vincent sur Graon						
1	Marcel Fen ?? Chaillé sous les Ormeaux	Je suis favorable à la charte	AF				
2	Mme Boileau Chaillé sous les Ormeaux	Un PNR serait un bon outil pour faire reconnaître la spécificité de la 2eme zone humide de France	AF				D
3	Yannick Rabillé Saint Vincent sur Graon	En tant qu'éleveur je n'arrive pas à me retrouver dans l'écriture de cette charte. Qu'appelle-t-on zone humide ? Pourquoi créer de nouvelles réglementations. Je dis non à la charte telle qu'elle est mais j'attends une nouvelle écriture		AD			D
	Sainte Gemme la Plaine						
1	JP Jolq	Non pas de charte		AD			
	Sainte Radégonde des Noyers						
1	A Fonteneau Sainte Radégonde des Noyers	Je soutiens la charte	AF				
2	Michèle Godet	Je soutiens la charte	AF				

1	2	3	4	5	6	7	8
N° observation	Auteur résidence	Observations	AF	AD	AFR	CSA ou HS	Thème
3	Franck Calmon Enseignant Sainte Radégonde des Noyers	Je soutiens la charte pour les raisons suivantes Le marais poitevin zone humide d'importance nationale et internationale a besoin d'un projet cohérent Le PNR pourrait permettre de restaurer des zones désespérément sèches Le projet s'appuie sur 250 réunions publiques Le PNR est le seul moyen d'obtenir des financements particuliers Ce n'est pas un outil de contraintes mais un outil d'aide	AF				D
4	Michel Arnaud Sainte Radégonde des Noyers	Je soutiens la charte	AF				
5	M Vernat Sainte Radégonde des Noyers	Je soutiens la charte	AF				
6	Réjan Godet 18 ans	Je soutiens la charte	AF				
7	Patrice Ringard	Je soutiens la charte	AF				
8	B Godet	Je soutiens la charte	AF				
9	Signature illisible	Je soutiens la charte	AF				
10	Jacqueline Ravau	Je soutiens la charte	AF				
11	Monique Samson	Je soutiens la charte	AF				
12	Paul Bournez	Je pense que le PNR concerne l'ensemble de la population et toutes les activités aussi diverses soient-elles et pour sauver ce qui peut encore l'être	AF				
13	Jean Marie Faucher	Le projet de charte est bien présenté mais il n'a pas été construit avec les différents secteurs artisans, agriculteurs. On risque de subir de nouvelles contraintes Non à la charte		AD			
14	M et Mme Froment Sainte Radégonde des Noyers	Je soutiens la charte	AF				
15	Michel Morineau	Je soutiens la charte	AF				
16	L Fonteneau	Je soutiens la charte	AF				
17	B Vrignaud	Je soutiens la charte	AF				
18	Signature illisible	Je soutiens la charte	AF				
19	Elie Rouleau	Nous espérons pour l'avenir de nos jeunes que le bon sens l'emportera sur la passion				CSA	
20	Donald Lalonnir	Je soutiens la charte	AF				
21	Jean Guy Lambert	Je suis contre la charte		AD			
22	Philippe Huet	Je soutiens la charte	AF				
23	Mme Poiraud	Je soutiens la charte	AF				
24	Gaston Priouzeau	Parce que la gestion du marais appartient aux syndicats de marais et pas à une quelconque association Je suis contre la charte		AD			B
25	Valérie Blanchet	Je soutiens la charte	AF				

1	2	3	4	5	6	7	8
N° observation	Auteur résidence	Observations	AF	AD	AFR	CSA ou HS	Thème
	Triaize						
1	Laurent Letard Triaize	Je soutiens la charte	AF				
2	Nadine Guilbaud	Je soutiens la charte	AF				
3	Jean Marc Boisson ASA des prises de Traize	Notre crainte est de perdre la gestion hydraulique de nos marais. Le projet de charte s'il est adopté engendrera une nouvelle administration qui imposera des contraintes et des interdictions		AD			B
4	ASLA Les bégaudières Triaize	La majorité des mesures proposées dans le volet agriculture sont Soit inapplicables Soit inappropriées		AD			A
5	Flavien Vexieau Triaize	idem		AD			
6	William Voineau Triaize	idem		AD			
7	Louis Marie Landais Triaize	idem		AD			
8	Olivier Giraudet	idem		AD			
9	Régis Lescop Triaize	idem		AD			
10	Benoit David Triaize	idem		AD			
11	Manuel Vexiau Triaize	idem		AD			
12	Bruno Giraud Triaize	idem		AD			
13	J M Landais Maire de Triaize	Motion du conseil municipal La charte doit prendre en compte la spécificité des communes dont le territoire est exclusivement situé dans le marais. Classer l'ensemble du marais desséché en zone inondable ne correspond pas à la réalité La charte se veut très généraliste Une superstructure ayant tout pouvoir d'appréciation ne peut qu'attirer de légitimes inquiétudes		AD		CSA	
14	Prosper Giraudet Président du grand marais de Triaize	Je ne peux accepter que le travail de la gestion de l'eau soit laissé à une administration qui n'a pas le même regard sur l'occupation de terrain que mes administrés		AD			B
15	Bernard Giraudet Triaize	idem		AD			B
16	Sebastien Giraudet Triaize	idem		AD			B
17	Jean Marie Landais Triaize	Ce territoire a plus besoin de moyens financiers que de super techniciens pour assurer sa pérennité		AD			
18	Marcel David Triaize	N'accepte pas la charte telle qu'elle est présentée. Manque de clarté et de garantie		AD			
19	J Jouin Triaize	La charte n'est pas acceptable par son intrusion dans le domaine de la gestion de l'eau		AD			B

1	2	3	4	5	6	7	8
N° observation	Auteur résidence	Observations	AF	AD	AFR	CSA ou HS	Thème
20	Claude Giraudet	Hostile au projet		AD			
21	Joseph Brosseau	Je voterais non		AD			
	Velluire						
		Pas d'observation					
	Vix						
1	J Marc Crespel	Soutient la charte	AF				
2	Jean Marie Gantier Ancien agriculteur Vix	Il faut que l'agriculture puisse vivre dans le marais sans être montrée du doigt. L'agriculture n'empêche pas le tourisme et la nature				CSA	
3	André et David Renoux	Le projet de charte nous inquiète beaucoup La reconquête des prairies naturelles n'est pas adaptée faute de quotas laitiers		AD			A
4	René Mantau	Nous n'avons pas attendu qu'une nouvelle charte nous soit imposée pour entretenir notre marais où se trouvent une multitude d'oiseaux		AD			
5	Jean Pierre Mercier Vix	Ce n'est pas une dégradation que de labourer le marais Les sociétés de dessèchement doivent rester maîtresses de la gestion de l'eau dans leurs périmètres et de leurs exutoires		AD			A B
6	Renaud Roux SEA Vix	L'ensemble du syndicat est contre la charte qui amplifiera les contraintes réglementaires Rendra plus difficile les obtentions de permis de construire Difficultés d'entretien du réseau hydraulique Difficulté de lutte contre les nuisibles		AD			B I
7	Emilie Gantier Vix	Je souligne la volonté d'encourager un tourisme plus tourné vers la découverte des caractéristiques écologiques du marais	AF				
8	Eric Renou	Signature du tract « 8 raisons de dire non à la charte »		AD			
9	Christophe Renoux	Signature du tract « 8 raisons de dire non à la charte »		AD			
10	Maryline Renoux	Signature du tract « 8 raisons de dire non à la charte »		AD			
11	Renaud Roux	Signature du tract « 8 raisons de dire non à la charte »		AD			
12	Joseph Roux	Signature du tract « 8 raisons de dire non à la charte »		AD			
13	Gérard Renou	Signature du tract « 8 raisons de dire non à la charte »		AD			
14	Colette Mercier	Signature du tract « 8 raisons de dire non à la charte »		AD			
15	Philippe Martaux	Signature du tract « 8 raisons de dire non à la charte »		A			
16	Thierry Genauzeau	Signature du tract « 8 raisons de dire non à la charte »		AD			
17	Nicolas Hervé	Signature du tract « 8 raisons de dire non à la charte »		AD			
18	Gaston Aubineau	Signature du tract « 8 raisons de dire non à la charte »		AD			

1	2	3	4	5	6	7	8
N° observation	Auteur résidence	Observations	AF	AD	AFR	CSA ou HS	Thème
19	Julien Chabiran	Signature du tract » 8 raisons de dire non à la charte »		AD			
20	Ludovic Manteau	Signature du tract » 8 raisons de dire non à la charte »		AD			
21	Bernard Chabirand	Signature du tract » 8 raisons de dire non à la charte »		AD			
22	Christian Chabirand	Signature du tract » 8 raisons de dire non à la charte »		AD			
23	Dominique Audineau	Signature du tract » 8 raisons de dire non à la charte »		AD			
24	Rodolphe Morin	Signature du tract » 8 raisons de dire non à la charte »		AD			
25	Joël Renou	Signature du tract » 8 raisons de dire non à la charte »		AD			
	Vouillé les Marais						
1	Robert Pelletier membre du conseil de développement Vouillé les Marais	J'exprime mon soutien au projet de charte	AF				
2	Evelyne Rousseau Vouillé les Marais	J'exprime mon soutien au projet de charte	AF				
2	3	4	5	6	7	8	9
3	Eric Rousseau Ingénieur agricole vice président de l'association cantonale pour l'étude et la défense du marais poitevin Vouillé les Marais	Je tiens à exprimer mon attachement à La préservation des ressources naturelles La valorisation d'une économie durable La préservation des ressources identitaires du marais. La mise en oeuvre d'un processus d'aménagement et de gestion durable du territoire	AF				
4	Yves Garreau Vouillé les Marais	J'exprime mon soutien au projet de charte	AF				
5	Samuel Pizon 16 ans en école d'agriculture	Je dénonce cette charte qui n'apporte que des inquiétudes		AD			
6	Daniel Pizon	Il faut impérativement préserver notre environnement et penser à l'héritage qu'auront nos enfants. L'agriculture est le moteur économique de la région ainsi que l'artisanat, les entreprises ainsi que le tourisme. Nos méthodes de travail sont raisonnées dans l'intérêt économique et dans l'intérêt de préserver notre outil de travail qui est la terre				CSA	
7	Christine et Maurice Georges Vouillé les Marais	Nous soutenons la charte	AF				

1	2	3	4	5	6	7	8
N° observation	Auteur résidence	Observations	AF	AD	AFR	CSA ou HS	Thème
8	Marie Claude Michel Pelletier	En lisant la charte , je n'ai pas retrouvé les arguments utilisés par ses détracteurs. Je la trouve très équilibrée Je soutiens la charte	AF				
9	Cécile Piron Femme d'agriculteur Vouillé les Marais	J'ai un fils qui désire s'installer dans cette profession je suis contre la charte		AD			A
10	François Martineau Président du SEA de Vouillé les Marais	Ceux qui ont écrit la charte n'ont pas pris en compte se qui a été dit. Nous sommes contre parce que On ne peut pas compter sur l'argent public pour développer un territoire Le retour à l'inondabilité menace nos cultures et nos biens Ne pas instituer un sanctuaire L'obligation d'entretien n'est pas clair Nous sommes submergés de contraintes de toutes sortes		AD			
11	Béatrice Ragot	idem		AD			
12	Bruno Martineau	idem		AD			
13	Joseph Martineau	idem		AD			
14	Elizabeth Martineau	idem		AD			
15	Jaqueline Martineau	idem		AD			
16	Marie Berjanneau	idem		AD			
17	Marie Thérèse Berjanneau	idem		AD			
18	François Martineau	idem		AD			
19	Dominique Garreau Agriculteur	Je m'oppose à la charte		AD			
20	M et Mme Trichet	Nous somme contre la charte		AD			
21	Christine Dénécheaud	J'exprime mon soutien	AF				
22	Georges Brochet	Je suis pour la charte	AF				
23	Léon Charpentier	Je suis pour la charte	AF				
24	Gérard Martineau Maire honoraire de Vouillé les Marais	Oui à la charte sous réserve Oui aux zones humides obtenues avec des zones assainies Non aux zones inondables Oui à une économie phare disciplinée, basée sur l'agriculture (élevage céréale maraîchage) tourisme pêche artisanat PME en évitant les grosses entreprises industrielles Oui à la cohabitation Oui au consensus Oui au langage simple clair et de vérité Non à l'arbitraire et à l'amalgame Non aux contraintes excessives Non aux politiques et aux rêveurs en mal de nature			AFR		
25	Anne Marie et Rudy Beauchard	Nous soutenons le parc	AF				
26	H Imberechetts	Je ne pourrais donner un avis définitif sur la charte				CSA	

1	2	3	4	5	6	7	8
N° observation	Auteur résidence	Observations	AF	AD	AFR	CSA ou HS	Thème
27	Stéphan Riegel Vouillé les Marais	Je tiens à exprimer mon attachement à la préservation du marais poitevin .Toutefois je ne soutiens pas le projet car je suis réticent d'avoir à subir les décisions qui ne tiennent pas compte des idées et de la réalité des riverains.		AD			
28	Joseph Martineau Association foncière de Vouillé les Marais	Nous sommes contre la charte Dangereuses quand elle prône le retour à l'inondabilité Elle oublie l'homme et ses activités Entretien du réseau hydraulique des ses structures		AD			B
29	Pascal Jaquet	idem		AD			
30	François Martineau SCEA Les Roseaux	Nous cultivons 14 ha de melons . Nous sommes très inquiet pour l'avenir de notre production si vous nous imposez le retour à l'inondabilité des terres. Aucun programme n'est prévu pour restaurer et entretenir la capacité des principaux émissaires sur la partie maritime de l'Anse de la baie de l'Aiguillon		AD			B
31	Didier Bourdeau	idem		AD			
32	Alexandre Gendreau	idem		AD			
33	Laurent Biré	idem		AD			
34	Sandrine Manseau	idem		AD			
35	Bruno Martineau	idem		AD			
36	Anne Lebon	idem		AD			
37	Jacques Biré	idem		AD			
38	Patrick Berthelot Association syndicale du marais de la Perle	La charte ne prend pas en compte les suggestions des acteurs locaux. Elle oublie que le marais poitevin est constitué de 90% de propriétés privées Aucune disposition n'est prévue en vue d'assurer la protection des personnes et des biens Aucun projet concret n'est prévu quant au désenvasement des estuaires		AD			
39	Joël Minu	idem		AD			
40	Imberechts	idem		AD			
41	Joseph Martineau	idem		AD			
42	Michel Sériau	idem		AD			
43	Jacky Mothais Maire de Vouillé les Marais Président du Syndicat mixte Marais poitevin Vendée Sèvres Autize	Je suis persuadé que nous pourrons tous ensemble trouver une voie médiane qui permette un développement harmonieux raisonné mais continu du marais poitevin. Je souhaite que cette charte soit réécrite avec des acteurs pondérés et soucieux de trouver une voie médiane qui devra satisfaire le plus grand nombre d'entre nous. Actuellement le climat est détestable pour les élus que nous sommes Je crois que le moment est mal venu pour prendre une décision aussi importante les élections nationales et nationales ayant lieu dans peu de temps.			CSA		

Tableau récapitulatif des observations

Registre	Nombre d'observations	Avis favorable	Avis défavorable	Avis favorable avec réserve	Commentaire sans avis ou hors sujet
Région	353*	342	5	4	2
Charente Maritime	72*	40	28	2	2
Deux- Sèvres	187*	152	5	13	17
Vendée	872*	476	370	1	25
Total	1484*	1010	408	20	46
Pourcentage		68.1%	27.5%	1.3%	3.1%

*Y compris les lettres signées par plusieurs personnes parfaitement identifiées

Analyse thématique.

Thème A : Agriculture

L'agriculture représente et continuera de représenter, qu'elle que soit son évolution dans le temps, l'activité principale du territoire, en terme d'occupation de l'espace. Il n'est donc pas étonnant que les acteurs de cette activité que sont les agriculteurs se soient fortement mobilisés pour exprimer leurs observations concernant le projet de charte.

A quelques très rares exceptions les observations consignées sur les registres ou par des lettres et tracts/pétitions expriment leur rejet global et sans nuance du projet.

La virulence des termes utilisées, l'accumulation de demi et contre vérités, d'amalgames et de procès d'intentions justifieraient que beaucoup de ces observations ne soient pas prises en compte si l'on s'en tenait à la lettre des textes qu'elle proposent, sans chercher à comprendre les inquiétudes et parfois le désarroi qu'expriment leurs auteurs en face des incertitudes de leur avenir.

Ce rejet qui prend parfois la forme lapidaire d'une laconique observation « *je suis agriculteur donc je suis contre la charte* » est étayée par une large gamme de considérations que la commission d'enquête a examiné dans le détail.

« La charte a été écrite par des technocrates incompetents qui ignorent tout des réalités du terrain.

L'abondante documentation à laquelle la commission a eu accès démontre à l'évidence que les informations et les connaissances sur lesquelles se fondent la charte sont incontestables et les interprétations qui en sont faites sont très largement partagées par les auteurs des différents rapports qui ont été publiés sur le sujet.

La charte n'a fait l'objet d'aucune concertation avec les acteurs de terrain.

Cette affirmation est contredite à la fois par de nombreuses observations consignées sur les registres de la Vendée et par des agriculteurs eux-mêmes qui mentionnent avoir participé à 7 réunions sur 16 organisées. Le maire de Champagné les Marais, conseiller général, confirme que 250 réunions ont bien eu lieu auxquelles ont pu participer tous les acteurs du territoire et où les attentes de chacun ont été respectées.

Le fait d'avoir été écouté sans être entendu et de ne pas avoir été en mesure d'imposer un point de vue ne signifie évidemment pas que la concertation n'a pas eu lieu.

Le projet de charte ne prend pas en compte les acteurs économiques du territoire.

Le fait que l'orientation stratégique qui est de soutenir une agriculture durable adaptée à la volonté de conservation de la multifonctionnalité de la zone humide, soit une composante de l'axe 1 ressources naturelles plutôt que de l'axe 2 Economie est considérée comme la preuve d'une sous estimation, voire d'une négation, du rôle économique de l'agriculture dans le territoire.

Cette orientation stratégique aurait en effet pu trouver sa place dans l'axe 2 qui concerne l'économie où, mieux encore, faire l'objet d'un axe spécifique à l'agriculture assurant la transition entre les ressources naturelles et l'économie sans que cela ne change en rien le contenu de la charte.

Les mesures préconisées par la charte sont soit inappropriées soit incompatibles avec les orientations de la PAC

Il s'agit d'une affirmation globale et définitive qui mériterait d'être au moins nuancée et étayée concrètement. La commission d'enquête n'a pas identifié de propositions nouvelles par rapport à celles contenues dans le rapport Roussel et reprises dans le plan d'action précédemment évoqué.

La gestion hydraulique sera assurée par l'administration du parc aux dépens des syndicats de marais

Le texte du projet de charte contredit cette affirmation : « **La gestion hydraulique, à savoir la gestion des niveaux d'eau et l'entretien des réseaux est effectuée par des syndicats de marais... L'ensemble de ces structures, aux responsabilités hiérarchisées et structurées, détient la responsabilité opérationnelle de la gestion hydraulique du Marais.** »(voir thème B)

Un parc hégémonique constituera un niveau supplémentaire de contraintes qui viendront s'ajouter à celles lourdes et nombreuses qui accablent le monde agricole.

Le rapport a souligné que la charte ne modifiait en rien les compétences des acteurs qu'ils soient privés comme les syndicats de marais ou publics comme les différents services de l'Etat ou les structures mixtes comme les différentes Commissions locales de l'eau responsables de la définition et de la mise en œuvre des SAGE.

A partir de ces quelques exemples qui pourraient être multipliés il apparaît que **la lecture de la charte** faite par les auteurs des observations négatives concernant l'agriculture **ne correspond pas à celle qu'en a fait la commission d'enquête** en se basant sur le texte du projet.

La commission d'enquête est sensible aux inquiétudes légitimes du monde agricole. Elle reconnaît pleinement comme le fait à diverses reprises le texte de la charte que ce territoire a été modelé par le travail des générations d'agriculteurs qui ont fait d'un milieu inhospitalier et insalubre un territoire économiquement riche et où il fait bon vivre. Elle n'ignore pas qu'à l'instar de nombreux secteurs de l'économie, l'agriculture doit faire face à de grandes difficultés. Les orientations stratégiques de la charte concernant l'agriculture ne diffèrent en rien de celles qui figurent dans le rapport Roussel qui a servi de base à un plan d'action adopté en 2003 pour une durée de 10 ans et que les institutions telles que la Chambre d'Agriculture, le COSYMDAH dont les arguments sont repris par la majorité des opposants au projet de charte ne peuvent pas ignorer.

Une charte qui s'affranchirait de ce plan d'action ou le contredirait n'aurait à l'évidence aucune chance d'être reconnue par les instances nationales.

En conclusion la commission d'enquête partage le point de vue exprimé par M le maire de la commune de Saint Michel en l'Herm à savoir :

« Un document comme le projet de charte du marais poitevin est forcément un compromis prenant en compte des intérêts contradictoires et qui doit tenir compte au moins partiellement des souhaits du ministère de tutelle

Il me paraît de l'intérêt de l'ensemble des habitants de notre marais de nos collectivités que ce projet de charte soit adopté.

Nous avons besoin d'un parc pour atténuer les contraintes qui sont imposées non par le parc mais par l'Etat et ses lois.

Sans le parc, seul nous resterait l'ensemble des contraintes. » (cf. registre 85 : St Michel en l'Herm n°-30)

Thème B : Hydraulique

De nombreuses observations font état des préoccupations des habitants du marais à l'égard de l'eau.

Celle-ci est le centre vital du marais, et la condition de l'équilibre d'un écosystème que chacun s'accorde à reconnaître fragile. De l'analyse des observations recensées au cours de l'enquête il ressort que les demandes, les inquiétudes, les recommandations et les oppositions à la politique de l'eau sont divergentes.

Il en est ainsi suivant l'usage que l'on souhaite faire de l'eau. Les uns dénoncent un risque d'inondation alors que d'autres soulignent que ce risque ne constitue pas une calamité à combattre par tous les moyens. Certains se plaignent de niveaux d'eau insuffisants à certaines périodes de l'année alors que d'autres souhaitent le maintien des cotes de niveau actuels ou une évacuation rapide des crues qui seraient nuisibles à certaines cultures. D'autres enfin veulent disposer de toute l'eau nécessaire à certaines cultures, le maïs notamment.

L'association de défense de la Vieille Autize présente une série d'arguments en faveur du projet de charte en rappelant que cette association a été créée pour dénoncer les dégradations liées aux excès de l'irrigation qui ont conduit à des assèchements complets et systématique depuis 1989.

L'association de Défense de l'Environnement de Vendée (ADEV) émet un avis favorable sous les réserves suivantes :

- Interdiction urbanistique en dessous d'une cote NGF de 4 m.
- Maintien d'un niveau piézométrique des nappes de la plaine supérieur à celui des niveaux d'eau libre dans les marais
- Affichage du principe d'un règlement d'eau par saison et par casier.

Inclusion dans la charte d'une répartition territoriale des casiers hydrauliques en cultures et en prairies.

Obligation de remplissage des plans d'eaux de chasse par voies gravitaire ou pluviale.

Affirmation de l'inadéquation de tout équipement lourd.

La pertinence de ces dernières propositions est laissée à l'appréciation des auteurs de la charte. Il semble cependant que ce niveau de précision ne correspond pas à celui de la charte et que certaines de ces propositions relèvent plus de la mission des SAGE ou des Plan de Protection contre les risques.

Dans le cadre de la réglementation en vigueur et de la connaissance actuelle du régime hydraulique du marais quelles peuvent être les réponses aux observations qui se sont exprimées durant l'enquête ?

- En ce qui concerne les nappes d'eau contenues dans le sous-sol, on sait depuis quelques années qu'elles ne sont pas inépuisables et donc que l'on ne peut y puiser sans réserve ni contrôle si l'on ne veut pas qu'une eau salée remplace l'eau douce. Il résulte de ce constat la mise en œuvre d'un remède draconien inscrit en toutes lettres dans le protocole signé le 3 juin 2003, sous la rubrique agriculture : « **un suivi des économies d'eau sera organisé** », « **absence de drainage nouveau dans les marais mouillés** ».

Le projet de charte ne peut déroger dans ses objectifs et dans sa rédaction au protocole en vigueur qui lui est totalement opposable.

- En ce qui concerne l'eau qui coule dans les canaux d'irrigation, ce que l'on appelle la police des eaux appartient à l'Etat, représenté dans chaque département par le préfet. Ce pouvoir a pour effet, en tant que de besoin et en dernière analyse, de permettre aux représentants de l'Etat de prendre les mesures qui permettent l'utilisation de l'eau conformément à l'intérêt général.

Il est certain que la définition de l'intérêt général suppose des choix entre des impératifs parfois contradictoires. De ces choix qui ne sont pas de la compétence du Parc, résultent la possibilité pour l'Etat de prendre au besoin des mesures unilatérales et de faire effectuer des travaux d'entretien sur l'ensemble du réseau hydraulique, que les canaux appartiennent ou non à des collectivités publiques.

Si la charte peut, par des mesures appropriées, voire des aides, prévoir de participer à l'entretien du réseau hydraulique, la politique retenue pour la gestion de ce réseau n'est pas de sa compétence.

Ce bref rappel de la réglementation n'a pour objet que d'éclairer les auteurs des observations. Il apporte une réponse sans ambiguïté à toutes les observations émises principalement par les agriculteurs et les présidents des syndicats de marais qui craignent que le Parc Naturel Régional s'érige en gestionnaire unique du régime hydraulique du marais aux dépens ou en remplacement des syndicats existants.

Le seul pouvoir que pourrait détenir le Parc est celui qui résultera de sa participation aux commissions locales de l'eau lorsque celles-ci seront mises en place. Il n'en sera ainsi qu'après approbation des SAGE par le préfet coordonnateur en ce domaine. Il paraît exclu que le Parc ait dans ces organismes une position dominante par le nombre de ses représentants.

Thème C : La mytiliculture

Les exploitations de mytiliculture sont installées sur le domaine public maritime grâce à des concessions consenties par l'Etat qui perçoit à cette occasion des redevances.

Chacun sait l'importance de la qualité sanitaire de l'eau pour la production et ensuite la commercialisation des moules et naissains.

L'eau provient des bassins versants, via les fleuves, rivières et via tout le système des canaux en place dans le marais qui sont gérés par divers intervenants.

Il paraît important de rappeler que toute la police de l'eau dans l'ensemble du marais poitevin, qui conditionne la qualité de l'eau, est de la compétence exclusive de l'Etat. La charte ne fait que rappeler ce pouvoir régalién de l'Etat (page 28).

C'est donc l'Etat, en l'occurrence les préfets des départements concernés, qui dispose de tous les moyens juridiques et financiers, permettant d'obtenir une utilisation satisfaisante de l'eau en quantité et en qualité par ses divers utilisateurs.

Dans la charte soumise à enquête les auteurs de celle-ci ne s'attribuent aucune compétence en ce domaine. Ils proposent seulement leurs services et leurs connaissances pour une meilleure information et pour une meilleure coordination des travaux ou pratiques nécessaires à une utilisation satisfaisante de l'eau notamment au moyen des S A G E lorsque ceux-ci seront approuvés par les préfets.

Thème D : les zones humides

La définition des zones humides proposée par la charte mériterait d'être complétée par celle établie par le Ministère de l'environnement et du développement durable en 2004 à savoir : « *Les zones humides, espaces de transition entre la terre et l'eau, constituent un patrimoine naturel exceptionnel, en raison de leur richesse biologique et des fonctions naturelles qu'elles remplissent.*

Les zones humides sont parmi les milieux naturels les plus riches du monde, elles fournissent l'eau et les aliments à d'innombrables espèces de plantes et d'animaux. Ce sont des milieux de vie remarquables pour leur diversité biologique. »

Une grande richesse biologique

- Les zones humides couvrent 1,5 millions d'hectares (3% du territoire métropolitain), 50 % des espèces d'oiseaux en dépendent,
- elles sont indispensables à la reproduction des batraciens et de certaines espèces de poissons,
- 30% des espèces végétales remarquables et menacées en France y sont inféodées.

Des fonctions naturelles

Les zones humides, "*infrastructures naturelles*" irremplaçables, participent à l'auto épuration de l'eau, contribuent à l'atténuation de l'effet des crues et au soutien d'étiage et assurent un ensemble de fonctions indispensables à la société (tourisme, loisirs, élevage, production de sel...).

Un patrimoine à sauvegarder

Les récentes catastrophes climatiques confirment la nécessité de préserver les zones humides qui subsistent, de restaurer celles qui disparaissent, afin de redonner vie aux marais, tourbières, vasières et prairies humides.

En dépit de certaines observations il ne semble pas contestable que le marais poitevin dans son ensemble réponde à la définition de ce qu'est une zone humide.

C'est à cette définition très officielle qui relève de la politique du gouvernement et ne semble pas devoir se référer à une quelconque idéologie sectaire que se réfèrent la plupart des observations qui apportent leur soutien au projet de charte du parc naturel du marais poitevin.

Certaines observations émanant d'associations écologiques pensent que la charte n'est pas suffisamment précise et contraignante.

C'est particulièrement le cas de l'observation formulée par un collectif d'habitants pour la préservation du marais poitevin qui a recueilli 142 signatures.

La nécessité de protéger le marais pour assurer la biodiversité est également soulignée par les observations formulées par la LPO (R 44 n° 12 et 15).

Thème E : la chasse

Des chasseurs et des associations de chasseurs telle la Sauvagine Vendéenne (R-85 Saint Michel en l'Herm n°14) s'interrogent sur le devenir de la chasse au sein d'un parc naturel régional.

Pour être garantis dans leurs droits certaines associations proposent une réécriture de la charte dans son volet chasse.

A toutes fins utiles il peut être rappelé que la loi du 26 juillet 2000 dispose que la pratique de la chasse, activité à caractère environnemental, culturel, social et économique, participe à la gestion durable du patrimoine faunistique et de ses habitats. Elle contribue aussi à l'équilibre entre le gibier, les milieux et les activités humaines en assurant un véritable équilibre agro-sylvo-cynégétique. Les chasseurs sont autorisés à prélever le gibier en respectant l'équilibre des populations. Les actes de chasse doivent être en règle avec les arrêtés préfectoraux d'ouverture et de fermeture annuelle. Ces arrêtés précisent les dates où la chasse est autorisée, en fonction des dispositions du Code de l'Environnement adaptables pour chaque espèce et en fonction des spécificités départementales.

Ce n'est donc pas le Parc qui a compétence pour ordonner des restrictions quant à des zones de chasse.

Il ne semble pas par ailleurs que, dans les conditions d'exercice de la chasse, la charte viole le droit de propriété comme le soutient l'association La Sauvagine Vendéenne.

Thème F : la pêche

Quelques observations ont trait à la pêche.

C'est le code de l'environnement et non la charte qui définit les devoirs des pêcheurs vis-à-vis de l'environnement ; tout propriétaire d'un droit de pêche est tenu de participer à la protection du patrimoine piscicole et des milieux aquatiques. Il ne doit pas leur porter atteinte et, le cas échéant, il doit effectuer les travaux d'entretien, sur les berges et dans le lit du cours d'eau, nécessaire au maintien de la vie aquatique.

Comme pour la chasse, les prélèvements d'espèces aquatiques comestibles sont réglementés par des arrêtés préfectoraux qui déterminent notamment les périodes d'ouverture et de fermeture applicables à certaines espèces ainsi que leur taille légale de capture.

La Sèvre Niortaise, cours d'eau domanial, est classée cours d'eau à truite de mer de son embouchure avec la mer jusqu'à l'amont immédiat de la ville de NIORT (les sources du Vivier). A ce titre, tous les ouvrages hydrauliques construits sur son cours doivent être équipés de dispositifs permettant d'assurer leur franchissement par les poissons migrateurs, ce qui impose le respect de certaines cotes et débits d'eau.

Les schémas départementaux à vocation piscicole prévus par le Ministère de l'Environnement depuis 1982, ont pour but de définir les orientations à moyen terme ainsi que les objectifs en matière de gestion des milieux naturels aquatiques tant pour leur préservation que pour leur restauration et leur mise en valeur, en particulier piscicole. Les pêcheurs professionnels en eau douce ont participé à l'élaboration de ces schémas en place dans les trois départements du marais poitevin.

Il importe de mettre en corrélation les niveaux d'eau et les échelles à poisson, sinon celles-ci ne seraient d'aucune utilité.

THEME G : .Observations de la chambre d'agriculture de la Vendée.

La Chambre 'Agriculture qui est un établissement public rappelle, à juste titre, qu'elle a en charge les intérêts de tous les exploitants agricoles qui sont concernés par le territoire couvert par le projet de charte.

A ce titre les observations présentées par lettre (R-44 N°17) justifient une analyse particulière d'autant plus importante qu'elles aboutissent à une conclusion totalement défavorable au projet de charte soumis à l'enquête publique.

1. *Il faut protéger les biens et les personnes.*

Cette demande, qui n'est assortie d'aucune précision permettant d'en apprécier la portée ou l'opportunité, est laissée à l'appréciation des auteurs du projet de charte à qui il appartient de préciser de quelle manière et avec quel financement des travaux peuvent être planifiés en ce domaine.

2. *Il faut préserver la zone humide.*

Il n'apparaît pas à la lecture de la charte que l'entretien du réseau hydraulique soit remis en cause. Le but de la création du parc naturel régional est, au contraire, de préserver, voire de sauvegarder la zone humide, ce qui, à l'évidence, nécessite un entretien des canaux de toute nature existant dans le marais.

On s'explique mal, en l'absence d'informations précises, comment c'est un « *déménagement* » qu'on « *organisera en privilégiant le laisser faire* ».

Les commissaires enquêteurs ne peuvent que constater l'existence de nombreuses observations émanant d'agriculteurs ou d'organisations d'agriculteurs qui soulignent à cet égard l'importance du rôle moteur que peut tenir le Parc dans la préservation de la zone humide. Tel est en particulier l'opinion de la Confédération Paysanne de la Vendée (R-44 N°238) des éleveurs utilisateurs des marais communaux (R-44 N° 242) de la Coordination pour la défense du marais poitevin (R4-44 N° 115).

Par un raisonnement dont on perçoit mal l'articulation on passe des attributs de la zone humide à un projet de charte qui, implicitement, ne permettrait pas un développement durable. La charte serait pour ce motif inacceptable car ambiguë à dessein. Ce raisonnement ne peut être approuvé. Il doit être rappelé que la charte ne s'arroge aucun pouvoir dans la définition ou la mise en œuvre d'une politique agricole dans le périmètre du marais.

En revanche elle prend en compte l'ensemble des normes - qui s'imposent dès à présent à tous les agriculteurs – qui sont édictées dans le protocole conclu le 6 juin 2203, protocole dont la Chambre d'Agriculture de la Vendée ne peut ignorer le contenu.

3. *Il faut supprimer les friches.*

Si cette observation ne manque pas de pertinence dans sa formulation encore faudrait-il que les friches dont il est question, d'une superficie de 10 000 ha, soient clairement identifiées et parfaitement localisées. Il ne faudrait pas confondre prairies humides et friches qui sont, selon le dictionnaire Robert, « *des terres momentanément ou durablement incultes* » ?

La référence à l'absence de « compensation financière » semble mettre en cause une politique agricole qui ne relève pas de la compétence d'un parc régional.

4. *Il faut promouvoir des S.A.G.E. pour tous les usages.*

L'agriculture est liée à l'eau et l'usage de celle-ci relève de la compétence de l'Etat qui doit approuver le contenu des SAGE actuellement en cours d'élaboration. L'Etat pourra déléguer une large partie de ses pouvoirs aux Commissions Locales de l'Eau qui seront mises en place dans le marais.

Il semble à ce jour que c'est par le biais de ces commissions que seront déterminées les conditions d'une gestion « en toute transparence » de l'eau et que seront fixées les cotes d'arrêt opposables à tous.

Il reste que ces schémas ne pourront être approuvés par le préfet que s'ils sont en harmonie avec les dispositions du protocole du 6 juin 2003 qui constitue la clé de voûte du projet gouvernemental pour le marais poitevin.

En tout état de cause la fixation des cotes de niveau dans les fleuves ou barrages ne relève ni de la compétence de la Chambre d'Agriculture ni de celle d'un parc régional qui ne revendique aucune prérogative en ce domaine. L'observation présentée ne peut être utilement adressée qu'à l'Etat.

5. *Il faut définir les orientations possibles*

Si, en ce qui concerne la chambre d'Agriculture, les nombreuses réunions tenues n'ont pas atteint les objectifs souhaités on ne peut que le regretter. Il reste vrai cependant que l'observation présentée ne fait état d'aucune proposition précise de convention qui aurait été présentée et qui n'aurait pas été prise en compte.

Dans ce domaine les carences alléguées, pour regrettables qu'elles seraient, pourront être supprimées dans le cadre de la politique mise en œuvre dans le cadre du Parc après création de celui-ci.

Thème H : Observations de COSYNDAH

(Coordination des syndicats de marais de la baie de l'Aiguillon pour le maintien durable des activités humaines) -R-85 Saint Michel en l'Herm N°17

Le syndicat qui regroupe 26 syndicats couvrant près de 57 000 ha et représentant plus de 7000 propriétaires ruraux fait une présentation du marais à laquelle on peut souscrire sans réserve sauf dans sa conclusion où il affirme: *"La charte telle que proposée aujourd'hui n'est pas cela, elle est bâtie sur une idéologie et malgré ses apparences, elle est dangereuse et méprisante des acteurs de terrain qui travaillent au fonctionnement du marais au quotidien."* Il en serait ainsi pour plusieurs motifs.

1. la charte s'appuie sur des données imprécises ou erronées.

La charte s'inscrirait comme une réponse à la condamnation de la France par la Cour de Justice Européenne en 1999 pour insuffisance de protection au regard de la Directive Oiseaux.

Un parc régional existait de 1979 à 1995. On se trompe d'adversaire en imputant à la charte une mission qu'elle ne pouvait avoir reçu en 1999.

Les citations d'extraits de la charte sont retirées du contexte où elles se trouvent et, de simples constatations, on en retire des erreurs d'appréciation ou l'on oublie de citer les sources dont elles sont extraites (cf. page 43 : Source Document préparatoire PIMP Décembre 2002).

Les contrevérités dont il est fait état sont infirmées par certaines observations analysées ci-dessus ou résultent des rapports des ingénieurs Simon et Roussel, rapports dont le syndicat connaît parfaitement le contenu.

2. La charte remet en cause les origines du marais.

Cette observation est seulement étayée par une citation du projet extraite d'un chapitre consacré à la description des enjeux qui ne fait d'ailleurs que rapporter les constatations contenues dans le rapport Simon.

3. La charte augmente de façon inconsidérée les risques d'inondation.

cf. les thèmes A et B.

4. La charte est une négation des réalités économiques.

les remarques de la charte citées par le syndicat ne constituent pas des observations et on ne s'explique pas comment elles se métamorphosent en une méconnaissance des réalités.

5. L'approche de la charte sur la protection de l'environnement est une impasse

L'approche de la charte ne constitue en rien une définition d'une politique agricole.. Elle prend seulement en compte les dispositions du protocole en vigueur.

6. La charte ne comporte pas de ressources financières assurées

Il est vrai que la charte ne comporte pas les informations que l'on peut espérer dans ce domaine. Voir à cet égard le thème J.

7. la charte a fait l'objet d'une concertation en trompe l'œil

L'observation ne constitue qu'une opinion qui n'est assortie d'aucun commencement de preuve. Cf. thème G-5

8. la charte oublie que l'essentiel des terrains sont en propriété privée

Il s'agit d'un simple constat qui ne s'oppose pas à la création d'un parc naturel.

9. Le syndicat mixte sera un super contrôleur

En ce qui concerne l'urbanisme cf. thème I.

En ce qui concerne les Directives européennes habitats et Oiseaux la charte précise que le syndicat mixte sera seulement consulté ou amené à faire des propositions. D'une mission qui est clairement affichée comme étant une consultation on passe à un rôle de contrôle dont il n'est pas question dans le paragraphe de la charte cité dans l'observation.

10. La charte annonce la multiplication des contraintes et des interdictions.

La référence au « moule » qui correspondrait aux « attentes de Bruxelles » relève de la polémique et non des observations qui doivent être exprimées sur le registre ouvert à cet effet lors d'une enquête publique.

En conclusion, le syndicat se plaint à faire référence au rapport Roussel. On regrette que l'intégration de ce rapport dans le protocole signé le 6 juin 2003 ait été oubliée dans le contenu des observations présentées.

Thème I : Urbanisme.

Selon certaines observations l'existence de la charte pourrait constituer une atteinte aux prérogatives des communes en matière d'urbanisme.

Il doit être rappelé en premier lieu que dans 24 communes incluses dans le territoire du Grand Site, qui couvre 18 500 ha, rien ne peut être décidé ou fait sans une autorisation préalable ministérielle ou préfectorale.

Il convient en second lieu de constater que seules 20 communes ne disposent pas à ce jour d'un Plan Local d'Urbanisme ou d'un document en tenant lieu.

Il doit enfin être précisé que les SCOT sont d'abord des lieux d'échange pour mettre en œuvre des plans cohérents entre eux.

La charte indique seulement que « *dans une perspective de mutualisation et de solidarité intra territoriale* », elle « *préconisera des moyens de cohérence* ». La lecture de la charte ne permet pas d'y déceler des contraintes qui seraient de nature à constituer un frein à la création d'un urbanisme responsable. Il en est d'autant moins ainsi que ni les créations de ZPPAUP ni celles de PPRI ne relèvent de la compétence du Parc et que les plans locaux d'urbanisme (PLU) doivent faire l'objet d'une approbation des préfets avant d'entrer en vigueur.

Il est vrai que la référence à un « *avis d'expertise* » n'est pas des plus heureuses. En matière d'urbanisme un Parc n'a pas vocation à être une référence. Comme différents partenaires locaux il doit seulement être consulté pour exprimer un avis sur la compatibilité du projet du Plan Local d'Urbanisme avec les principes contenus dans la charte. Est-il besoin de préciser que, par définition; ces principes seront respectés puisque la commune en cause les a acceptés en votant pour son inclusion dans l'espace du Parc? C'est seulement cette compatibilité qui est requise par les dispositions de l'article R-333-13 du code de l'environnement.

Thème J : Financement des dépenses

Plusieurs observations concernent le manque d'information quant au financement des dépenses requises pour des actions nécessaires au développement harmonieux du marais.

Il est vrai que le projet de charte est peu explicite et la charte ne comporte aucun tableau faisant apparaître les contributions attendues des acteurs du Parc que sont l'Europe, l'Etat, les collectivités locales (Régions, départements et communes).

L'article R-333-14 du code de l'environnement dispose qu'une convention qui prévoit les financements requis doit être signée « *dans les trois mois suivant la publication du classement* ».

Pour l'année 2005, le budget du parc interrégional du marais poitevin s'élève à 4 243 364 € et se décompose comme suit :

Natura 2000 :	412 000 €
Life Nature :	628 000 €
Opération Grand Site :	689 000 €
Programme d'action annuel :	1 372 547 €
Frais de fonctionnement :	1 141 820 €

C'est évidemment le Parc Régional appelé à prendre le relais de la structure en place qui bénéficierait des financements actuellement existants.

Thème K : Etendue du territoire du parc

Une observation concerne les communes qui auraient refusé d'être incluses dans le périmètre du Parc (R-44 N°4).

Seraient-elles cependant comprises dans le périmètre de ce parc ?

La réponse est négative. Il résulte, en effet, des dispositions de l'article R. 333-7 du code de l'environnement que l'adhésion au parc nécessite un accord formel et explicite, concrétisé par un vote qui doit intervenir dans un délai de 4 mois après la réception de la charte après adoption de celle-ci par les Régions des Pays de Loire et du Poitou-Charentes.

A défaut de vote avant l'expiration de ce délai la commune est réputée avoir refusé son accord.

Le décret qui crée ensuite le Parc ne peut inclure dans le périmètre de celui-ci une commune qui a refusé explicitement ou tacitement son adhésion à la charte qui en est le support.

Thème L : Observations laissées à l'appréciation des auteurs de la charte.

Il s'agit d'observations qui ne manquent pas d'intérêt et que les auteurs du projet de charte peuvent décider de prendre ou de ne pas prendre en considération sans que soient remis en cause les principes fondateurs du Parc Régional Naturel du Marais Poitevin.

Fait à Nantes le 14 juin 2006

Le Président de la Commission d'enquête.

René JEGO

Le Commissaire enquêteur

Le Commissaire enquêteur

Yves ALIX.

Bernard GILBERT.

Le Commissaire enquêteur

Le Commissaire enquêteur

Henri LAROCHE.

Pierre KRESS.